

L'évolution de l'emploi atypique au Québec

Cette recherche a été parrainée par le Comité d'orientation de la recherche appliquée au travail (CORAT) qui réunit des représentants patronaux et syndicaux du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) et des représentants du ministère du Travail.

L'équipe de recherche ministérielle était constituée de :

Denis Matte
Chercheur principal, coordinateur et rédacteur
Direction des études et des politiques
Ministère du Travail
Coordination du projet d'édition

Domenico Baldino
Recherche et rédaction
Direction de l'analyse des conditions de travail
et de rémunération
Ministère du Travail

Réjean Courchesne
Recherche et rédaction
Direction des études et des politiques
Ministère du Travail

Nous tenons à remercier madame Suzanne Asselin du Bureau de la statistique du Québec pour sa précieuse collaboration.

Coordination du projet d'édition et responsable de la revue
Le Marché du travail

Lucien Paquin
Secrétariat et communications

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes quand le contexte s'y prête.
--

Le texte a été élaboré à l'initiative et sous la supervision du ministère du Travail. Les Publications du Québec en sont l'éditeur.

Dépôt légal — 1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-18000-7
ISSN 0226-2576

© Gouvernement du Québec

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation des Publications du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des graphiques	9
Liste des tableaux	11
INTRODUCTION	13
1. ÉVOLUTION GÉNÉRALE AU QUÉBEC ET AILLEURS	15
La population active et l'emploi en 1976 et en 1995	17
La répartition des différentes formes d'emploi	20
La croissance des formes d'emploi	22
L'évolution globale de l'emploi atypique	24
La dynamique de la création d'emplois au Québec depuis 1976	27
L'emploi atypique dans les principaux pays industrialisés	27
2. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL	33
L'emploi à temps partiel au Québec	35
L'emploi à temps partiel involontaire au Québec	43
3. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AUTONOME	55
Évolution générale	57
Caractéristiques détaillées de l'emploi autonome	62
4. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TEMPORAIRE ET DU CUMUL D'EMPLOIS	73
L'emploi temporaire	75
Le cumul d'emplois	79
CONCLUSION	85

LISTE DES GRAPHIQUES

1. Croissance de la population active et de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995	17
2. Taux de croissance de la population active et de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995	18
3. Croissance de la population active et de l'emploi en Ontario entre 1976 et 1995	19
4. Taux de croissance de la population active et de l'emploi en Ontario entre 1976 et 1995	19
5. Répartition des formes d'emploi au Québec en 1976 et 1995	20
6. Répartition des formes d'emploi au Canada en 1976 et 1995	21
7. Répartition des formes d'emploi en Ontario en 1976 et 1995	21
8. Croissance des formes d'emploi au Québec entre 1976 et 1995	22
9. Croissance des formes d'emploi en Ontario entre 1976 et 1995	23
10. Croissance des formes d'emploi au Canada entre 1976 et 1995	23
11. Évolution comparée de l'emploi atypique Ontario—Québec—Canada de 1976 à 1995	24
12. Répartition de l'emploi typique et atypique au Québec en 1976 et 1995	25
13. Croissance de l'emploi atypique au Québec, en Ontario et au Canada entre 1976 et 1995	26
14. Projection de l'emploi atypique au Québec jusqu'en l'an 2017	26
15. La création d'emplois au Québec de 1976 à 1995	27
16. Évolution de l'emploi à temps partiel dans divers pays entre 1973 et 1995	28
17. Évolution de l'emploi à temps partiel au Québec de 1976 à 1995, selon le sexe	35
18. Évolution de l'emploi à temps partiel au Québec de 1976 à 1995, selon l'âge	36
19. Variations annuelles de l'emploi à temps partiel de 1977 à 1995, selon l'âge	37
20. Variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 15-24 ans de 1977 à 1995	38
21. Croissance cumulée de l'emploi à temps partiel chez les 15-24 ans de 1977 à 1995	39
22. Variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 25-44 ans de 1977 à 1995	40
23. Croissance cumulée de l'emploi à temps partiel chez les 25-44 ans de 1977 à 1995	41
24. Variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 45 ans et plus de 1977 à 1995	42
25. Croissance cumulée de l'emploi à temps partiel chez les 45 ans et plus de 1977 à 1995	43
26. Raisons du travail à temps partiel au Québec en 1976 et 1995 en pourcentage de l'emploi à temps partiel	45
27. Temps partiel involontaire en 1976 et 1995 selon le mode de calcul	45
28. Évolution du temps partiel involontaire au Québec de 1976 à 1995, selon le sexe	46
29. Croissance du temps partiel involontaire entre 1976 et 1995, selon l'âge	48
30. Évolution de l'emploi à temps partiel involontaire au Québec de 1976 à 1995, selon l'âge	49
31. Évolution de l'emploi à temps partiel involontaire au Québec de 1976 à 1995, selon l'âge	49
32. Raisons invoquées par les travailleurs à temps partiel en 1976 et 1995, selon le groupe d'âge	50
33. Évolution de l'emploi autonome au Québec de 1976 à 1996, selon le sexe	57
34. Croissance cumulée de l'emploi autonome de 1977 à 1996, selon le sexe	58
35. Variations annuelles de l'emploi autonome de 1977 à 1996, selon le sexe	59
36. Croissance annuelle de l'emploi autonome et de l'emploi typique de 1977 à 1995	60
37. Variations de l'emploi autonome et de l'emploi salarié chez les 15-29 ans de 1977 à 1995	60
38. Répartition de l'emploi autonome selon la branche d'activité en 1976 et 1996	61
39. L'emploi autonome au Québec en 1993, selon l'âge et le sexe	62
40. Le statut d'employeur en 1993, selon l'âge et le sexe	63
41. Revenu annuel en 1993 des travailleurs autonomes et des salariés	65
42. Revenu moyen des travailleurs autonomes en 1994 selon l'âge et le sexe	67
43. Cumul d'emplois en 1993 selon la catégorie de travailleurs et le sexe	68

44. Répartition du cumul d'emplois chez les travailleurs autonomes en 1993	69
45. Croissance de l'emploi temporaire au Québec, en Ontario et au Canada entre 1989 et 1994, selon le sexe	75
46. Répartition de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon le sexe	75
47. Répartition de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon l'âge	76
48. Croissance de l'emploi temporaire au Québec entre 1989 et 1994, selon l'âge	76
49. Évolution de la scolarité dans l'emploi temporaire au Québec entre 1989 et 1994	76
50. Évolution de la scolarité dans l'emploi permanent au Québec entre 1989 et 1994	76
51. Répartition de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon le secteur d'activité	78
52. Incidence de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon le secteur d'activité	78
53. Évolution du cumul d'emplois au Québec, en Ontario et au Canada entre 1976 et 1996, en proportion de l'emploi total	79
54. Variations annuelles du cumul d'emplois au Québec entre 1977 et 1996	80
55. Évolution du cumul d'emplois au Canada entre 1976 et 1996, selon le sexe	81
56. Évolution du cumul d'emplois au Canada entre 1976 et 1996, selon l'âge et le sexe	81

LISTE DES TABLEAUX

1. Part des femmes dans l'emploi à temps partiel dans divers pays entre 1973 et 1995	29
2. Variation de l'emploi dans divers pays entre 1983 et 1995	29
3. Proportion du temps partiel involontaire dans divers pays en 1983 et 1993 en pourcentage du total des travailleurs à temps partiel	30
4. Travailleurs autonomes dans divers pays entre 1973 et 1993 en pourcentage de la population civile occupée	30
5. Proportion des travailleurs temporaires dans l'emploi salarié dans divers pays en 1983 et 1994, selon le sexe	31
6. Proportion des travailleurs temporaires dans l'emploi chez les jeunes, selon divers pays en 1983 et 1994	32
7. Répartition des emplois à temps partiel au Québec en 1976 et 1995, selon l'âge	36
8. Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total en 1976 et 1995, selon le groupe d'âge	37
9. Répartition des emplois à temps partiel au Québec en 1976 et 1995, selon l'âge et le sexe	38
10. Les différents taux de croissance chez les 15-24 ans de 1976 à 1995	39
11. Les différents taux de croissance chez les 25-44 ans de 1976 à 1995	41
12. Les différents taux de croissance chez les 45 ans et plus de 1976 à 1995	43
13. Nombre de travailleurs à temps partiel au Québec en 1976 et 1995, selon la raison invoquée et le sexe	47
14. Incidence du caractère volontaire et involontaire de l'emploi à temps partiel en 1976 et 1995, selon le sexe et le mode de calcul	47
15. Temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi total en 1976 et 1995, selon l'âge	48
16. Répartition des personnes ne voulant pas travailler à plein temps en 1976 et 1995, selon l'âge	52
17. Temps partiel involontaire en 1976 et 1995, selon l'âge et le mode de calcul	52
18. Constitution en société en 1976 et 1996, selon le sexe	59
19. Temps partiel selon le type d'entreprise et le statut d'employeur en 1993	64
20. Temps partiel selon le sexe, le type d'entreprise et le statut d'employeur en 1993	64
21. Répartition en pourcentage du temps partiel involontaire en 1993, selon certaines caractéristiques	64
22. Revenu annuel en 1993 selon le statut d'employeur	65
23. Revenu annuel en 1993 selon le type d'entreprise	65
24. Revenu annuel en 1993 pour les travailleurs à plein temps	66
25. Revenu annuel en 1993 selon le sexe	66
26. Revenu du travail autonome comme principale source de revenu en 1994	66
27. Revenu net du travail autonome en 1994	67
28. Les prestations sociales en 1993 selon le statut du travailleur	68
29. La scolarité des travailleurs autonomes selon leur statut, en 1993	69
30. Répartition des professions par ordre décroissant en 1993, selon le sexe	70
31. Emploi temporaire en pourcentage de l'emploi total en 1989 et 1994, selon le sexe — Québec, Ontario et Canada	75
32. Répartition des personnes ayant plus d'un emploi en 1976 et 1996 selon le nombre d'heures travaillées hebdomadairement	82

INTRODUCTION

Le choix de ce sujet d'étude résulte d'une décision unanime des membres patronaux et syndicaux du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et des représentants du ministère du Travail qui siègent au Comité d'orientation de la recherche appliquée au travail (CORAT). Mis en place à l'automne de 1995, le CORAT répond au besoin fondamental d'un dialogue permanent entre le ministère du Travail et ses partenaires à propos des divers phénomènes qui marquent l'évolution du marché du travail. Un tel dialogue permet d'identifier des problématiques sociales et économiques pour lesquelles des besoins importants en matière de recherche sont ressentis. Aussi le choix des objets de recherche découle-t-il d'une mise en commun des perspectives et des préoccupations des membres, ce qui optimise le degré de pertinence des activités de recherche et de développement du Ministère.

L'emploi atypique a été retenu comme objet d'étude parce que, d'une part, les membres du CORAT l'identifient comme un phénomène dominant dans les mutations actuelles du marché du travail et, d'autre part, parce qu'ils reconnaissent l'urgence pour les décideurs de chaque milieu de développer et de partager leur expertise dans ce domaine. L'intérêt du sujet tient aussi au chassé-croisé de liens multiples, que l'on soupçonne, entre la forte progression de l'emploi atypique et d'autres mutations structurelles de l'économie.

Quelles relations l'emploi atypique entretient-il avec les transformations structurelles de l'économie, les nouvelles technologies de l'information, les nouvelles formes d'organisation du travail et de la production, la rationalisation et la restructuration des grandes firmes, l'« externalisation » croissante des fonctions de production et de travail, les nouvelles règles commerciales nées de la mondialisation, la mobilité du capital, la recherche de la flexibilité du travail, la mise en valeur de l'entrepreneuriat, la pression montante du système fiscal sur les entreprises et les individus, etc. ? Quelle est son incidence sur le salariat, la dynamique des relations du travail, les mécanismes de financement des programmes sociaux, la couverture des lois du travail et, plus globalement, sur le filet de sécurité sociale ?

L'objectif poursuivi n'est pas de répondre à toutes ces questions. Leur simple évocation soulève toutefois tout l'intérêt qu'elles suscitent en même temps que la multitude de directions que peuvent prendre des études sur ce sujet. Nous nous sommes donc limités ici à tenter de mieux comprendre l'évolution d'un phénomène qui bouleverse non seulement la structure des emplois, mais aussi le lien des personnes avec l'activité économique.

Évolution générale au Québec et ailleurs

ÉVOLUTION GÉNÉRALE AU QUÉBEC ET AILLEURS

L'emploi atypique a connu une progression rapide au Québec. Il touchait en 1995 entre 29 % et 36 % de l'emploi total, soit 925 000 à 1 150 000 personnes. L'emploi atypique désigne ici tout ce qui n'est pas un emploi salarié permanent et à plein temps. Cette définition a été retenue en raison de ses avantages sur le plan opérationnel et méthodologique puisqu'elle permettait un accès direct à plusieurs bases de données nationales et internationales, en même temps qu'une comparabilité optimale. Les formes atypiques renvoient donc à l'emploi à temps partiel, à l'emploi autonome, à l'emploi temporaire et au cumul d'emplois. Ces formes d'emploi ne sont toutefois pas mutuellement exclusives, laissant place à certaines extrapolations qui, sommes toutes, n'enlèvent rien à la compréhension du phénomène ou à la précision des estimations.

Ce premier chapitre a pour objectif de décrire les principales caractéristiques de l'évolution de l'emploi autonome et de l'emploi à temps partiel au Québec et de les comparer avec celles de l'Ontario et de l'ensemble du Canada et, plus loin, avec celles d'autres pays de l'OCDE. L'emploi temporaire et le cumul d'emplois n'ont pas été inclus dans ce portrait global pour des raisons méthodologiques, mais font l'objet de chapitres spécifiques. La période retenue pour les données canadiennes couvre deux décennies où se sont succédés des cycles économiques qui ont eu des effets considérables sur l'emploi, à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif. Cette période s'ouvre avec le milieu des années 1970, soit ce qu'on pourrait appeler les dernières années fastes du mariage entre la croissance économique et l'emploi, pour ensuite être ponctuée de deux conjonctures récessionnistes importantes en 1981 et en 1991, chacune suivie par des reprises plus ou moins fortes.

L'expérience de ces deux reprises économiques a révélé un nouveau paradoxe qui est venu bousculer les observations et les théories usuelles voulant que la croissance économique génère suffisamment d'activités pour récupérer les emplois perdus au cours d'une récession. D'une reprise à l'autre, on constatait une disjonction progressive entre la croissance économique (exprimée par le produit intérieur brut, le PIB) et celle de l'emploi. Les reprises qui suivaient avec plus ou moins de rapidité ne parvenaient plus à créer suffisamment d'emplois pour revenir au niveau antérieur. Ce faisant, le chômage voyait sa composante structurelle croître de façon importante et c'est ce phénomène que l'on a qualifié d'hystérèse, c'est-à-dire un retard de l'effet sur la cause où le taux d'intensité d'emploi de la croissance se désagrège.

La période 1976-1995 offre donc un champ d'observation particulièrement fertile en informations à cause des importantes transformations structurelles qui l'ont jalonnée. Mondialisation des marchés, accélération des innovations technologiques (particulièrement en matière d'information et de communications), concurrence internationale exacerbée par l'arrivée de nouveaux pays industrialisés, déréglementation des marchés financiers et

globalisation financière conséquente constituent des phénomènes interactifs logés quelque part dans les statistiques concernant l'économie et l'emploi.

La première section entame l'analyse avec une comparaison essentielle entre la croissance de la population active et celle de l'emploi. En fait, si les deux avaient évolué à des rythmes identiques, la situation de l'emploi et du chômage entre 1976 et 1995 n'aurait guère changé, ce qui n'est évidemment pas le cas. La deuxième section étudie la répartition des différentes formes d'emploi à deux moments précis, soit en 1976 et en 1995. Il s'agit ici d'établir pour ces deux années la part qu'elles ont occupée dans l'emploi total. La troisième section exploite un angle d'observation plus dynamique en examinant le taux de croissance de chacune des différentes formes d'emploi au cours de la période pour le comparer avec celui de l'emploi total.

La quatrième section dégage une perspective d'ensemble sur l'évolution de l'emploi atypique au cours de cette période et met en lumière une prospective à long terme extrapolée à partir des taux de croissance moyens observés jusqu'à maintenant. La section suivante décortique, pour le Québec seulement, la dynamique de la création d'emplois depuis 1976 en procédant à une ventilation du solde des emplois créés selon les différentes formes d'emploi. La sixième section résume les phénomènes dominants observés alors que la dernière section est consacrée à certaines comparaisons internationales.

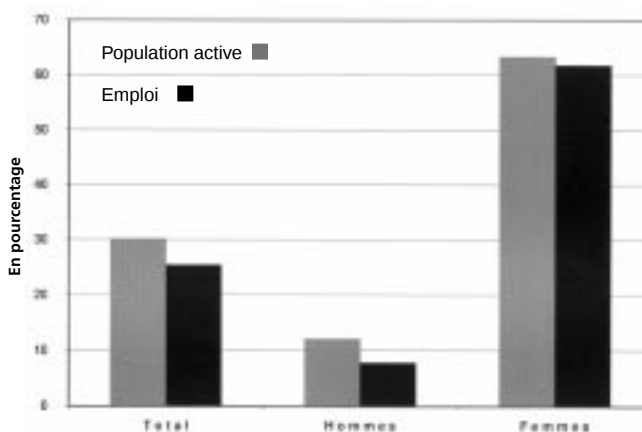
La population active et l'emploi en 1976 et en 1995

Au Québec

Entre 1976 et 1995, la croissance de la population active a été plus forte que celle de l'emploi. Pendant que la population active augmentait de 30,2 %, l'emploi n'a crû en effet que de 25,5 %. Cet écart de 5,7 points corrobore à sa façon l'accroissement du taux de chômage qui est passé de 8,7 % en 1976 à 11,3 % en 1995.

Graphique 1

Croissance de la population active et de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995



Globalement, on observe que :

- La population active a vu ses rangs grossir de 835 200 personnes, dont 25,9 % d'hommes et 74,1 % de femmes. En 1995, elle totalisait 3 599 000 personnes.
- L'emploi a connu un gain net de 670 000 personnes, dont 19,1 % d'hommes et 81,9 % de femmes. En 1995, l'emploi occupait 3 191 200 personnes¹.

Comme le montre le graphique 1, les femmes ont enregistré une croissance très supérieure à celle des hommes. En 1976, les femmes ne représentaient que 35,3 % de la population active alors qu'en 1995, elles atteignaient 44,3 %. Sur le plan de l'emploi, elles suivaient une évolution semblable, soit 34,8 % en 1976 et 44,5 % en 1995. À l'inverse, la proportion des hommes dans la population active a diminué de 64,7 % à 55,7 %. Le même phénomène s'est produit pour l'emploi où la proportion des hommes a chuté de 65,2 % à 55,5 %.

Au cours des vingt dernières années, c'est donc l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail qui ca-

ractérise cette période tant au regard de la population active que de l'emploi. Nous verrons dans les autres chapitres sur quels fronts de l'emploi les femmes ont progressé.

Le graphique 2 trace l'évolution de la population active et de l'emploi tout au long de la période considérée. Les conjonctures récessionnistes du début des années 1980 et 1990 y sont nettement apparentes. Les seuls moments où l'emploi a crû pendant que la population active diminuait correspondent au tout début du cycle, soit de 1976 à 1979. Pour le reste de la période, leurs variations respectives ont suivi des trajectoires analogues.

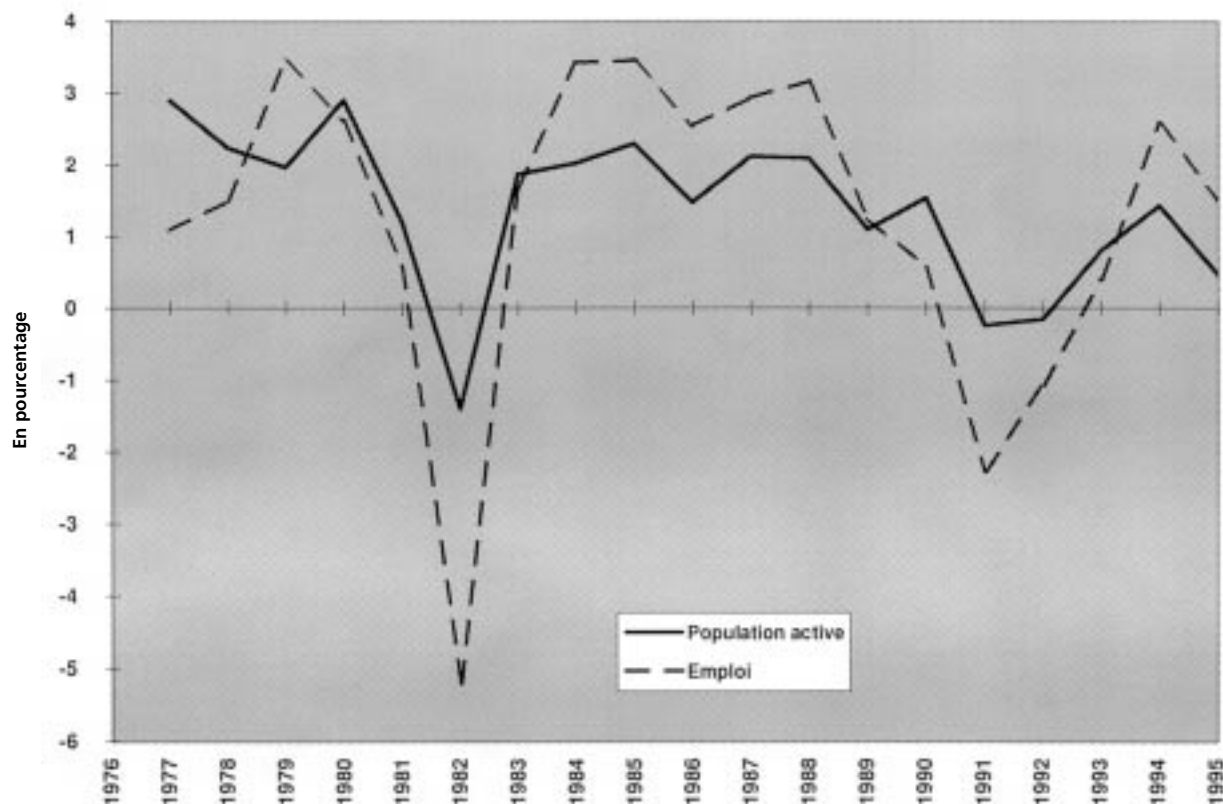
Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

En Ontario, la croissance de la population active et celle de l'emploi ont été beaucoup plus fortes qu'au Québec, atteignant respectivement 43,5 % et 40,6 % (graphique 3), ce qui représente des écarts de 13,3 et 15,1 points par rapport au Québec. Par rapport à celle de la population active, la croissance de l'emploi a donc été inférieure de 2,9 points, soit la moitié de l'écart observé au Québec (5,7).

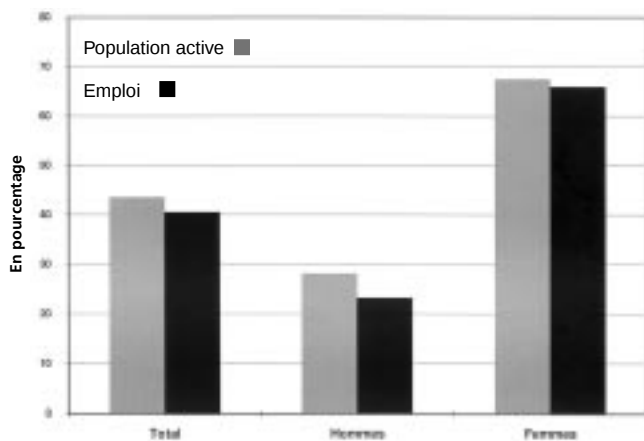
1. Sont exclus ici les travailleurs familiaux non rémunérés qui ne s'insèrent pas dans les formes d'emploi analysées.

Graphique 2

Taux de croissance de la population active et de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995



Graphique 3
Croissance de la population active et de l'emploi en Ontario entre 1976 et 1995

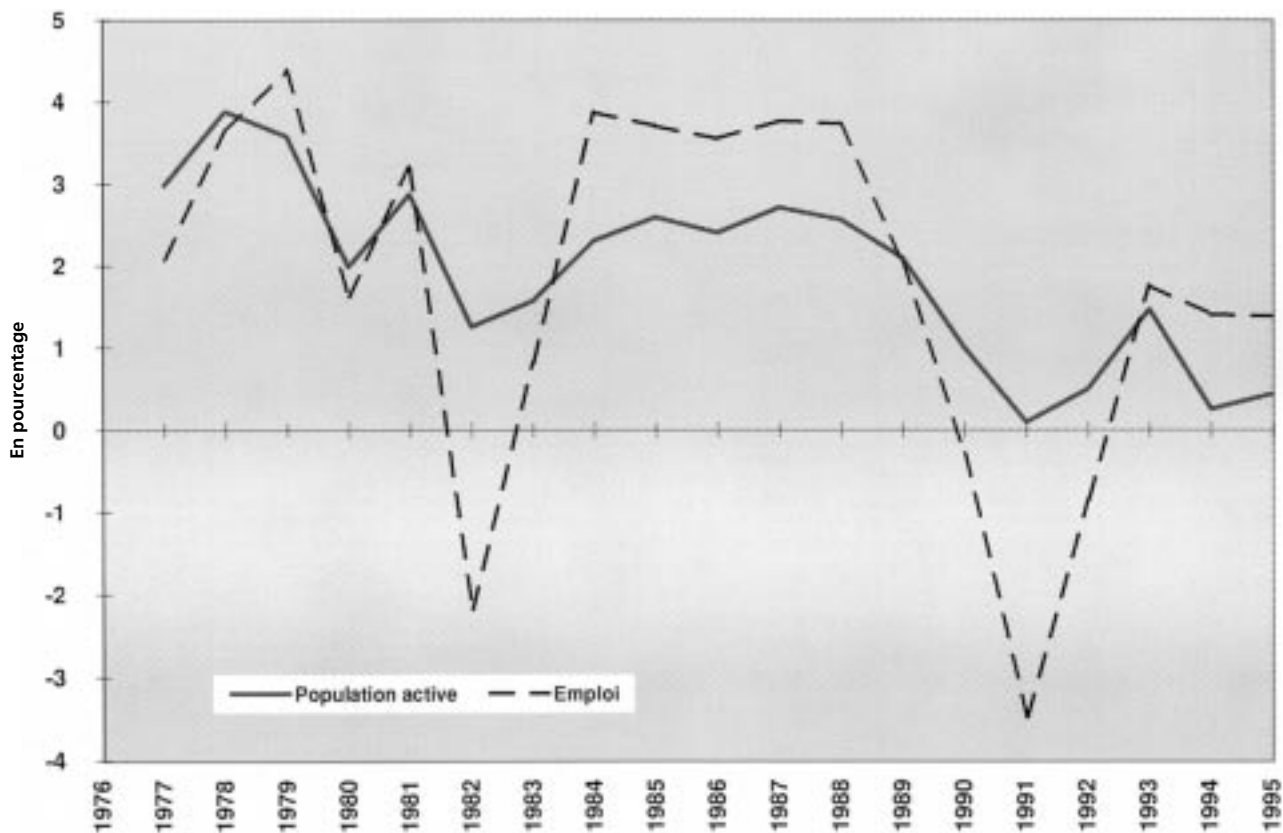


Les taux de chômage se sont donc maintenus bien en deçà de ceux du Québec, soit 6,2 % en 1976 et 8,7 % en 1995. Depuis 1976, les taux de chômage annuels en Ontario ont toujours été inférieurs à ceux du Québec par un écart de 2 à plus de 4 points. De la même façon qu'au Québec, les femmes ont connu une poussée très supérieure à celle des hommes dans les deux cas. En 1976, les

Ontariennes représentaient 39,1 % de la population active et 38,4 % de l'emploi ; en 1995, leur part s'élevait à 45,6 % dans les deux catégories. Cette évolution est très similaire à celle que les Québécoises ont connue. Évidemment, les hommes, en Ontario, ont eux aussi emprunté une trajectoire inverse.

Le graphique 4 montre l'évolution annuelle de la population active et de l'emploi en Ontario. Malgré que les baisses et les hausses de l'une et l'autre soient comparables, dans l'ensemble, à ce qui s'est passé au Québec, il n'en demeure pas moins que des différences notables apparaissent, particulièrement en ce qui a trait aux plongées récessionnistes. En 1981-1982, l'emploi diminuait de 5 % au Québec tandis que la baisse en Ontario était d'environ 2 %. En 1990-1991, la situation contraire se produisait : l'emploi en Ontario chutait de 3,5 % contre à peine 2 % au Québec. Par ailleurs, les plus fortes hausses de l'emploi au Québec ont habituellement été inférieures à celles de l'Ontario d'au moins 1 %. Quant à la population active, on peut signaler que seul le Québec a connu une croissance négative, soit de 1981 à 1983 et en 1991-1992. En résumé, ce graphique illustre assez bien l'effet des cycles économiques sur les deux provinces : toutes deux portent évidemment les stigmates caractéristiques des périodes de récession mais se distinguent néanmoins quant à leur incidence plus ou moins prononcée sur l'emploi.

Graphique 4
Taux de croissance de la population active et de l'emploi en Ontario entre 1976 et 1995



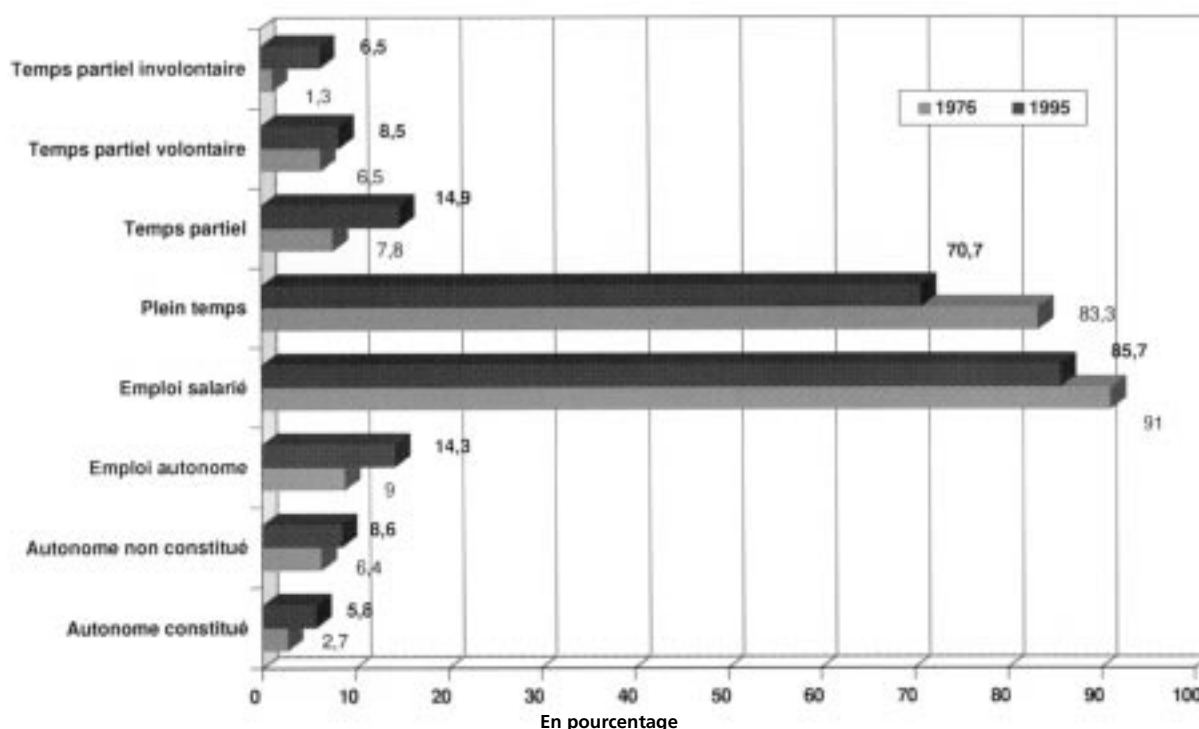
Au Canada, la croissance de la population active (41,7 %) et celle de l'emploi (38,1 %) ont aussi été supérieures à celles observées au Québec. Quant à la situation des femmes, leur part dans la population active a progressé de 37,4 % à 45,1 % entre 1976 et 1995 et leur part dans l'emploi, de 36,9 % à 45,2 %. Le portrait canadien paraît donc assez semblable à celui du Québec.

La répartition des différentes formes d'emploi

Cette section brosse un portrait statistique de la part de chacune des formes d'emploi par rapport à l'emploi total et ce, pour les années 1976 et 1995. Pour ce faire,

nous n'avons retenu que les formes d'emploi qui sont mutuellement exclusives. Par exemple, la somme du pourcentage de l'emploi salarié au Québec en 1995 (85,7 %) et de celui de l'emploi autonome (14,3 %) sera égale à l'emploi total (100 %), tout comme la somme du temps partiel volontaire (8,5 %) et involontaire (6,5 %) sera égale à l'emploi à temps partiel (14,9 %). Les ajustements à une seule décimale peuvent induire une différence maximale de 0,1 %. À cet égard, l'emploi temporaire et le cumul d'emplois ne sont pas considérés ici, ni dans le reste de ce chapitre d'ailleurs, parce qu'ils peuvent renvoyer à du travail à plein temps ou à temps partiel. Ces formes d'emploi seront traitées plus loin dans d'autres chapitres.

Graphique 5
Répartition des formes d'emploi au Québec en 1976 et 1995



Au Québec

D'entrée de jeu, mentionnons que la part de l'emploi salarié par rapport à l'emploi total a sensiblement décliné, soit de 91 % à 85,7 % en 1995. Le graphique 5 montre aussi que, exception faite de l'emploi salarié, seule la proportion de l'emploi à plein temps par rapport à l'emploi total a régressé et ce, à l'inverse de toutes les autres formes d'emploi atypique. Ce recul de l'emploi salarié à plein temps est considérable (12,6 points). Par exemple, s'il avait conservé la même proportion de l'emploi total qu'en 1976, il y aurait eu 2 669 000 emplois salariés à plein temps en 1995, soit au moins 400 000 emplois supplémentaires dans cette forme d'emploi.

Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

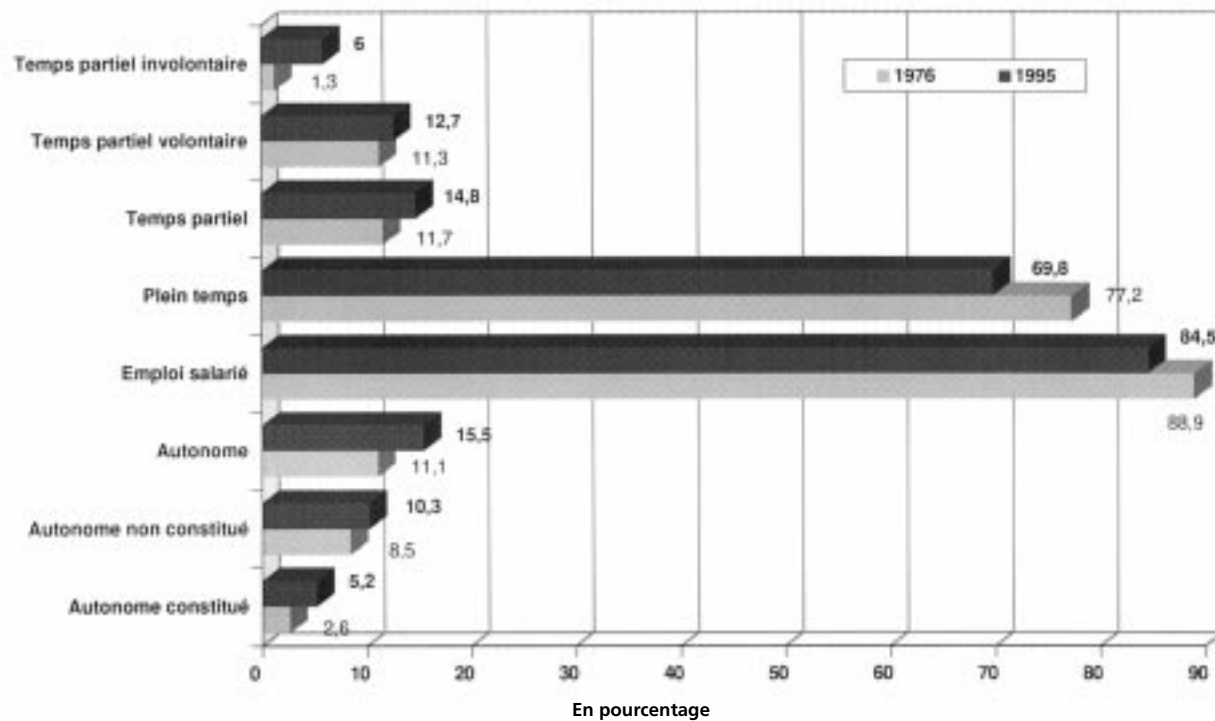
Les graphiques 6 et 7 montrent la situation au Canada et en Ontario.

De façon générale, on peut observer que, sur le plan de la répartition des formes d'emploi, les quelques différences qui démarquaient le Québec se sont aplanies avec le temps. En fait, il semble bien que les structures de l'emploi aient obéi à une évolution caractérisée par un processus d'uniformisation progressive.

Points saillants

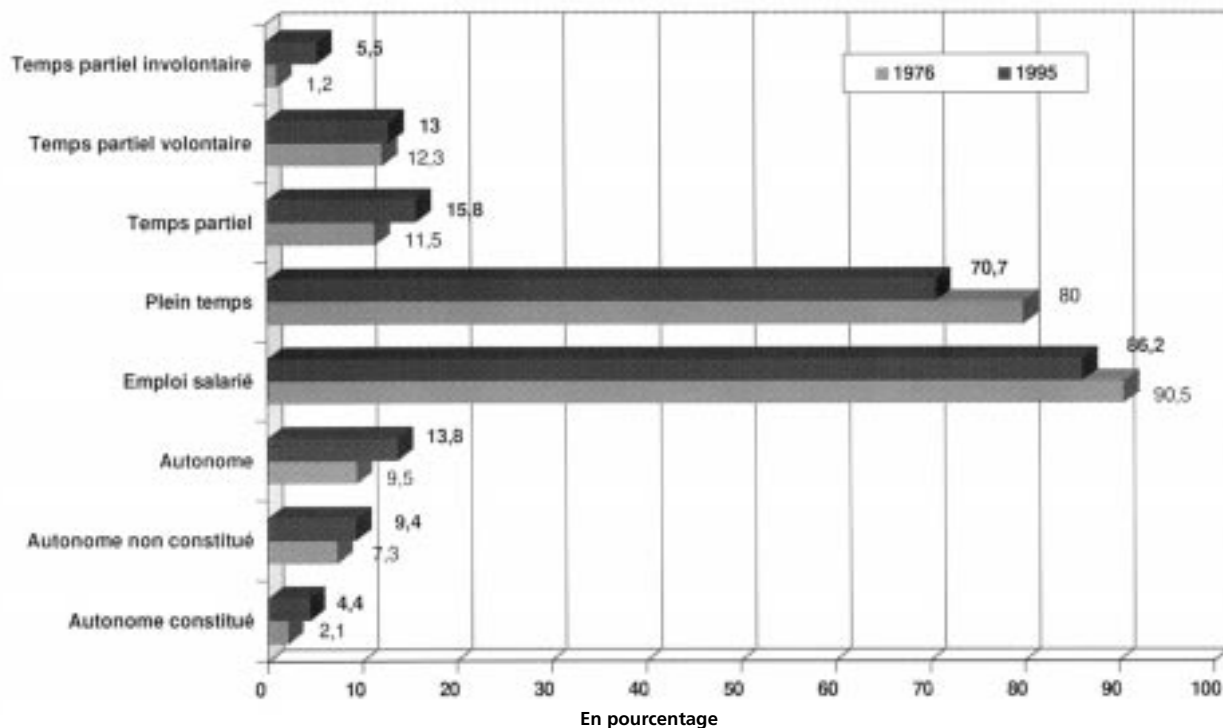
- Sur le plan de l'emploi salarié total, le Québec, l'Ontario et le Canada ont connu une régression d'une ampleur similaire entre 1976 et 1995, soit de 4 à 5 points. À cet égard, la situation du Québec n'offre pas de différence significative par rapport à l'Ontario et à l'ensemble du Canada.
- La situation de l'emploi salarié à plein temps a subi une baisse appréciable de l'ordre de 10 à 12 points. En 1976, c'est le Québec qui enregistrait la plus forte proportion par rapport à l'emploi total mais les an-

Graphique 6
Répartition des formes d'emploi au Canada en 1976 et 1995



21

Graphique 7
Répartition des formes d'emploi en Ontario en 1976 et 1995



nées suivantes ont tôt fait de le ramener à des proportions presque identiques à celles qu'ont connues l'Ontario et le Canada.

- La montée de l'emploi salarié à temps partiel s'est avérée beaucoup plus forte au Québec. Il faut ajouter toutefois qu'en 1976, la part de cette forme d'emploi au Québec était très inférieure à celle de l'Ontario et du Canada. Au fil des ans, le Québec a donc rejoint les niveaux ontariens et canadiens : cette uniformisation est liée au recul de l'emploi à plein temps.
- Dans un ordre sous-jacent, l'emploi à temps partiel volontaire a continué d'être beaucoup plus faible au Québec qu'en Ontario ou au Canada. Pour ces derniers, la part de cette forme d'emploi n'a connu qu'une faible progression, se maintenant dans les 11 % à 12 %. Au Québec, malgré une hausse de 2 points depuis 1976, le temps partiel volontaire maintient en quelque sorte sa position historique en représentant une part de l'emploi total nettement inférieure par 4 à 5 points. L'emploi à temps partiel involontaire a enregistré une montée radicale au pays et dans les deux provinces, mais c'est le Québec qui affichait les pourcentages les plus élevés : en 1995, la différence était de un point avec l'Ontario et de un demi-point avec le Canada.
- La part de l'emploi autonome dans l'emploi total constitue aussi un phénomène important dans l'évolution de la structure de l'emploi qui a frappé le Québec tout autant que l'Ontario et le Canada. L'augmentation observée entre 1976 et 1995 a varié autour de 4 à 5 points mais c'est le Québec qui détient la plus forte augmentation (5,3 points).
- L'emploi autonome non constitué a crû d'environ deux points au Canada de même qu'au Québec et en On-

tario, mais c'est au Canada que la part de cette forme d'emploi a été la plus élevée en 1976 (8,5 %) comme en 1995 (10,3 %), soit deux points de plus qu'au Québec. Quant à l'emploi autonome constitué, c'est au Québec qu'il prend davantage de poids, notamment en 1995 (5,8 %) où l'Ontario cédait le pas par près de un point et demi (4,4 %) et le Canada par plus de un demi-point (5,2 %).

La croissance des formes d'emploi

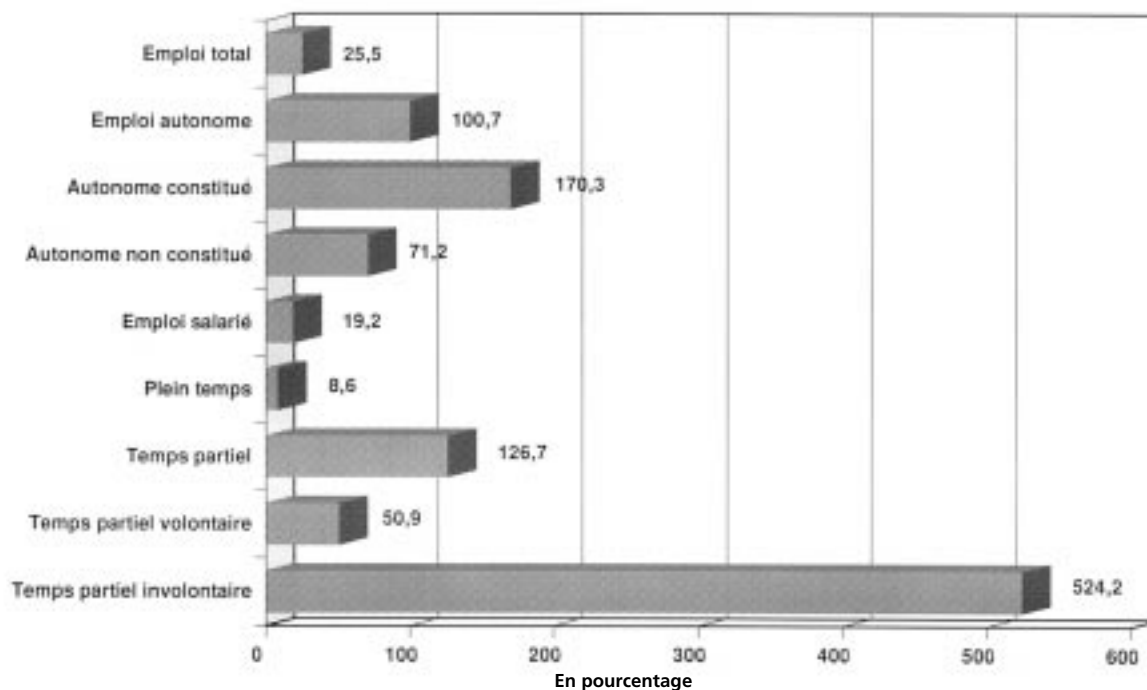
Ce bref portrait de la répartition des différentes formes d'emploi offre une description intéressante mais incomplète quant à leur comportement respectif au cours de la période considérée. Aussi faut-il analyser leur taux de croissance respectif, ce qui autorise de prendre en compte leur point de départ et d'arrivée. Nous verrons ainsi que des pourcentages de l'emploi total aux années limites de la période peuvent cacher des taux de croissance beaucoup plus révélateurs de la dynamique de l'emploi.

Au Québec

Le graphique 8 montre les taux de croissance de chaque forme d'emploi au cours de la période. On constate aisément les fortes différences qui marquent l'évolution de chacune. C'est l'emploi autonome et l'emploi à temps partiel, et leurs composantes, qui ont connu les taux de croissance les plus importants. À l'opposé, l'emploi salarié affiche un taux inférieur à celui de l'emploi total malgré l'effet haussier d'une de ses composantes, le temps partiel. Lorsque l'on considère isolément l'emploi salarié à plein temps, le fossé se creuse encore plus largement. Cette forme d'emploi a crû quatre fois moins que l'emploi total et, par rapport aux formes atypiques, cet écart prend des proportions encore plus grandes.

Graphique 8

Croissance des formes d'emploi au Québec entre 1976 et 1995



L'évolution de l'emploi atypique au Québec/Travail

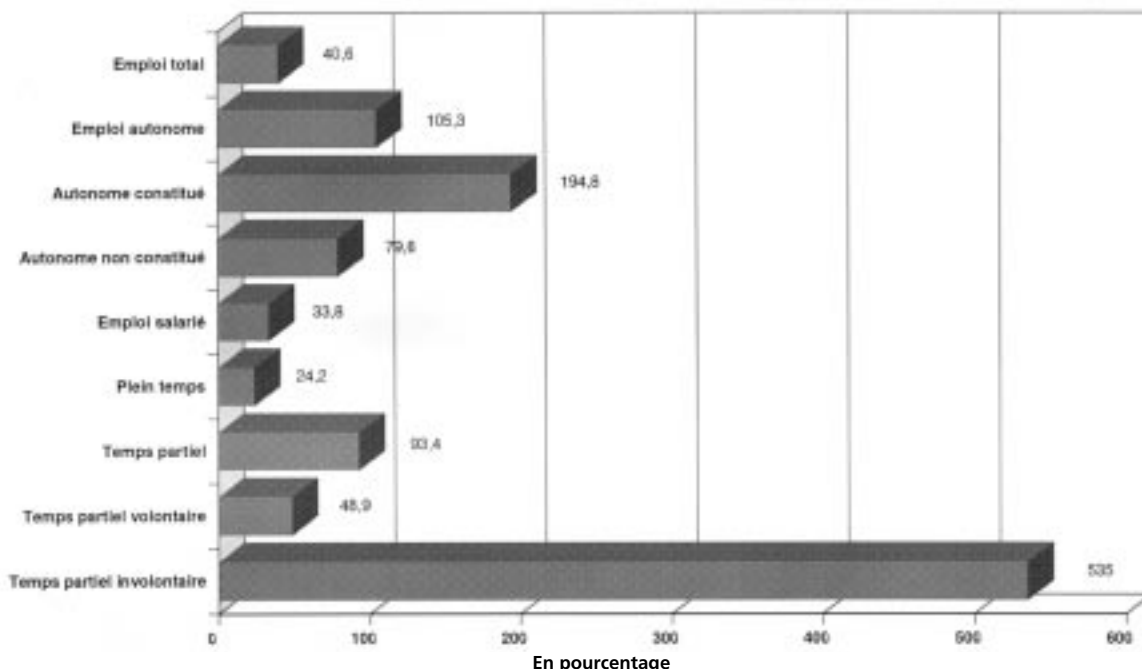
Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

De façon générale, la comparaison des taux de croissance des différentes formes d'emploi présente un portrait beaucoup plus différencié que celui concernant leur répartition dans l'emploi total. Les graphiques 9 et 10 illustrent l'ampleur caractéristique des taux de croissance pour l'Ontario et l'ensemble du Canada.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la croissance de l'emploi a été largement supérieure en Ontario et au Canada au cours de cette période et la différence est plus que significative : l'emploi au Québec a crû de 25,5 % contre respectivement 40,6 % et 39,5 % en Ontario et au pays. L'examen des différentes formes d'emploi nous permet de mieux saisir à quel chapitre l'évolution de l'emploi a été déficiente au Québec.

Graphique 9

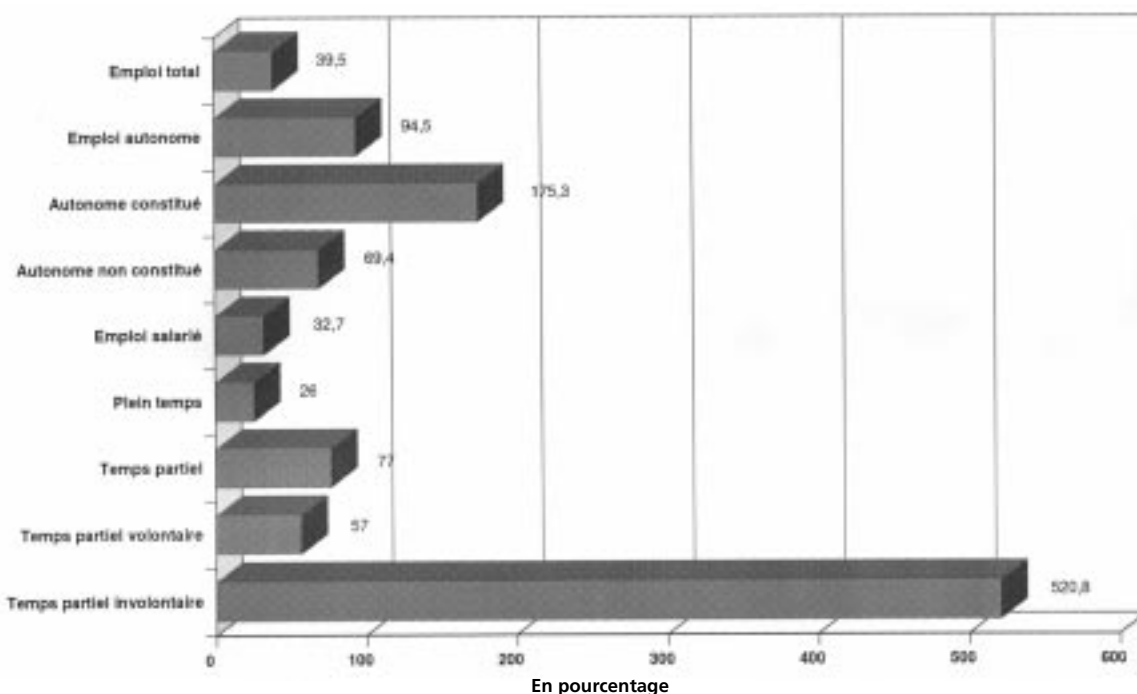
Croissance des formes d'emploi en Ontario entre 1976 et 1995



23

Graphique 10

Croissance des formes d'emploi au Canada entre 1976 et 1995



Points saillants

- De façon globale, c'est la faible hausse de l'emploi salarié qui explique principalement l'écart qui s'est creusé entre le Québec, d'une part, et le Canada et l'Ontario, d'autre part. Avec des taux de croissance respectifs de 33,8 % et 32,7 %, l'Ontario et le Canada ont facilement supplanté le Québec qui n'a connu qu'un taux de 19,2 %.
- La faible croissance de l'emploi salarié à plein temps fournit un éclairage encore plus net de la situation. Le Québec affiche un taux de croissance trois fois inférieur, soit 8,6 % contre respectivement 24,2 % et 26 %. L'emploi salarié à plein temps fait figure de « parent pauvre » dans la croissance de l'emploi au Québec.
- À l'opposé, la croissance de l'emploi salarié à temps partiel a été beaucoup plus forte au Québec (126,7 %) qu'en Ontario (93,4 %) et qu'au Canada (77 %). Il y a une cooccurrence manifeste entre la faiblesse de l'emploi à plein temps et la force de l'emploi à temps partiel au Québec.
- L'emploi à temps partiel volontaire a crû plus rapidement au Québec (51 %) qu'en Ontario (48,9 %), mais moins que dans l'ensemble du Canada (57 %). Ces différences demeurent significatives quoique beaucoup moins importantes que les précédentes.
- Quant à l'emploi à temps partiel involontaire, il semble bien qu'il s'agisse là d'un phénomène également partagé, les taux de croissance dépassant tous les

500 %. Cela illustre bien l'un des aspects centraux du sous-emploi tant au Québec qu'ailleurs.

- La forte croissance de l'emploi autonome constitue elle aussi un phénomène dominant dans l'évolution de l'emploi : au Canada comme au Québec et en Ontario, les taux de croissance varient entre 95 % et 105 %.
- L'emploi autonome constitué est la composante de l'emploi autonome dont la croissance a été la plus remarquable. L'Ontario domine avec un taux de croissance de 194,8 % comparativement à 170,3 % pour le Québec et 175,3 % dans l'ensemble du Canada. Pour sa part, l'emploi autonome non constitué y a connu des taux de croissance moins élevés de l'ordre de 70 % à 80 %, présentant eux aussi une certaine uniformité.

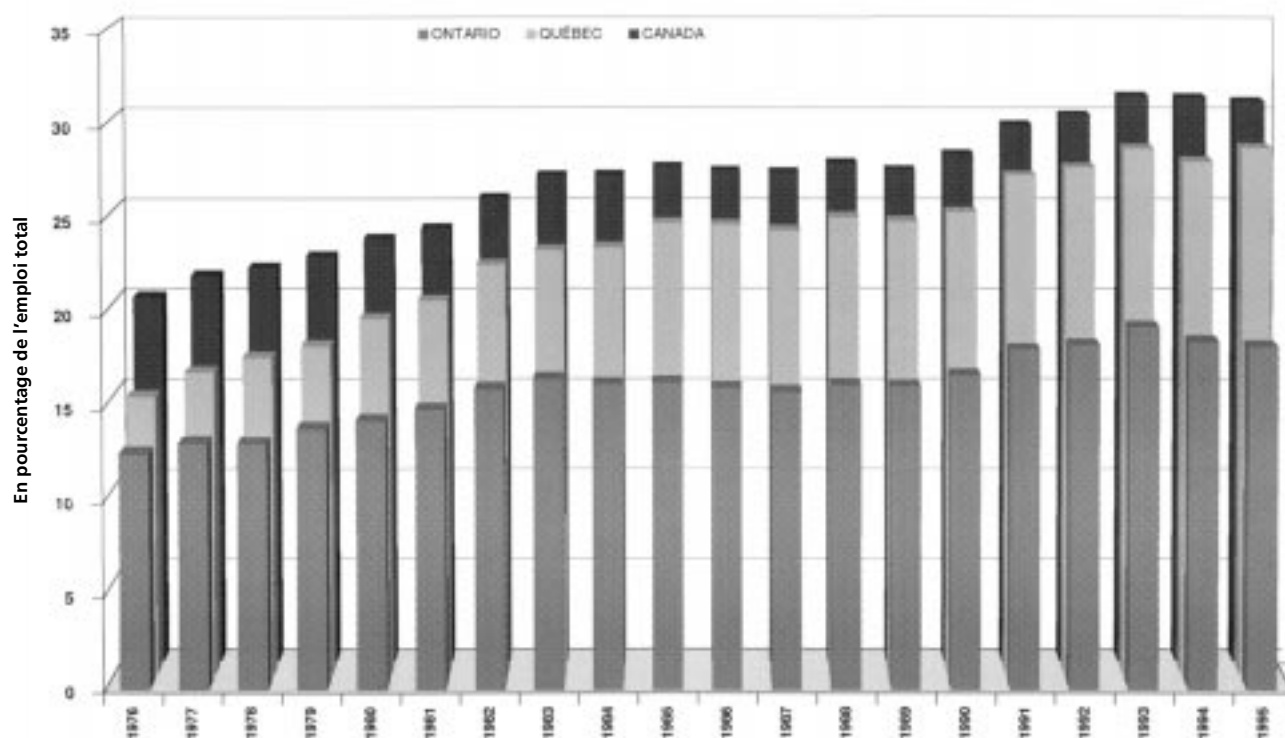
L'évolution globale de l'emploi atypique

Les graphiques 11 et 12 font voir l'évolution de l'emploi atypique en pourcentage de l'emploi total. Le premier montre les fluctuations annuelles qui caractérisent cette évolution au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Pour sa part, le second illustre la situation de l'emploi atypique au Québec en 1976 et 1995.

On remarquera que les fluctuations de l'emploi atypique au Québec sont simultanées, voire synchronisées avec celles de l'Ontario et du Canada et que ce sont les cycles économiques qui les conditionnent. Ainsi, les années qui précèdent et qui suivent immédiatement les récessions

Graphique 11

Évolution comparée de l'emploi atypique Ontario-Québec-Canada de 1976 à 1995



de 1981 et de 1991 se caractérisent par une montée de l'emploi atypique. Lorsqu'il y a reprise économique, la croissance de l'emploi atypique fléchit.

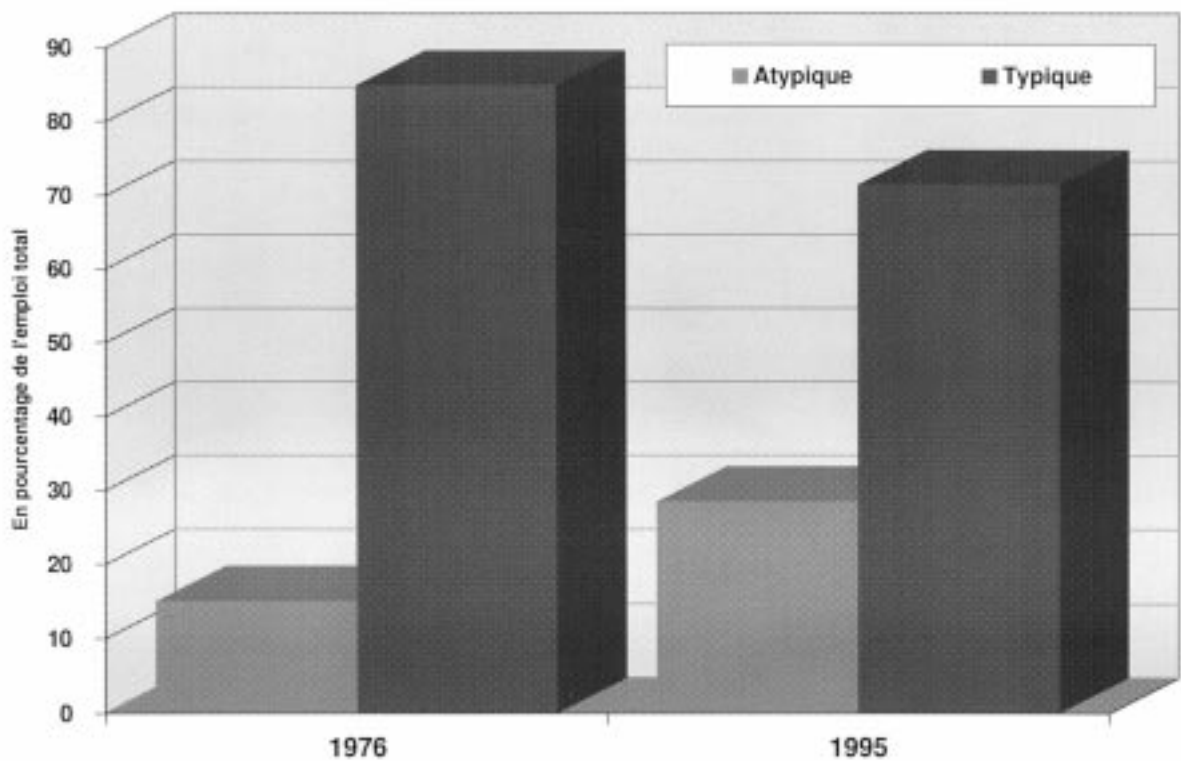
Les fluctuations de l'emploi atypique sont apparemment contracycliques et sa part dans l'emploi total continue de progresser. Cela tend à confirmer que le phénomène d'hystérèse du chômage, c'est-à-dire les emplois perdus à la suite d'une récession que la reprise économique ne récupère pas, frappe surtout les emplois typiques.

Ce qui ressort aussi du graphique 11, c'est la progression beaucoup plus mitigée de l'emploi atypique en Ontario. De fait, malgré la tendance générale à la hausse,

l'Ontario se situe bien en deçà du Canada et du Québec avec un écart d'une dizaine de points de pourcentage par rapport à l'emploi total en 1995. Cet écart s'est élargi continuellement depuis 1976.

Quant au graphique 12, il offre une image de la situation québécoise où l'emploi typique et l'emploi atypique ont emprunté des trajectoires inverses. La part de l'emploi atypique a connu une progression substantielle en passant de 16,7 % en 1976 à 29,3 % en 1995, retranscrivant ainsi plus de 12 points à l'emploi typique. En nombres absolus, l'emploi atypique a plus que doublé pendant cette période, passant d'un peu moins de 400 000 à plus de 900 000.

Graphique 12
Répartition de l'emploi typique et atypique au Québec en 1976 et 1995



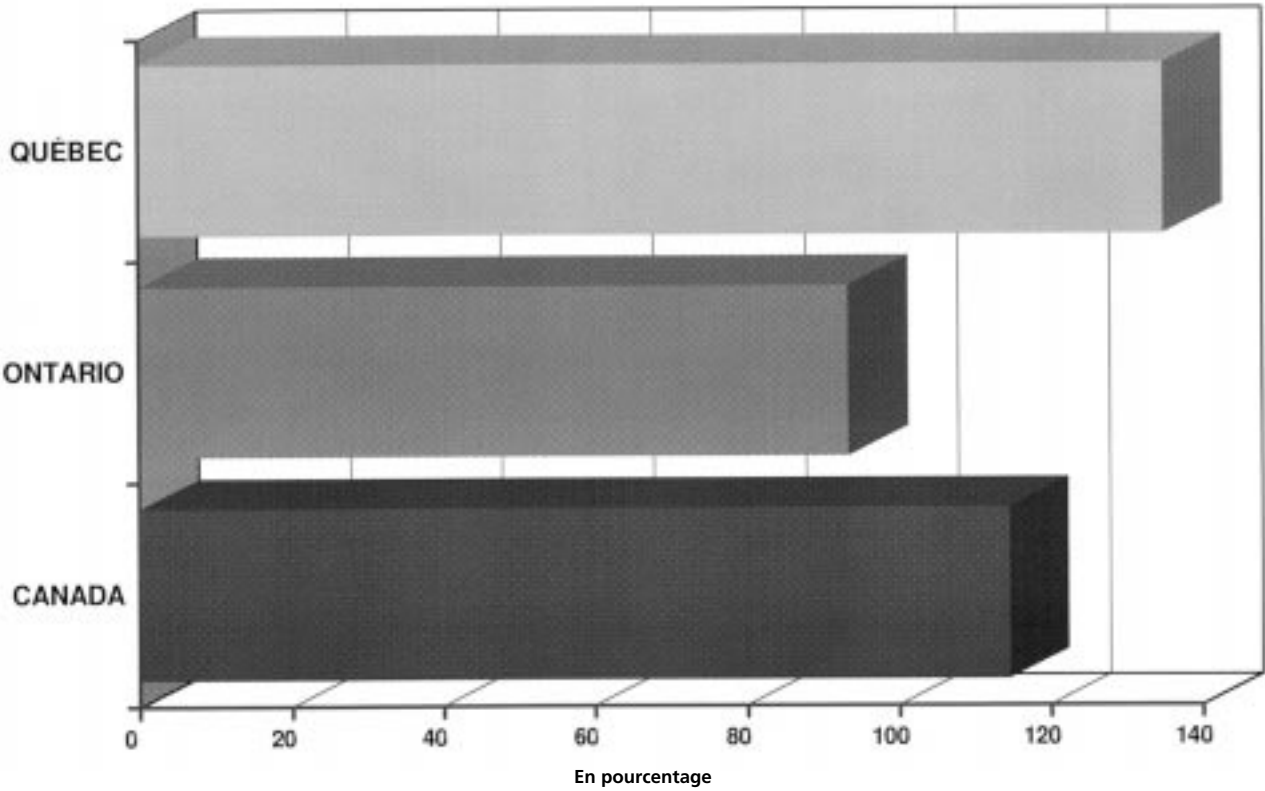
Nous avons vu que le niveau de l'emploi atypique au Québec demeurait inférieur à la moyenne canadienne. Cependant, le graphique 13 nous indique que cette situation pourrait bien changer à court ou moyen terme si la tendance observée se maintient puisque le taux de croissance de l'emploi atypique au Québec au cours de la période 1976-1995 s'avère être le plus élevé et cela, de façon appréciable.

Au Québec, on constate en effet que l'emploi atypique a crû de 135 % entre 1976 et 1995 alors que la croissance était inférieure de 15 à 50 points en Ontario et au

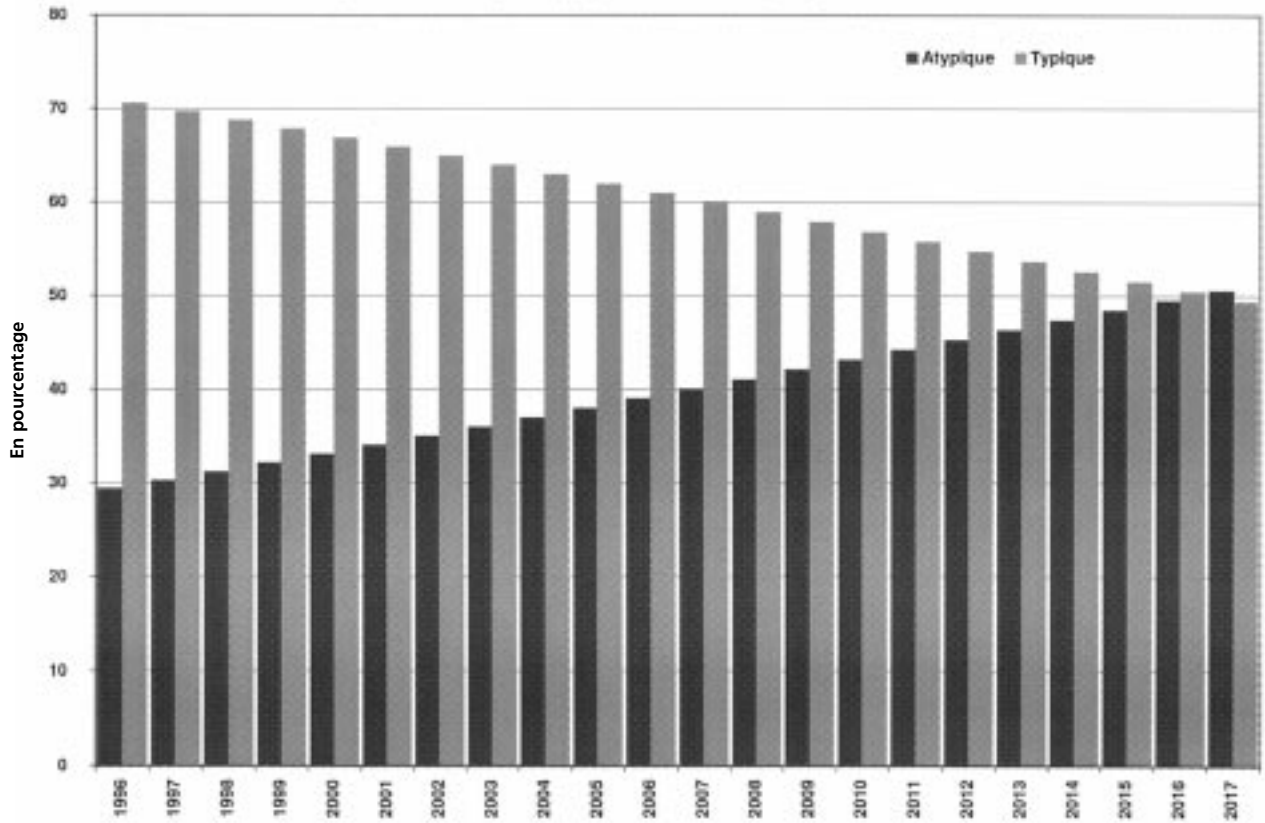
pays. À l'opposé, l'emploi typique au Québec ne croissait que de 6,6 %, ce qui signifie que l'emploi atypique a progressé vingt fois plus que l'emploi typique.

Cette progression rapide et constante de l'emploi atypique au Québec est en train de modifier sensiblement sa structure de l'emploi. Une simple extrapolation à partir de son taux de croissance moyen depuis 1976 indique qu'avec une même vitesse de croisière, la part de l'emploi atypique serait supérieure à celle de l'emploi typique en l'an 2017. Le graphique 14 illustre cette projection.

Graphique 13
Croissance de l'emploi atypique au Québec, en Ontario et au Canada entre 1976 et 1995



Graphique 14
Projection de l'emploi atypique au Québec jusqu'en l'an 2017

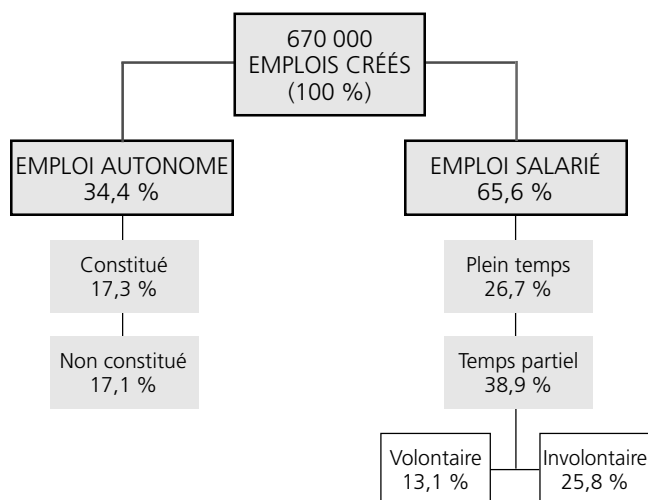


La dynamique de la création d'emplois au Québec depuis 1976

Comme nous l'avons indiqué au début de ce chapitre, il s'est créé au Québec plus de 670 000 emplois entre 1976 et 1995, soit une augmentation de l'emploi total de 25,5 %. Le graphique 15 décrit la composition de la création d'emplois au cours de ces vingt dernières années.

On est à même de constater que les formes dominantes de l'emploi atypique, soit l'emploi autonome et l'emploi salarié à temps partiel, ont représenté à elles seules 73,3 % des emplois créés depuis 1976. Elles ont donc constitué l'essentiel du solde net de la création d'emplois de 1976 à 1995. La création d'emplois autonomes (34,4 %) s'est effectuée de façon égale entre les travailleurs constitués en société et ceux non constitués. Du côté des travailleurs à temps partiel, la création d'emplois s'est avérée beaucoup plus importante parmi le temps partiel involontaire, soit près du double, que parmi le temps partiel volontaire.

Graphique 15
La création d'emplois au Québec de 1976 à 1995



Ce bref regard sur l'évolution de l'emploi atypique au cours des vingt dernières années met en évidence une transformation structurelle importante de la dynamique de l'emploi, soit une érosion du salariat sous la pression de deux forces. La première concerne la nature du lien au travail (lien d'emploi contre lien de marché) et renvoie à une migration des emplois vers un statut autonome. La seconde est interne au salariat et découle d'une diminution du temps de travail due à la croissance considérable de l'emploi à temps partiel et, conséquemment, au recul du plein temps. La part de l'emploi typique (salarié à plein temps) régresse donc sous l'effet conjugué de ces forces centrifuges, les emplois actuels ou nouveaux subissant une forte attraction vers l'une ou l'autre de ces grandes catégories de l'emploi atypique que sont l'emploi autonome et l'emploi à temps partiel.

Les comparaisons entre le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada révèlent des différences significatives. C'est au Québec que le taux de croissance de l'emploi atypique est le plus fort. Au-delà des formes particulières que l'emploi atypique a pu prendre au Québec durant la période observée, les statistiques les plus révélatrices visent certainement la très faible croissance de l'emploi salarié à plein temps depuis 1976 (8,6 %), soit un taux trois fois moindre qu'en Ontario et qu'au Canada, et la progression largement supérieure de l'emploi à temps partiel.

Nous examinerons dans d'autres chapitres les diverses formes d'emploi atypique sous l'angle de variables plus pointues afin de mieux circonscrire les catégories de personnes qui se « cachent » derrière ces statistiques. Nous traiterons aussi de formes atypiques qui ne sont pas mutuellement exclusives sur le plan statistique, soit le cumul d'emplois et l'emploi temporaire. Mais avant, jetons un regard sur l'emploi atypique dans d'autres pays industrialisés.

L'emploi atypique dans les principaux pays industrialisés

Depuis plus d'une décennie, les régimes de travail atypique prennent de l'ampleur non seulement au Canada, mais aussi dans les autres pays industrialisés. Nous allons donc examiner les tendances des diverses formes d'emploi atypique dans certains pays industrialisés selon les données disponibles. En raison des différences entre les définitions, les statistiques des divers pays ne sont toutefois pas toujours comparables entre elles.

La plupart des données présentées ici proviennent de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et concernent, outre le Canada, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. De plus, certaines informations sommaires sur le Mexique ont pu être incluses après nous avoir été fournies par le Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail, organisme issu de l'ALENA.

L'emploi à temps partiel

Définition

La définition de l'emploi à temps partiel varie d'un pays à l'autre. Au Canada, elle repose sur le nombre total d'heures habituel dans l'emploi principal, soit moins de 35 heures par semaine avant 1975 et moins de 30 heures depuis lors. Notons que la présente étude tient compte de la nouvelle définition instaurée en 1996 par Statistique Canada qui établit maintenant sa classification en fonction de l'emploi principal plutôt que selon l'ensemble des emplois.

Aux États-Unis et au Mexique, les personnes qui travaillent moins de 35 heures par semaine sont considérées comme travaillant à temps partiel. En France, jusqu'en 1981, les travailleurs à temps partiel effectuaient moins de 30 heures par semaine ; depuis 1982, la classification dépend de la perception qu'a la personne interrogée de sa situation. De la même manière en Allemagne et au

Royaume-Uni, le travailleur interrogé fournit la classification de sa propre situation d'emploi. En Italie, un travailleur à temps partiel est celui qui, en accord avec son employeur, travaille moins d'heures que ce qui est normalement prévu pour le type d'emploi particulier qu'il occupe. Finalement, au Japon, les personnes qui accomplissent moins de 35 heures sont classées comme travaillant à temps partiel.

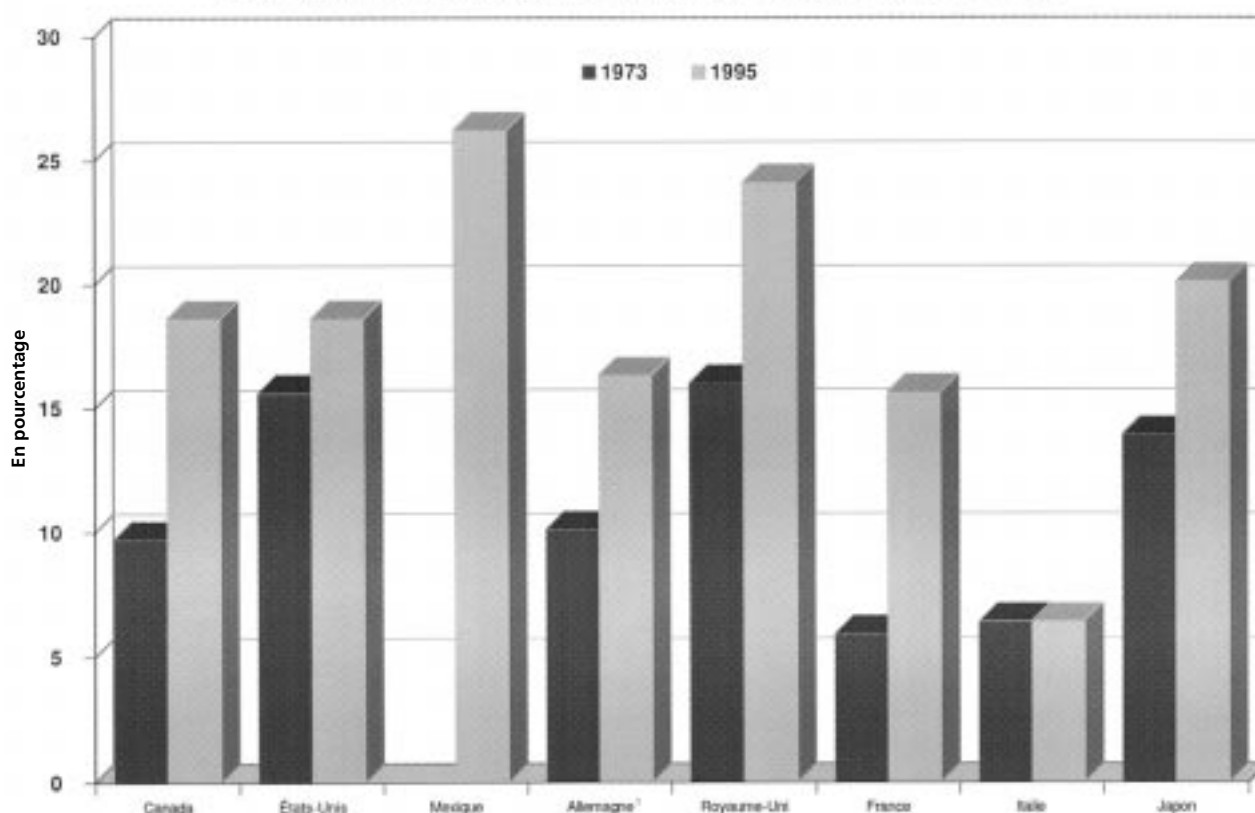
L'importance de l'emploi à temps partiel

Depuis le début des années soixante-dix, la part du temps partiel a eu tendance à progresser dans la plupart des pays. En 1995, près de une personne sur cinq occupait un emploi à temps partiel au Canada, aux États-Unis

et au Japon. Environ le quart des emplois étaient à temps partiel au Mexique et au Royaume-Uni alors que 15 % à 16 % des travailleurs se retrouvaient dans ce type d'emploi en France et en Allemagne. La situation était différente en Italie où l'emploi à temps partiel paraît beaucoup moins répandu. La part se situait à environ 6 % en 1995, soit la même proportion qu'en 1973. La progression de l'emploi à temps partiel a été particulièrement vive en France, en Allemagne, au Japon, au Royaume-Uni et au Canada, mais a été moins rapide aux États-Unis. Cependant, dans ce dernier pays, le recours au temps partiel était déjà relativement élevé au début des années soixante-dix.

Graphique 16

Évolution de l'emploi à temps partiel dans divers pays entre 1973 et 1995



1. À partir de 1991, les données se réfèrent à l'Allemagne réunifiée.
Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996.

Sauf au Mexique, la majorité des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes (tableau 1). En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, les femmes combinent entre 82 % et 87 % des postes à temps partiel. Cette proportion diminue à environ 70 % en Italie, au Japon, aux États-Unis et au Canada et à 50 % au Mexique. Les femmes qui travaillent à temps partiel sont plus âgées en Europe et au Japon qu'en Amérique du Nord. En Allemagne, en France, au Royaume-Uni et au Japon, 60 % à 70 % (données de 1991 et 1992 n'apparaissant pas dans les tableaux) des employées à temps partiel avaient entre 25 et 49 ans contre 43 % aux États-Unis (Houseman, 1995, p. 250-253). La proportion des femmes de moins de 25 ans est plus forte aux États-Unis (28 %) qu'en Europe et

au Japon (entre 4 % et 13 %). Au Canada, la distribution selon l'âge des femmes est sensiblement la même qu'aux États-Unis. Près de 30 % des femmes travaillant à temps partiel au Canada ont ainsi moins de 25 ans.

Chez les hommes travaillant à temps partiel, la distribution selon l'âge apparaît différente. En effet, les hommes qui ont moins de 25 ans sont plus nombreux que les femmes du même groupe. Au Canada et au Japon, par exemple, un peu plus de la moitié des hommes occupant des postes à temps partiel avaient moins de 25 ans. En France et en Allemagne, ils en composaient respectivement 16 % et 26 % comparativement à environ 40 % au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Tableau 1
Part des femmes dans l'emploi à temps partiel dans divers pays entre 1973 et 1995, en pourcentage

	1973	1979	1983	1993	1995
Canada	68,4	71,0	69,8	68,3	68,8
États-Unis	66,0	68,0	66,8	66,0	68,0
Mexique	n. d.	n. d.	n. d.	45,8	50,0
Allemagne	89,0	91,6	91,9	88,6	87,4
France	82,3	82,1	84,3	83,3	82,0
Italie	58,3	61,4	64,8	70,5	70,6
Japon	70,0	70,1	72,9	67,7	70,1
Royaume-Uni	90,9	92,8	89,8	84,5	82,3

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996.

En Allemagne, en France, au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis, une proportion importante de l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et des services est à temps partiel, contrairement à d'autres secteurs dont le secteur manufacturier. Entre 14 % et 26 % des salariés agricoles travaillent en effet à temps partiel. Cette proportion se situait entre 16 % et 29 % dans les services alors qu'elle était de moins de 10 % dans les autres industries (données de 1991 et 1992 absentes des tableaux). En 1995, au Canada, 24 % des travailleurs de l'agriculture et 25 % des personnes employées dans les services étaient à temps partiel. Comme dans les autres pays, cette part était plus faible dans l'industrie manufacturière, la construction et les autres branches d'activité du secteur primaire. Dans ces industries, 6 % des travailleurs occupaient des emplois à temps partiel en 1995 (données de Statistique Canada non présentées dans les tableaux).

La contribution de l'emploi à temps partiel dans la création d'emplois

Dans tous les pays étudiés, l'emploi à temps partiel a joué un rôle important dans la création d'emplois au cours de 1983 à 1995. Au Canada, 27 % des 2,4 millions d'emplois créés pendant cette période ont été à temps partiel (tableau 2). Aux États-Unis, 24 millions d'emplois ont été créés, dont 19 % à temps partiel. En Allemagne, le temps partiel représente 26 % de la création d'emplois. Au Royaume-Uni et au Japon, la contribution est encore plus importante alors que la part des emplois à temps partiel dans les emplois créés atteignait respectivement 74 % et 51 %. En France et en Italie, l'emploi à temps partiel a progressé entre 1983 et 1995 (1994 pour l'Italie) alors que le nombre d'emplois à plein temps reculait pour la même période.

Tableau 2
Variation de l'emploi dans divers pays entre 1983 et 1995, en milliers

	Emploi total		Variations 1983-1995	
	1983	1995	Emploi total	Temps partiel
Canada	11 107	13 505	+ 2 398	+ 646
États-Unis	100 831	124 900	+ 24 069	+ 4 684
Allemagne¹	25 810	35 830	+ 10 020	+ 2 588
France	21 167	22 023	+ 856	+ 1 404
Italie²	20 350	19 801	- 549	+ 292
Japon	57 320	64 556	+ 7 236	+ 3 690
Royaume-Uni	23 305	25 512	+ 2 207	+ 1 627

1. Jusqu'en 1990, les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale ; à partir de 1991, elles visent l'Allemagne réunifiée.

2. Pour les années 1983 et 1994.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996, tableaux D et E de l'annexe statistique.

L'emploi à temps partiel involontaire

La plupart des travailleurs à temps partiel occupent volontairement ce type d'emploi. Cependant, l'emploi à temps partiel involontaire a progressé avec le temps dans plusieurs pays. Les statistiques de l'OCDE concernant le nombre de travailleurs à temps partiel involontaire sont présentées selon deux grandes catégories : les personnes qui travaillent à temps partiel parce qu'elles n'ont pu trouver d'emploi à temps complet et celles qui occupent un emploi à temps partiel pour des raisons économiques. Notons que la définition de l'emploi à temps partiel involontaire varie selon les pays.

La plus grande partie des travailleurs à temps partiel involontaire sont ceux qui n'ont pu trouver d'emploi à temps complet. En 1993, au Canada, en France et en Italie, environ une personne sur trois travaillant à temps partiel n'avait pu trouver d'emploi à plein temps. Pour les autres pays, cette proportion était plus faible et se situait entre 5 % et 13,6 %. Par ailleurs, d'autres personnes travaillent à temps partiel pour des raisons économiques. Ces personnes regroupent celles qui travaillent habituellement à temps complet mais qui occupent un poste à temps partiel en raison d'un ralentissement économique, ainsi que celles qui sont habituellement à temps partiel mais qui effectuent moins d'heures que la normale pour des raisons économiques. En 1993, les personnes occupant un poste à temps partiel pour des raisons économiques constituaient moins de 9 % des travailleurs à temps partiel, sauf aux États-Unis où ils en représentaient 16,3 %.

Tableau 3
Proportion du temps partiel involontaire¹ dans divers pays en 1983 et 1993 en pourcentage du total des travailleurs à temps partiel

	N'a pu trouver un emploi à temps complet		Pour des raisons économiques	
	1983	1993	1983	1993
Canada	28,4	35,6	n. d.	6,7
États-Unis	16,7	13,6	16,9	16,3
Allemagne²	6,2	8,6	4,6	4,9
France	n. d.	35,4	5,9	4,0
Italie	28,8	31,7	18,2	8,9
Japon	n. d.	5,0	6,6	3,7
Royaume-Uni	8,6	13,4	2,4	2,0

1. Il est possible qu'un double comptage se produise dans ces deux catégories.

2. Jusqu'en 1990, les données visent l'Allemagne occidentale ; à partir de 1991, les données de l'OCDE se réfèrent à l'Allemagne réunifiée.

Source : calculs effectués à partir des données contenues dans les tableaux 2D.2, 2D.3, D et E de *Perspectives de l'emploi*, OCDE, juillet 1995.

L'emploi autonome

Définition

Les personnes qui exploitent leur propre entreprise ou qui exercent indépendamment une profession ou un métier, qu'elles emploient ou non des salariés, sont considérées comme des travailleurs autonomes. Toutefois, des différences de définition peuvent apparaître selon les pays. Par exemple, le Canada, la France, le Japon et les États-Unis excluent de leurs données les propriétaires-exploitants d'entreprises constituées en sociétés. Ces pays utilisent la définition de la législation relative à l'impôt sur le revenu qui considère comme salariés les propriétaires-exploitants de sociétés parce qu'ils reçoivent un salaire et bénéficient d'une responsabilité limitée. Pour leur part, l'Italie, l'Allemagne et le Mexique les assimilent à des travailleurs autonomes alors que le Royaume-Uni exclut, en partie seulement, les propriétaires-exploitants de sociétés de ses statistiques relatives au nombre de travailleurs autonomes.

Les travailleurs autonomes sont classés généralement en quatre catégories : les travailleurs autonomes avec salariés (les employeurs), les travailleurs autonomes sans salariés (travaillant à leur propre compte), les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux non rémunérés.

L'évolution de l'emploi autonome

Le tableau 4 fournit la proportion de travailleurs autonomes au regard de la population active civile occupée. Les travailleurs agricoles et les travailleurs familiaux non rémunérés sont exclus des données. En Italie, les travailleurs autonomes occupent une place prépondérante sur le marché du travail. En 1993, ils représentaient près du quart de la population active civile occupée. Le Royaume-Uni suivait avec une proportion de près de 12 %. La part des travailleurs autonomes au Canada, en France, en Allemagne, au Japon et aux États-Unis varie entre 7,7 %

et 10,3 %. Selon le Secrétariat de la Commission dans le domaine du travail, les travailleurs autonomes au Mexique représentaient, en 1993, 26,7 % de l'emploi total au pays.

Tableau 4
Travailleurs autonomes dans divers pays entre 1973 et 1993 en pourcentage de la population civile occupée

	1973	1975	1979	1983	1985	1989	1993
Canada	6,2	5,8	6,7	7,1	7,5	7,2	8,6
États-Unis	6,7	6,9	7,1	7,7	7,5	7,5	7,7
Allemagne¹	9,1	9,0	8,2	7,4	7,6	7,8	7,9
France	11,4	11,1	10,6	10,5	10,5	10,5	8,8
Italie	23,1	22,6	18,9	20,7	21,3	22,4	24,2
Japon	14,1	13,6	14,0	13,3	12,9	12,0	10,3
Royaume-Uni	7,3	7,2	6,6	8,6	9,9	11,6	11,9

1. Les données antérieures à 1991 se rapportent à l'Allemagne occidentale et celles postérieures à 1991, à l'Allemagne réunifiée.

Sources : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1992, tableau 4.1, p. 164.

OCDE, *Statistiques de la population active*, 1973-1993, Paris, 1995.

De 1973 à 1993, l'emploi autonome a progressé plus rapidement au Royaume-Uni que dans les autres pays étudiés. La proportion des travailleurs autonomes est passée de 7,3 % à 11,9 %. Cette forme de travail s'est aussi développée au Canada, plus particulièrement depuis le début des années quatre-vingt-dix. La part de l'emploi autonome atteignait 7,4 % en 1990, puis 8,6 % en 1993. La récession économique de 1990-1991 au Canada a incité certaines personnes à créer leurs propres emplois. Une situation inverse s'est produite en France et au Japon. Au cours de 1973 à 1993, la proportion des travailleurs autonomes a décliné, passant de 11,4 % à 8,8 % en France et de 14,1 % à 10,3 % au Japon. En Allemagne et aux États-Unis, cette proportion est demeurée stable depuis le début des années quatre-vingt. Après avoir progressé pendant la décennie des années quatre-vingt, la part des travailleurs autonomes est relativement constante en Italie depuis 1989.

L'emploi autonome avec ou sans salariés

Dans la quasi-totalité des pays analysés, la majorité des travailleurs autonomes sont établis à leur compte et n'emploient donc pas de salariés. Selon les dernières données disponibles (et non publiées dans les tableaux), l'Italie se démarque tout particulièrement alors que la proportion des travailleurs autonomes sans salariés était de 96 % en 1989 (OCDE, 1992). À l'autre extrême, on trouve l'Allemagne où les travailleurs autonomes établis à leur compte formaient 39 % de l'ensemble des travailleurs autonomes. En France et au Royaume-Uni, cette proportion était de 53 % et 69 % respectivement. Au Canada et au Japon, les travailleurs autonomes sans salariés occupaient une place importante en 1990 avec 72 % et 73 % respectivement. Aucune donnée n'est disponible pour les États-Unis et le Mexique.

La répartition des travailleurs autonomes selon la branche d'activité économique

Le commerce de détail et de gros, les restaurants et hôtels ainsi que les services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels sont les deux grandes branches d'activité où l'on trouve la majorité des travailleurs autonomes non agricoles (OCDE, 1992). Le Royaume-Uni fait exception puisqu'une bonne partie des travailleurs autonomes se trouvent dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels représentent les autres secteurs où l'emploi autonome est le plus fréquent au Royaume-Uni. Au Canada et aux États-Unis, les services fournis à la collectivité, les services sociaux et les services personnels regroupaient en 1990 environ le tiers des travailleurs autonomes (dernière année disponible).

Pour les autres pays, cette proportion était comprise entre 18 % et 24 %. Le quart des travailleurs autonomes au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni étaient actifs dans le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels. Ces mêmes secteurs attiraient approximativement le tiers des travailleurs autonomes au Japon et en Allemagne contre 40 % en France et 50 % en Italie (données de 1989 et 1990 non incluses dans les tableaux).

La répartition des travailleurs autonomes selon l'âge et le sexe

D'après les dernières données disponibles, au Canada, aux États-Unis et au Japon, les hommes composaient en 1990 entre 61 % et 66 % des travailleurs autonomes (OCDE, 1992). La part des hommes dans les pays européens étudiés était plus élevée et s'établissait à environ 75 %. Sauf au Japon et en Allemagne, la majorité des travailleurs autonomes avaient entre 25 et 44 ans. Au Japon, ils sont plus âgés que partout ailleurs ; la part des 25-44 ans s'établissait à 36 % seulement, environ 21 % avaient plus de 60 ans (9 % au Canada) et 2 % avaient moins de 25 ans (10 % au Canada). En Allemagne, 45 % des travailleurs autonomes étaient âgés entre 25 et 44 ans. D'autre part, parmi les travailleurs autonomes, les femmes sont généralement plus jeunes que les hommes.

L'emploi temporaire

Définition

Les définitions de l'emploi temporaire et les réglementations le régissant diffèrent grandement d'un pays à l'autre. Par exemple, au Canada, les travailleurs temporaires sont définis comme étant les travailleurs rémunérés dont l'emploi doit prendre fin à une date précise. Aux États-Unis, les travailleurs qui n'ont pas de contrat implicite ou explicite d'emploi permanent sont désignés comme temporaires. Au Japon, il s'agit des salariés qui ont un contrat d'une durée supérieure à un mois mais inférieure à un an. En France et au Royaume-Uni, l'emploi temporaire répond à de nombreuses caractéristiques. Il inclut l'emploi à durée déterminée, l'emploi saisonnier, la mission d'intérim, l'apprentissage, le stage, le travail occasionnel, etc. En Allemagne, il concerne l'emploi à durée déterminée, incluant les salariés en apprentissage. En Ita-

lie, il désigne les emplois temporaires comme ceux occupés par les personnes employées à l'essai.

L'évolution de l'emploi temporaire

Comme l'indique le tableau 5, l'ampleur de l'emploi temporaire varie d'un pays à l'autre. En 1994, les travailleurs temporaires représentaient 2,2 % des salariés aux États-Unis et 11 % en France. Au Canada, cette proportion était de 8,8 %. Sauf en France, l'emploi temporaire a peu progressé depuis le début des années quatre-vingt. La proportion de travailleurs temporaires a légèrement augmenté au Canada, en Italie et au Royaume-Uni. En Allemagne et au Japon, elle est demeurée relativement stable entre 1983 et 1994. En France, les modifications apportées à la législation ont permis un accroissement important de l'emploi temporaire, la fréquence de ce type de travail ayant plus que triplé de 1983 à 1994.

Tableau 5 Pourcentage des travailleurs temporaires dans l'emploi salarié dans divers pays en 1983 et 1994, selon le sexe							
	Variation			Hommes		Femmes	
	1983	1994	1983-1994	1983	1994	1983	1994
Canada	7,5	8,8	+ 1,3	6,9	9,2	8,2	8,5
États-Unis	—	2,2	—	—	2,0	—	2,4
Allemagne	10,0	10,3	+ 0,3	9,0	9,8	11,5	11,0
France	3,3	11,0	+ 7,7	3,3	9,7	3,4	12,4
Italie	6,6	7,3	+ 0,7	5,2	6,1	9,4	9,3
Japon	10,3	10,4	+ 0,1	5,3	5,4	19,5	18,3
Royaume-Uni	5,5	6,5	+ 1,0	4,2	5,5	7,3	7,5

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996, tableau 1.2.

Dans la plupart des pays, les femmes qui sont sur le marché du travail risquent davantage que les hommes d'occuper un emploi temporaire. Par exemple, en 1994 au Japon, parmi les hommes qui travaillaient, 5,4 % détenaient un emploi temporaire comparativement à 18,3 % chez les femmes. En revanche, au Canada, les femmes ne sont pas plus susceptibles que les hommes de travailler à titre temporaire. En effet, en 1994, 8,5 % des femmes occupaient un emploi temporaire contre 9,2 % pour les hommes. De la même manière, aux États-Unis, la part des travailleurs temporaires s'établissait autour de 2 %, soit le même pourcentage chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, dans l'ensemble, la proportion des travailleurs temporaires a évolué dans le même sens chez les deux sexes. Le Japon est la seule exception où l'emploi temporaire a légèrement progressé chez les hommes et légèrement diminué chez les femmes. Une situation similaire s'est produite en Allemagne, mais comme les données d'avant 1992 ne concernent que l'Allemagne occidentale, elles ne peuvent pas être comparées aux données plus récentes qui visent l'Allemagne réunifiée.

Les données du tableau 6 montrent que les emplois détenus par les moins de 20 ans sont bien souvent des postes temporaires. En France et en Allemagne, la proportion des travailleurs temporaires de ce groupe d'âge

est particulièrement élevée. En 1994, 81 % des salariés français âgés de 16 à 19 ans et 74 % des salariés allemands du même âge occupaient un emploi temporaire. Dans ces deux pays, la proportion des travailleurs temporaires évoluait comparativement entre 6 % et 8 % chez les salariés de 25 ans et plus. Au Canada en 1994, 16,7 % des salariés de moins de 25 ans avaient un travail temporaire alors que 7,3 % des 25 ans et plus occupaient un tel emploi. Sauf au Royaume-Uni, la part de l'emploi temporaire a augmenté pour tous les groupes d'âge. En France, elle s'est accrue considérablement tandis qu'au Royaume-Uni, elle a régressé chez les 16-19 ans.

Tableau 6
Pourcentage des travailleurs temporaires dans l'emploi salarié chez les jeunes, selon divers pays en 1983 et 1994

	16-19 ans		20-24 ans		25 ans et plus	
	1983	1994	1983	1994	1983	1994
Canada¹ (15-24 ans)	13,6	16,7	—	—	6,0	7,3
États-Unis	—	8,1 ²	—	5,1	—	1,4
Allemagne³	62,3	74,0	16,9	23,2	3,5	5,9
France	36,5	80,8	5,9	35,0	1,4	7,6
Italie	15,1	24,0	10,2	14,5	5,6	5,9
Japon⁴	17,0	31,7	8,5	11,8	10,2	9,4
Royaume-Uni	20,4	15,7	5,7	10,1	3,9	5,4

1. Pour les années 1989 et 1994.
2. Pour février 1995.
3. Pour les années 1984 et 1994. Allemagne occidentale avant 1992.
4. Le groupe d'âge est 15-19 ans.
Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996, tableau 1.2.

En résumé, la majorité des travailleurs des pays industrialisés sont des salariés occupant des emplois permanents à plein temps. Cependant, le travail atypique gruge une place de plus en plus importante sur le marché du travail. Pour la plupart des pays, l'emploi à temps partiel constitue le régime de travail atypique le plus courant. Il s'est accru plus rapidement que l'emploi total. La proportion d'emplois à temps partiel varie entre 16 % et 26 %, sauf en Italie où le faible taux d'activité féminin explique la part moins élevée de travailleurs à temps partiel (environ 6 % de l'emploi total). Par ailleurs, la proportion des travailleurs qui occupent ce type d'emploi involontairement a augmenté avec le temps au Canada comme ailleurs.

Depuis le début des années soixante-dix, l'emploi autonome s'est développé dans tous les pays étudiés, sauf en France et au Japon. Les travailleurs autonomes représentent entre 8 % et 12 % de la population active civile occupée. L'accroissement de ce genre d'emploi s'explique par la tendance croissante des entreprises à utiliser des sous-traitants pour effectuer certains travaux.

Les employeurs ont parfois recours à des travailleurs temporaires ou contractuels afin d'avoir une plus grande souplesse en matière d'aménagement du travail. Cette forme de travail atypique s'est peu développée depuis le début des années quatre-vingt, sauf en France où les amendements à la législation ont favorisé sa progression. La présente analyse a aussi permis de constater que la proportion des travailleurs temporaires varie d'un pays à l'autre (entre 2 % et 11 %) et que les femmes et les jeunes sont plus susceptibles que les hommes et les adultes d'occuper un poste temporaire.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Dans ce chapitre, nous analyserons plus en détail l'évolution de l'emploi à temps partiel au Québec. Cette forme d'emploi atypique est en constante progression depuis 1976, c'est-à-dire qu'à aucun moment au cours de cette période de vingt ans elle n'a régressé en nombre.

L'analyse s'articule autour de variables qui ont été sélectionnées en raison de la forte prise statistique qu'elles offrent et qui nous permettront de tirer des conclusions ayant une valeur descriptive optimale. Ces variables sont l'âge et le sexe ainsi que le caractère volontaire ou non de cette forme de travail.

L'objectif est donc essentiellement de préciser davantage la tendance historique de cette forme d'emploi atypique à l'aide de certaines caractéristiques des personnes qui occupent ces emplois depuis 1976. Contrairement au chapitre précédent, la part du temps partiel attribuable à l'emploi autonome n'a pas été isolée. Cette opération aurait exigé des calculs trop approximatifs et imparfaits en raison de l'absence de données pour les variables retenues ici (âge et sexe). Cependant, le chapitre consacré à l'emploi autonome abordera la dimension du travail à temps partiel non salarié.

L'emploi à temps partiel au Québec

La répartition hommes-femmes

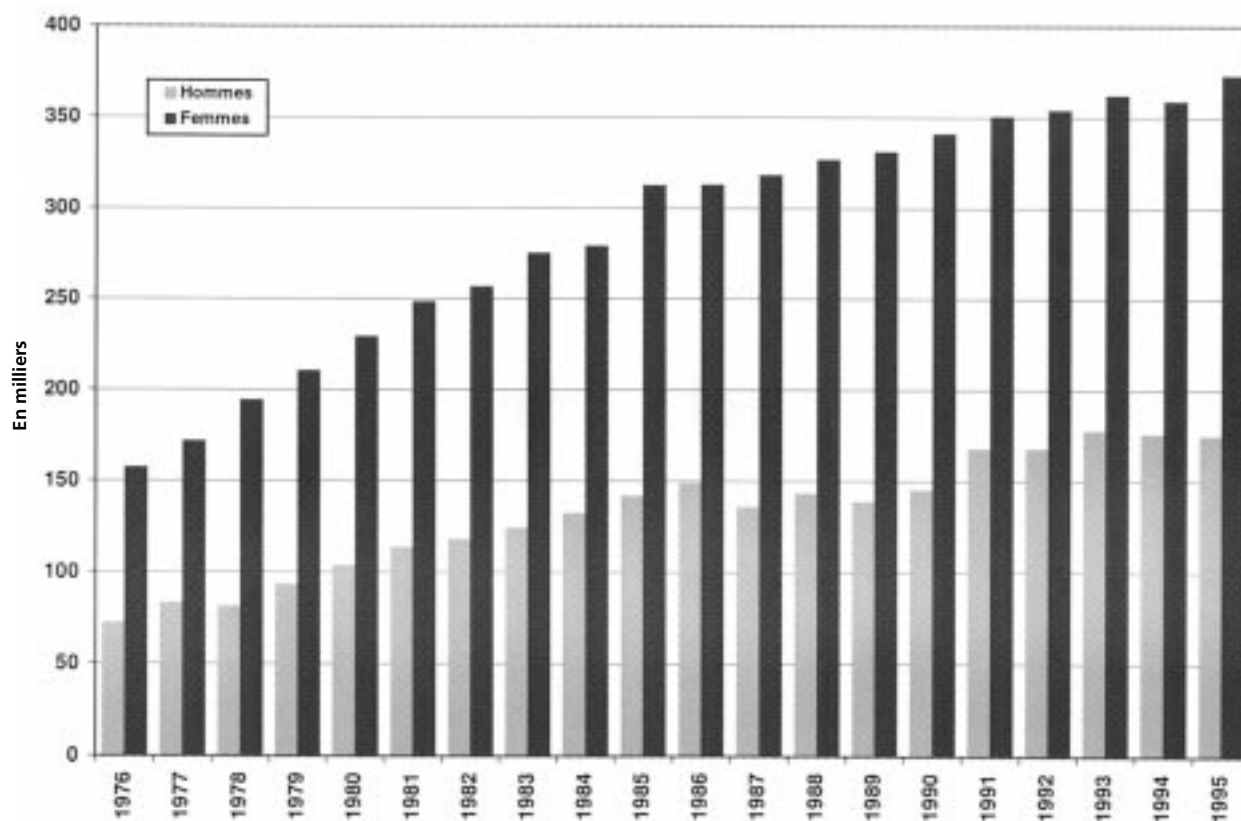
Le volume de l'emploi à temps partiel a plus que doublé au cours de la période 1976-1995 tant chez les hommes (de 72 200 à 175 000) que chez les femmes (de 157 400 à 372 900). Le taux de croissance pour cette période est légèrement plus élevé chez les hommes (142 %) que chez les femmes (137 %). Il faut cependant considérer que les hommes partaient d'un niveau beaucoup plus bas. Par ailleurs, le nombre d'emplois à temps partiel est deux fois plus élevé chez les femmes tout au long de la période observée. Comme l'illustre le graphique 17, la croissance de l'emploi à temps partiel a été soutenue et régulière ; elle n'a pas connu de soubresauts conjoncturels particulièrement marqués.

Pendant ces vingt ans, la répartition hommes-femmes dans l'emploi à temps partiel est demeurée pratiquement inchangée. Ainsi, la part des femmes n'a varié que de quelques points, oscillant entre un minimum de 67,4 % et un maximum de 70,6 %. En 1995, cette proportion était de 68,1 %, soit un demi-point de moins qu'en 1976. Une autre dimension significative est la part qu'occupe le temps partiel par rapport à l'emploi total. En 1976, le temps partiel représentait 17,9 % des emplois féminins et 4,4 % des emplois masculins ; en 1995, ces proportions s'établissaient respectivement à 26,3 % et 9,9 %, soit une hausse de 46,9 % chez les femmes et de 125 % chez les hommes.

35

Graphique 17

Évolution de l'emploi à temps partiel au Québec de 1976 à 1995, selon le sexe



La répartition selon l'âge

Les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada nous permettent de ventiler l'emploi à temps partiel selon trois groupes d'âge : les 15-24 ans, les 25-44 ans et les 45 ans et plus. Le graphique 18 trace l'évolution du volume de l'emploi à temps partiel pour ces groupes d'âge au cours des vingt dernières années.

D'emblée, on doit signaler que le nombre d'emplois à temps partiel a substantiellement augmenté dans tous

les groupes d'âge mais de façon inégale. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, c'est celui des 15-24 ans qui comptait le plus de personnes travaillant à temps partiel. Cette tendance historique est fort commune et s'explique par le fait que la majorité d'entre eux sont aux études et n'ont recours que subsidiairement au temps partiel. Cependant, à partir de 1985, on observe le début d'un déplacement vers les 25-44 ans dont le poids dans l'emploi à temps partiel n'a cessé d'augmenter depuis. Le tableau 7 décrit la situation en 1976 et en 1995.

Graphique 18
Évolution de l'emploi à temps partiel au Québec de 1976 à 1995, selon l'âge

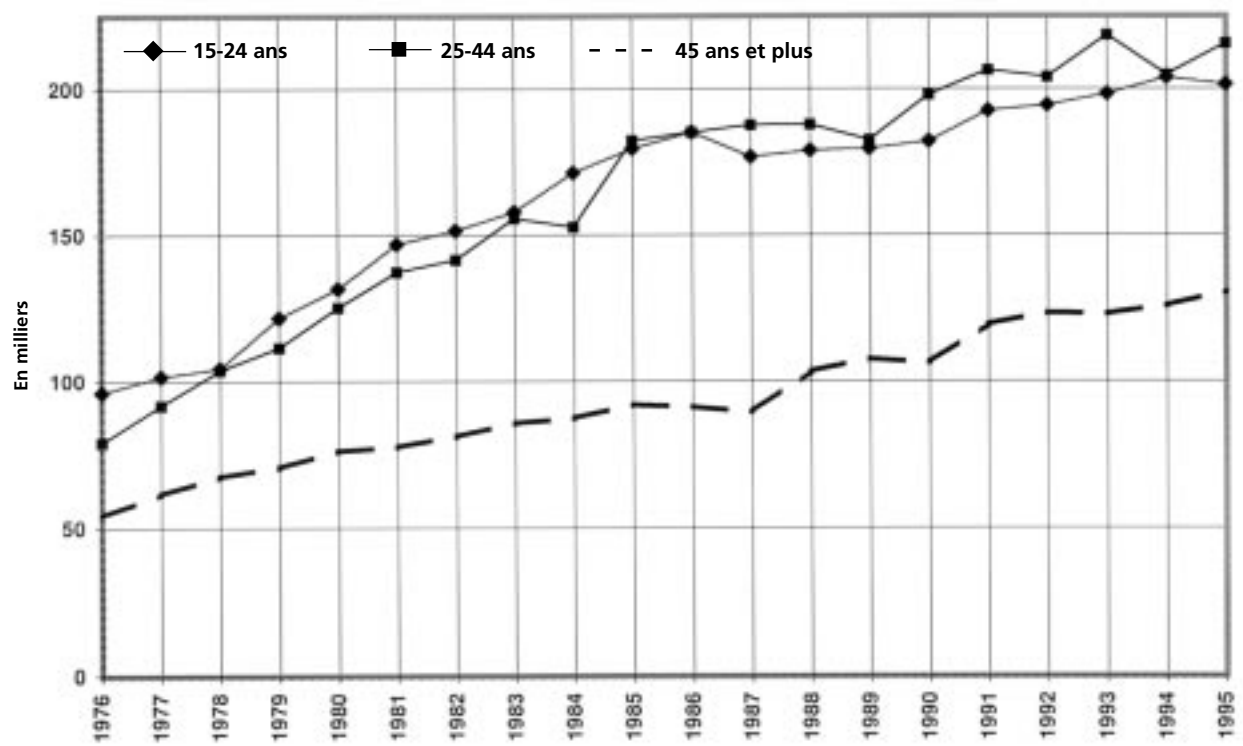


Tableau 7				
Répartition des emplois à temps partiel au Québec en 1976 et 1995, selon l'âge				
	Total	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus
1976	229 600	96 100 (41,9 %)	79 200 (34,5 %)	54 300 (23,6 %)
1995	547 800	201 600 (36,8 %)	215 600 (39,4 %)	130 600 (23,8 %)
Croissance		105 500	136 400	76 300
%		110 %	172 %	140 %
(Variation)		(-5,1 %)	(4,9 %)	(0,2 %)

Les 15-24 ans représentaient 41,9 % de l'emploi à temps partiel en 1976 contre 36,8 % en 1995, soit une baisse de 5,1 points. La tendance inverse s'est produite chez les 25-44 ans qui ont enregistré une hausse de 4,9 points, de 34,5 % en 1976 à 39,4 % en 1995. Ces deux groupes d'âge ont réagi comme des vases communicants

puisque la proportion des 45 ans et plus est demeurée stable (23,6 % et 23,8 %). Cette migration démographique de l'emploi à temps partiel n'est pas due à une hausse de l'emploi à plein temps chez les 15-24 ans puisque celui-ci a diminué de moitié, passant de 560 900 en 1976 à 258 400 en 1995, soit une baisse de 54 %. Le vieillissement de la population ne saurait non plus expliquer à lui seul cette chute considérable de l'emploi à plein temps dans ce groupe d'âge, car la population totale de ce groupe n'a chuté que de 26 % et la population active, de 28,8 %.

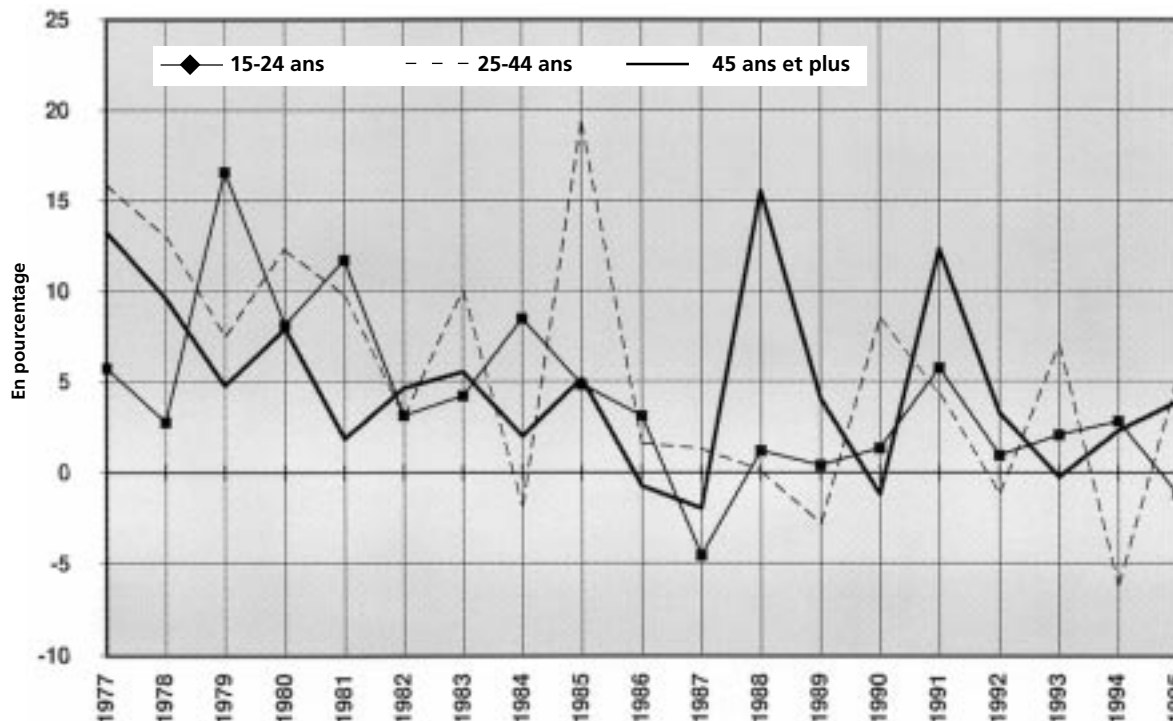
Un coup d'œil sur les taux de croissance de l'emploi à temps partiel pour chaque groupe d'âge nous renvoie une image similaire. De 1976 à 1995, cette forme d'emploi a crû de 110 % chez les 15-24 ans, de 172 % chez les 25-44 ans et de 140 % parmi les 45 ans et plus. En considérant que le taux moyen, tous groupes confondus, est de 139 %, on constate aisément les écarts par rapport à la croissance moyenne.

Le graphique 19 rend compte des taux de variation annuelle pour chaque groupe d'âge. L'intérêt de ce graphique est complémentaire car une hausse ou une baisse de plusieurs milliers n'ont évidemment pas la même importance d'un groupe à l'autre. Il permet donc d'apprécier les mouvements annuels de chaque groupe d'âge sur une base proportionnelle. L'amplitude des variations annuelles est assez remarquable et on peut observer que, lorsque qu'un groupe d'âge connaît une hausse plus sub-

stantielle, les deux autres réagissent en sens inverse ou alors n'augmentent que très peu. Les sommets de 1979 pour les 15-24 ans, de 1985 pour les 25-44 ans et de 1988 et 1991 pour les 45 ans et plus illustrent ces mouvements divergents. En somme, l'emploi à temps partiel ne connaît jamais de hausse ou de baisse considérable dans les trois groupes en même temps, ce qui confirme ici encore le jeu des vases communicants.

Graphique 19

Variations annuelles de l'emploi à temps partiel de 1977 à 1995, selon l'âge



Un examen attentif révèle aussi qu'au cours de la période, les variations annuelles chez les 15-24 ans ont été contraires aux deux autres groupes à sept reprises et à celles des 25-44 ans à dix reprises. Signalons également que c'est chez les 15-24 ans et les 25-44 ans que les hausses et les baisses ont atteint les valeurs les plus élevées et que ces fortes hausses étaient toujours précédées d'une baisse appréciable.

Le rapport à l'emploi total, comme le montre le tableau 8, met aussi en perspective ces transformations.

Tableau 8

Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total en 1976 et 1995, selon le groupe d'âge

	1976	1995
15-24 ans	14,6	48,3
25-44 ans	6,5	12,1
45 ans et plus	7,9	13,7

Chez les 15-24 ans, on constate que la chute dracoenne de l'emploi total s'est accompagnée d'une hausse considérable de la part du temps partiel, celle-ci ayant plus que triplé. Ainsi, les jeunes ont non seulement connu un déplacement massif vers le temps partiel, mais aussi une forte contraction de leur emploi total ; la conjugaison des deux les a rendus aujourd'hui moins nombreux que les 25-44 ans au sein du temps partiel. Aussi, même si la hausse du temps partiel de 6,5 % à 12,1 % chez les 25-44 ans apparaît moins spectaculaire, elle n'en recèle pas moins des mouvements démographiques importants en raison du volume d'emplois dans ce groupe d'âge, qui représente près de la moitié de l'emploi total.

Cette transformation progressive de la structure démographique de l'emploi à temps partiel constitue un indice révélateur d'une double réalité : celle de la montée du chômage chez les plus jeunes et celle du sous-emploi grandissant parmi les 25-44 ans que le recul général de l'emploi a amenés vers les emplois à temps partiel. Nous verrons plus loin dans quelle mesure ce glissement démographique ne tient pas à un choix volontaire de l'un ou l'autre groupe d'âge.

La répartition selon l'âge et le sexe

Le tableau 9 présente en détail la répartition des emplois à temps partiel selon l'âge et le sexe, ainsi que les taux de croissance de chaque groupe pour l'ensemble de la période. Les chiffres entre parenthèses renvoient au pourcentage de l'emploi à temps partiel d'un groupe par rapport au total de l'emploi à temps partiel.

Il est clair que, pendant les vingt dernières années, ce sont les femmes qui ont dominé l'emploi à temps partiel et ce, dans tous les groupes d'âge, sauf en 1977 où les hommes de 15-24 ans étaient légèrement plus nombreux.

En ce qui a trait aux taux de croissance, les chiffres apportent un éclairage supplémentaire, à savoir une montée du temps partiel largement au-dessus de la moyenne chez les 25-44 ans. Ainsi, ce sont les hommes de 25-44 ans qui ont enregistré la hausse la plus forte avec un taux plus de deux fois supérieur au second en importance dé-

tenu par les femmes du même âge. Pour leur part, les hommes et les femmes de 15-24 ans affichent les taux de croissance les plus faibles, sensiblement plus bas que la moyenne tous âges et sexes confondus (139 %).

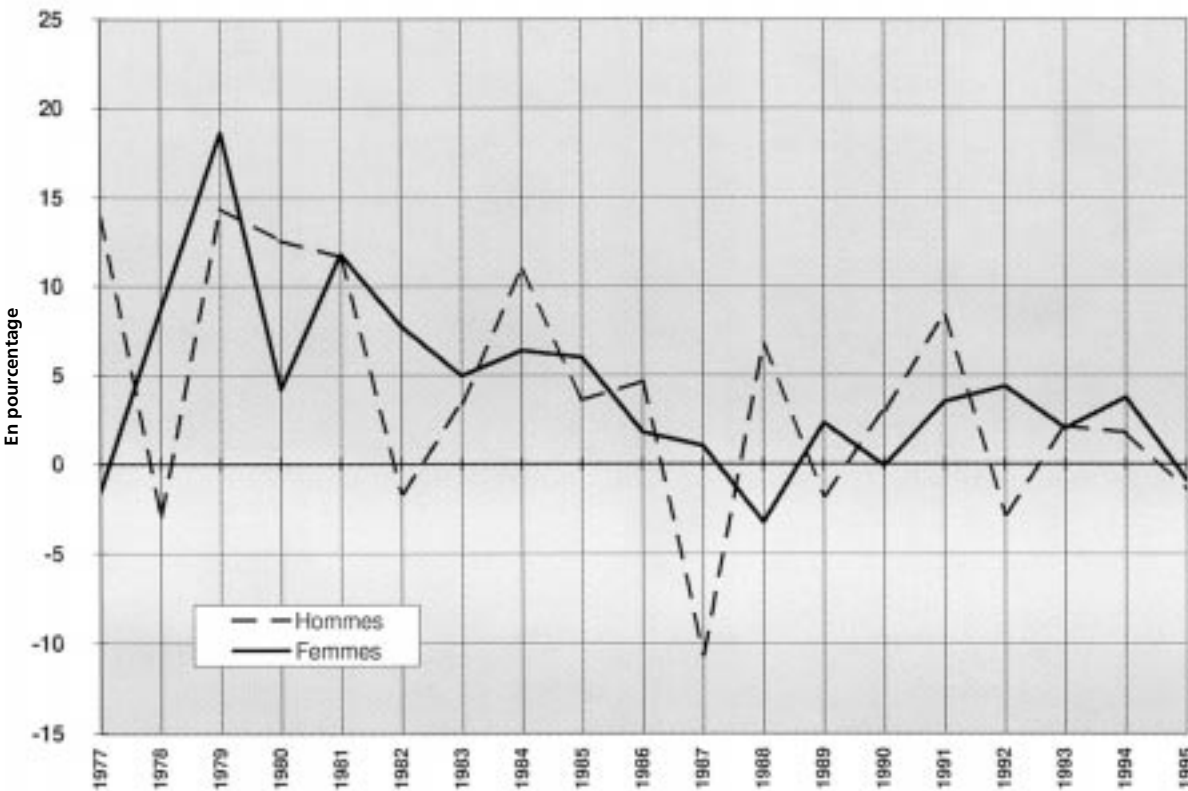
Regardons de plus près l'évolution des taux de croissance masculins et féminins pour chacun des groupes d'âge.

Les hommes et les femmes de 15 à 24 ans

Lorsqu'on scrute les variations annuelles de ces deux groupes (graphique 20), on remarque la réduction progressive de l'amplitude des mouvements à la hausse ou à la baisse. Cet aplatissement des courbes de croissance est unique à ce groupe d'âge et est probablement dû à l'importante contraction de l'emploi global subie au cours des années, qui a freiné la croissance de l'emploi à temps partiel.

	15-24 ans		25-44 ans		45 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1976	45 400 (19,8 %)	50 700 (22,1 %)	11 500 (5,0 %)	67 700 (29,5 %)	15 300 (6,7 %)	39 000 (17,0 %)
1995	91 600 (16,7 %)	110 000 (20,1 %)	47 700 (8,7 %)	167 900 (30,6 %)	35 600 (6,5 %)	95 000 (17,3 %)
Croissance %	46 200	59 300	36 200	100 200	20 300	56 000
Variation	102 %	117 %	315 %	148 %	133 %	144 %
	-2,9 %	-1,9 %	3,7 %	1,1 %	-0,2 %	0,3 %

Graphique 20
Variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 15-24 ans de 1977 à 1995



On remarque aussi que cet aplatissement s’est fait de façon inégale : l’amplitude des variations chez les femmes a diminué davantage que celle des hommes chez qui l’emploi à temps partiel semble obéir à une plus grande volatilité. Les taux de croissance négatifs sont en effet deux fois plus nombreux chez les hommes, dont un plus spectaculaire en 1987 qui a atteint 15 % et représenté plus de 10 000 emplois. À l’opposé, en 1978-1979, les femmes ont connu une hausse de près de 20 %, équivalant à quelque 14 000 emplois.

Un examen attentif de ces courbes de croissance montre en outre que les variations annuelles vont souvent en sens inverse, c’est-à-dire que le taux de croissance annuelle de l’un fléchit pendant que l’autre augmente. Entre 1977 et 1987, les taux masculins et féminins ont emprunté des trajectoires inverses à quatre reprises et, entre 1988 et 1994, cette inversion s’est produite à six reprises. D’ailleurs, on observera que, lorsqu’il y a une symétrie dans les fluctuations annuelles, c’est le plus souvent à la baisse.

Il se dégage donc une tendance assez manifeste depuis le milieu des années quatre-vingt, où la croissance de l’emploi à temps partiel ne se produit plus de façon simultanée chez les deux sexes. Le phénomène des « vases communicants » observé précédemment entre les 15-24 ans et les 25-44 ans semble ici se reproduire entre les hommes et les femmes d’un même groupe d’âge.

Le graphique 21 illustre la croissance cumulée, c’est-à-dire l’agrégation des taux annuels pour l’ensemble de

la période. Il nous permet d’apprécier la vitesse variable de la croissance de l’emploi à temps partiel au cours de ces vingt ans. Il montre avec plus d’acuité le phénomène d’aplatissement de la courbe de croissance de l’emploi à temps partiel chez les 15-24 ans depuis le milieu des années quatre-vingt.

Le tableau 10, quant à lui, présente les différents taux de croissance pour la période 1976-1995. On est à même de constater que le recul de la population totale des 15-24 ans est légèrement moins important que celui de la population active et de l’emploi total, avec des baisses assez similaires se situant autour de 30 %. Si cette observation semble corroborer l’alignement de l’emploi total sur le vieillissement démographique, il n’en va pas de même lorsque l’on distingue le plein temps et le temps partiel.

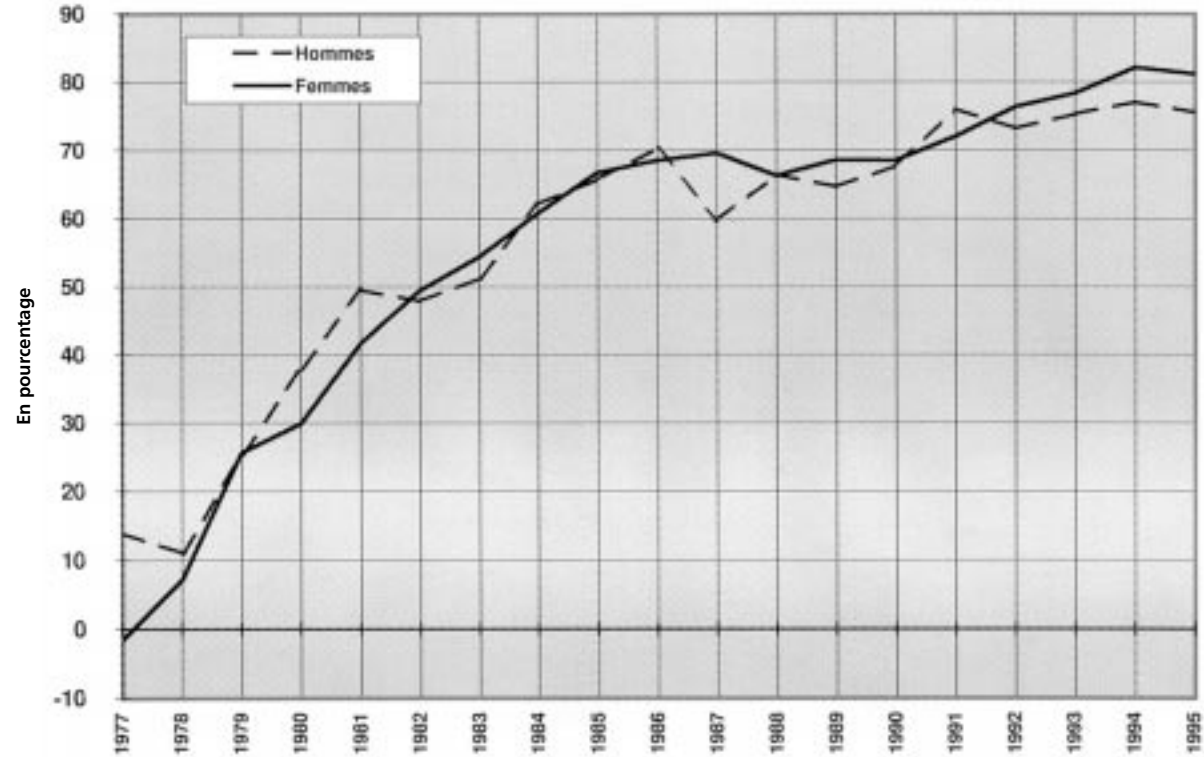
■

Tableau 10
Les différents taux de croissance
chez les 15-24 ans de 1976 à 1995,
en pourcentage

	Total	Hommes	Femmes
Population totale	-26,8	-26,0	-27,5
Population active	-28,8	-30,9	-26,2
Emploi total	-30,0	-31,9	-27,7
Plein temps	-53,9	-51,6	-56,7
Temps partiel	110,0	102,0	117,0

■

Graphique 21
Croissance cumulée de l’emploi à temps partiel chez les 15-24 ans de 1977 à 1995



La régression de l'emploi à plein temps a été supérieure aux autres catégories (emploi total, population active et totale) par une vingtaine de points. L'emploi à temps partiel est le seul à afficher un taux de croissance positif. Le plein temps et le temps partiel chez les jeunes ont donc suivi une évolution différente de leur courbe démographique, le premier régressant deux fois plus vite que la population totale et le second affichant au contraire une croissance positive. Cette transformation de l'emploi entre 1976 et 1995 a occasionné chez les jeunes une perte d'emplois à plein temps d'environ 300 000 et une hausse de plus de 100 000 emplois à temps partiel.

Les jeunes ont donc subi une double contraction de l'emploi total et de la durée du travail. Les hommes ont ressenti cette contraction plus durement : entre 1976 et 1995, ils ont perdu 15 000 emplois à plein temps de plus

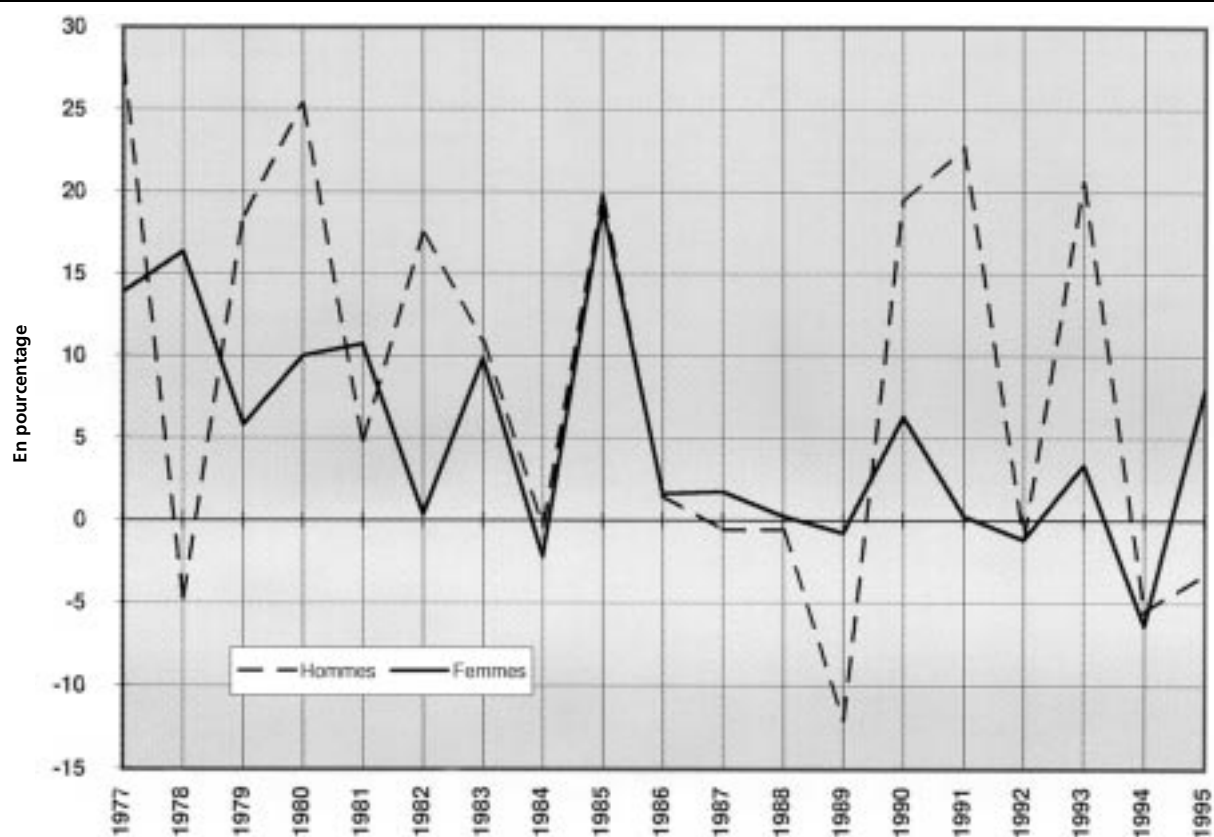
que les femmes et comptaient en 1995 environ 18 000 emplois à temps partiel de moins.

Les hommes et les femmes de 25-44 ans

Au regard de l'amplitude, les variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 25-44 ans (graphique 22) ont fluctué à l'intérieur d'un plus large spectre que celui des 15-24 ans. Cette caractéristique est toutefois plus marquée et plus constante chez les hommes. Plus marquée parce que les variations annuelles sont plus fortes et plus constante parce que celles-ci n'ont pas diminué avec le temps. À l'opposé, à partir du milieu des années quatre-vingt, l'amplitude des taux féminins a décliné rapidement et produit un aplatissement semblable à celui observé chez les femmes de 15-24 ans.

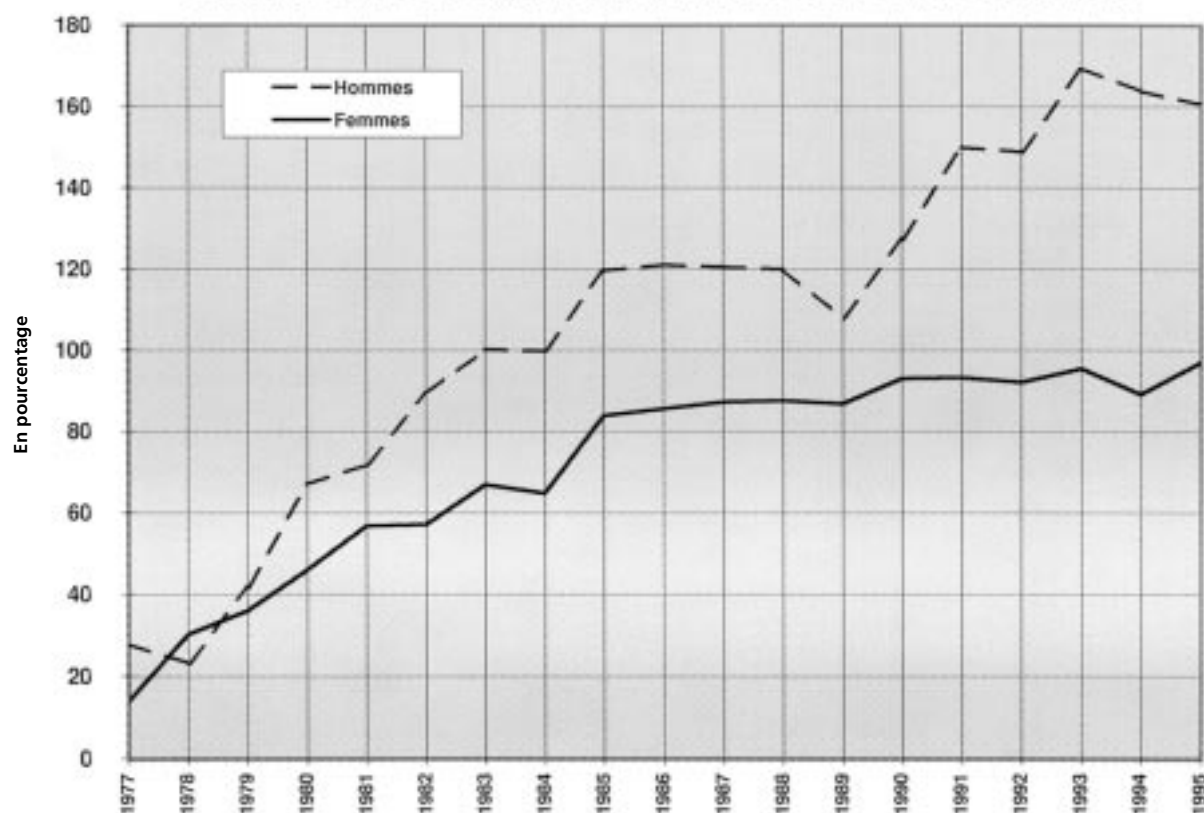
Graphique 22

Variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 25-44 ans de 1977 à 1995



Quant à la symétrie des variations annuelles entre les hommes et les femmes, le groupe des 25-44 ans présente une tendance différente de celle des 15-24 ans. L'asymétrie initiale des taux de croissance chez les 25-44 ans (graphique 23) s'est résorbée progressivement au fil des ans, étant plus marquée dans la première moitié de la période

(1976 à 1983) que dans la seconde. Depuis 1983, les taux masculins et féminins ont généralement fluctué dans le même sens, quoique les hausses et les baisses aient été beaucoup plus prononcées chez les hommes, un phénomène d'ailleurs analogue aux observations visant les hommes de 15-24 ans.



Le graphique 23 illustre assez clairement plusieurs phénomènes chez les 25-44 ans :

- de 1976 à 1985, la croissance de l'emploi à temps partiel a été proportionnellement plus forte chez les hommes ;
- de 1985 à 1989, la croissance de l'emploi à temps partiel a plafonné tant chez les femmes que chez les hommes ;
- depuis 1989, les trajectoires se sont écartées l'une de l'autre : chez les hommes, la croissance s'est accélérée tandis que le plafonnement s'est maintenu chez les femmes.

Comme nous l'avons fait pour les 15-24 ans, nous examinerons ici comment ont évolué certaines caractéristiques démographiques et économiques propres aux femmes et aux hommes de 25-44 ans (tableau 11). On constate que le portrait est fort différent de celui des 15-24 ans chez qui presque tous les taux de croissance sont négatifs. La croissance démographique chez les 25-44 ans explique largement le fait que les autres indicateurs n'aient pas connu de croissance négative.

Le groupe des 25-44 ans ne déroge pas à cette règle générale où la croissance de la population active a été supérieure à celle de l'emploi. À regarder de plus près la croissance de l'emploi, c'est l'emploi à temps partiel qui a augmenté le plus et cela, par une marge considérable par rapport au plein temps.

Tableau 11

**Les différents taux de croissance
chez les 25-44 ans de 1976 à 1995,
en pourcentage**

	Total	Hommes	Femmes
Population totale	34,2	33,9	34,4
Population active	54,2	27,2	107,4
Emploi total	47,4	20,0	102,9
Plein temps	38,7	15,8	93,7
Temps partiel	172,0	315,0	148,0

Les hommes et les femmes de ce groupe d'âge semblent n'avoir en commun que la croissance démographique, leur taux respectif ne différant que de un demi-point. En dehors de cela, les différences paraissent très nettes, à commencer par la population active féminine dont la croissance a été quatre fois supérieure à celle des hommes du même âge. Cette forte croissance a nécessairement eu un effet d'entraînement direct sur celle de l'emploi féminin où, là aussi, l'écart entre les femmes et les hommes atteint le même ordre de grandeur.

On remarque aussi que le plein temps et le temps partiel chez les hommes ont emprunté des trajectoires divergentes : l'emploi à plein temps a connu une croissance très faible par rapport à celle la population active masculine pendant que l'emploi à temps partiel enregistrait le taux le plus élevé, tous âges et sexes confondus. Chez les femmes, l'emploi à plein temps a atteint une

croissance plus de deux fois supérieure à la moyenne observée pour ce groupe d'âge. À l'inverse, l'emploi féminin à temps partiel a crû moins rapidement que la moyenne.

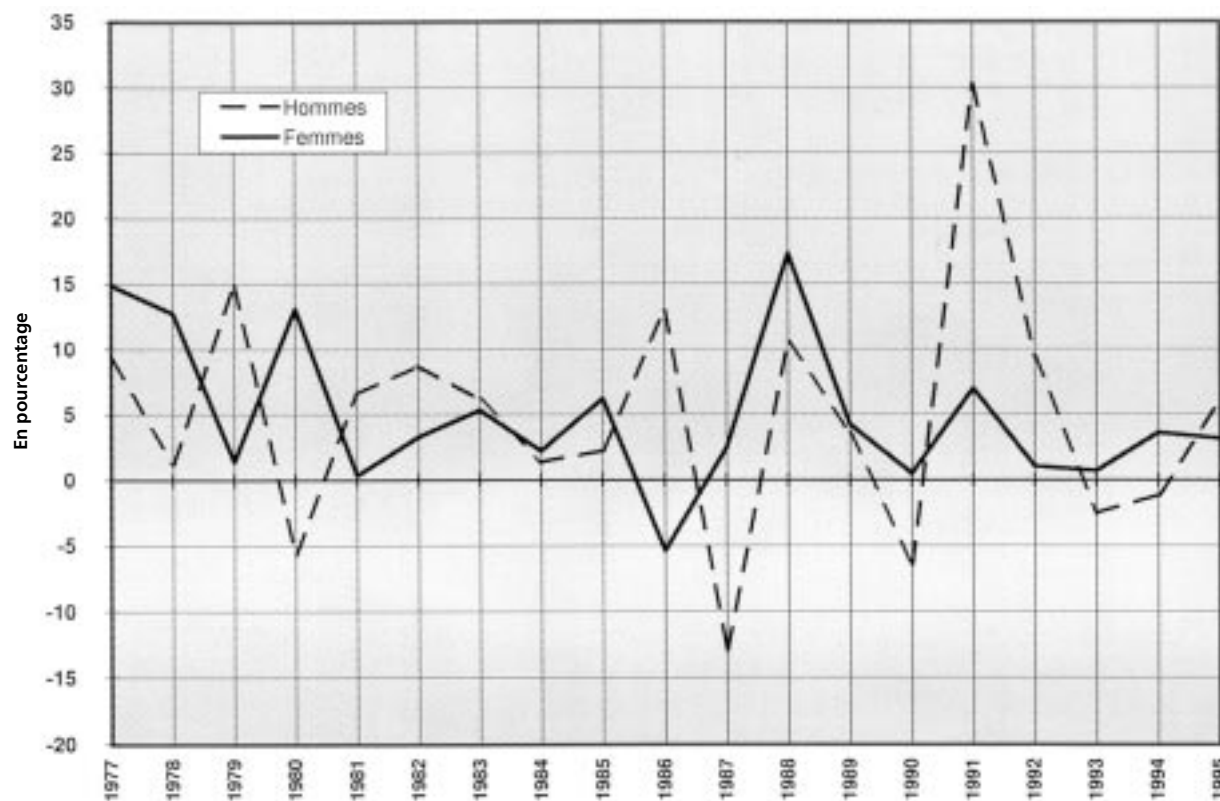
Les hommes et les femmes de 45 ans et plus

De façon générale, l'amplitude des variations annuelles de l'emploi à temps partiel dans ce groupe d'âge est moins prononcée que chez les 25-44 ans, exception faite de brusques variations chez les hommes en 1987 et 1991 (graphique 24). On relève néanmoins certains points communs avec les autres groupes d'âge :

- les taux masculins sont un peu plus volatiles, connaissent des minima et maxima plus accentués et sont plus souvent touchés par des variations négatives ;
- l'amplitude des taux féminins a tendance à s'aplatir depuis le début des années quatre-vingt-dix, ce qui n'est pas le cas chez les hommes ;
- sur le plan de la symétrie des variations, le groupe des 45 ans et plus présente une évolution semblable à celle des 25-44 ans, c'est-à-dire que l'asymétrie initiale des cinq ou six premières années de la période a fait progressivement place à des variations qui vont dans le même sens.

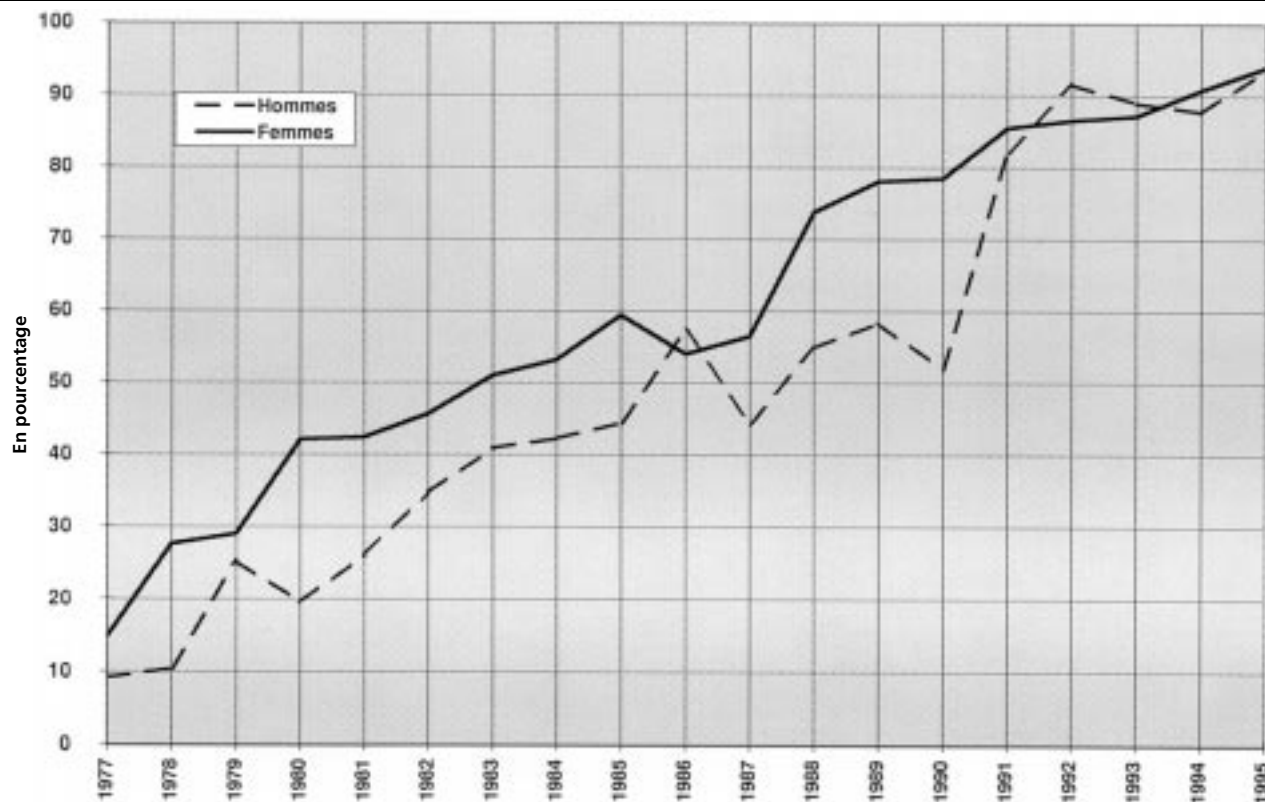
Graphique 24

Variations annuelles de l'emploi à temps partiel chez les 45 ans et plus de 1977 à 1995



Le graphique 25 montre que, pendant les dix premières années de la période observée, la croissance cumulée de l'emploi à temps partiel a été constante pour ensuite fléchir en 1986-1987 et revenir à la hausse par la suite. La courbe masculine diffère par une plus grande irrégularité. De ces courbes de croissance se dégage une tendance significative : alors que la croissance de l'emploi à temps

partiel a été historiquement plus forte chez les femmes, on observe que les hommes de 45 ans et plus ont connu, depuis le début des années quatre-vingt-dix, une progression suffisamment rapide pour rejoindre le taux de croissance féminin. Les années 1991-1992 y ont d'ailleurs fortement contribué.



Quant à la comparaison des taux de croissance, signalons d'abord que l'écart entre la croissance de la population active et celle de l'emploi est moins prononcé chez ce groupe d'âge qu'auprès des 25-44 ans. Comme les autres groupes d'âge, c'est l'emploi à temps partiel qui a le plus progressé et la croissance de l'emploi à plein temps y a été plus faible que chez les 25-44 ans (tableau 12).

Tableau 12

Les différents taux de croissance chez les 45 ans et plus de 1976 à 1995, en pourcentage

	Total	Hommes	Femmes
Population totale	36,1	38,4	33,9
Population active	49,7	23,8	111,7
Emploi total	43,3	17,6	105,7
Plein temps	31,1	11,5	88,7
Temps partiel	141,0	133,0	144,0

La comparaison entre les hommes et les femmes fait ressortir deux éléments principaux :

- les taux de croissance des femmes (population active, emploi total, emploi à plein temps) sont de quatre à six fois supérieurs à ceux des hommes ;
- seul l'emploi à temps partiel offre des taux de croissance comparables entre les hommes et les femmes, ceux-ci avoisinant la moyenne du groupe d'âge.

L'emploi à temps partiel involontaire au Québec

Nous l'avons déjà mentionné, l'emploi à temps partiel involontaire a connu une croissance assez phénoménale, passant de quelque 30 000 personnes en 1976 à plus de 200 000 en 1995. Nous analyserons les caractéristiques de cette croissance selon l'âge et le sexe et nous sortirons quelque peu des sentiers battus en ce qui a trait à la mesure du phénomène. Nous porterons aussi une attention particulière aux raisons qui motivent ou imposent l'exercice d'un emploi à temps partiel.

Les raisons de l'emploi à temps partiel

Volontaire et involontaire : une distinction imparfaite

Le caractère volontaire ou involontaire de l'emploi à temps partiel est déduit des raisons données par les personnes qui ont répondu au questionnaire de l'*Enquête sur la population active* (EPA). Ces raisons sont :

- « obligations personnelles et familiales » ;
- « va à l'école » ;
- « n'a pu trouver que du travail à temps partiel » ;
- « ne voulait pas travailler à plein temps » ;
- « autres raisons ».

Au sens statistique usuel du terme, l'emploi à temps partiel involontaire se retrouve dans la catégorie « n'a pu trouver que du travail à temps partiel » ; toutes les autres raisons sont présumées représenter *de facto* le temps par-

tiel volontaire. Le pourcentage du temps partiel involontaire vise donc la proportion de ces personnes par rapport à l'ensemble de celles travaillant à temps partiel. Or, ainsi établie, la distinction entre volontaire et involontaire s'avère imprécise à bien des égards parce qu'elle ne tient pas compte de la disponibilité réelle des personnes pour occuper un emploi à plein temps.

Il faut préciser que la notion de temps partiel involontaire signifie, de façon implicite, que les personnes qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel voulaient et pouvaient travailler à plein temps. En ce sens, on peut considérer que le véritable temps partiel volontaire concerne uniquement les personnes qui ne voulaient pas travailler à plein temps.

Les autres raisons du temps partiel volontaire, notamment les obligations personnelles et familiales ainsi que la fréquentation scolaire, escamotent cette dimension centrale qu'est la possibilité réelle de travailler à plein temps. Ces deux catégories du temps partiel volontaire regroupent des personnes qui ne pouvaient vraisemblablement pas travailler à plein temps en raison de facteurs exogènes qui sont liés à des choix antérieurs et prépondérants à celui de la forme d'emploi. Par exemple, la personne qui fréquente un collège ou une université a d'abord choisi de se consacrer à ses études. L'exercice d'un emploi à temps partiel résulte donc de ce choix initial qui la rend effectivement peu ou pas disponible pour un emploi à plein temps. Pour cette personne, le caractère volontaire ou involontaire du temps partiel est la conséquence ou l'effet secondaire d'un choix d'une autre nature que celui de la durée du travail.

Nous proposons donc un second mode de calcul qui, s'il ne change rien au nombre de personnes qui travaillent involontairement à temps partiel, modifiera néanmoins leur poids relatif (en pourcentage), puisque le dénominateur commun utilisé sera différent. Pour éviter toute confusion, nous précisons ici les deux modes de calcul employés ainsi que les qualificatifs retenus pour les distinguer, à savoir « endogène » et « exogène ».

Le temps partiel involontaire endogène renvoie aux personnes qui voulaient et pouvaient travailler à plein temps mais qui n'ont pu se trouver un tel emploi. À cette fin, il est appelé endogène parce qu'il ne tient pas compte des facteurs externes. Il est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de personnes qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel} \times 100}{\text{Nombre de personnes qui ne voulaient pas travailler à plein temps} + \text{nombre de personnes qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel}}$$

Pour sa part, le temps partiel involontaire exogène correspond à la notion statistique usuelle. Il est qualifié ainsi parce qu'il inclut dans son dénominateur toutes les personnes à temps partiel, donc aussi celles qui n'auraient pu travailler à plein temps. Il est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre de personnes qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel} \times 100}{\text{Ensemble des personnes qui travaillent à temps partiel}}$$

Évolution des composantes de l'emploi à temps partiel

De 1976 à 1995, les raisons de l'emploi à temps partiel ont considérablement évolué. Par exemple :

- les obligations personnelles et familiales ont connu une chute marquée, passant de 12 % à 4,9 % ;
- la fréquentation scolaire s'est maintenue à un niveau quasiment identique, soit de l'ordre de 25 % ;
- la proportion des personnes qui ne voulaient pas travailler à plein temps a subi une baisse appréciable, de 25,7 % à 18,1 % ;
- les personnes qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel a plus que doublé, passant de 14,3 % à 37,7 % ;
- les « autres raisons » ont elles aussi connu une baisse significative, ne représentant en 1995 que 14,4 % des emplois à temps partiel comparativement à 22,6 % en 1976.

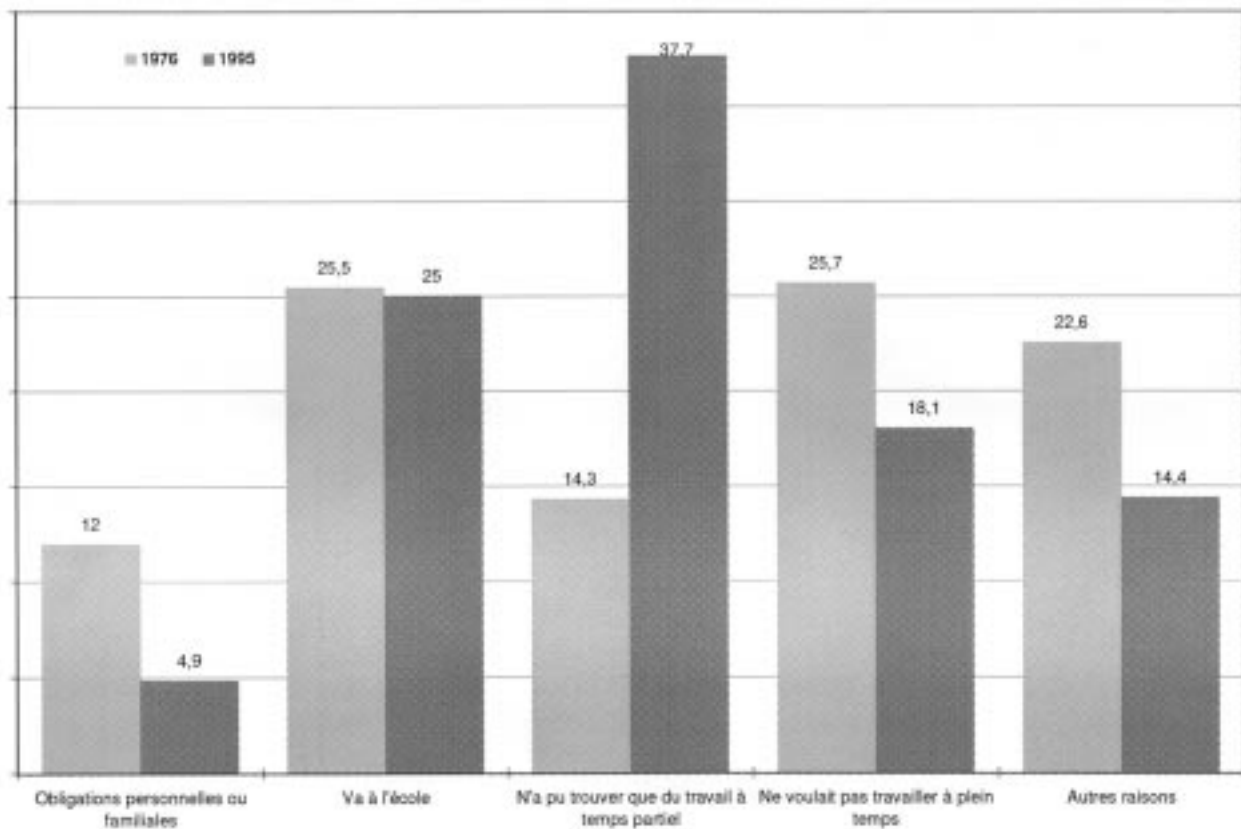
Le graphique 26 illustre ces observations et les pourcentages indiqués pour le temps partiel involontaire (« n'a pu trouver que du travail à temps partiel ») correspondent à la définition usuelle.

En utilisant la définition endogène et le mode de calcul afférent, on est à même de constater que la représentation statistique du temps partiel involontaire offre des perspectives assez différentes. Le graphique 27 révèle les écarts importants entre les deux lectures que l'on peut faire de cette forme d'emploi atypique.

La mesure endogène confère au temps partiel involontaire des proportions bien supérieures à celles que produit la mesure exogène. Néanmoins, quel que soit le mode de calcul utilisé, la part involontaire de l'emploi à temps partiel a plus que doublé entre 1976 et 1995.

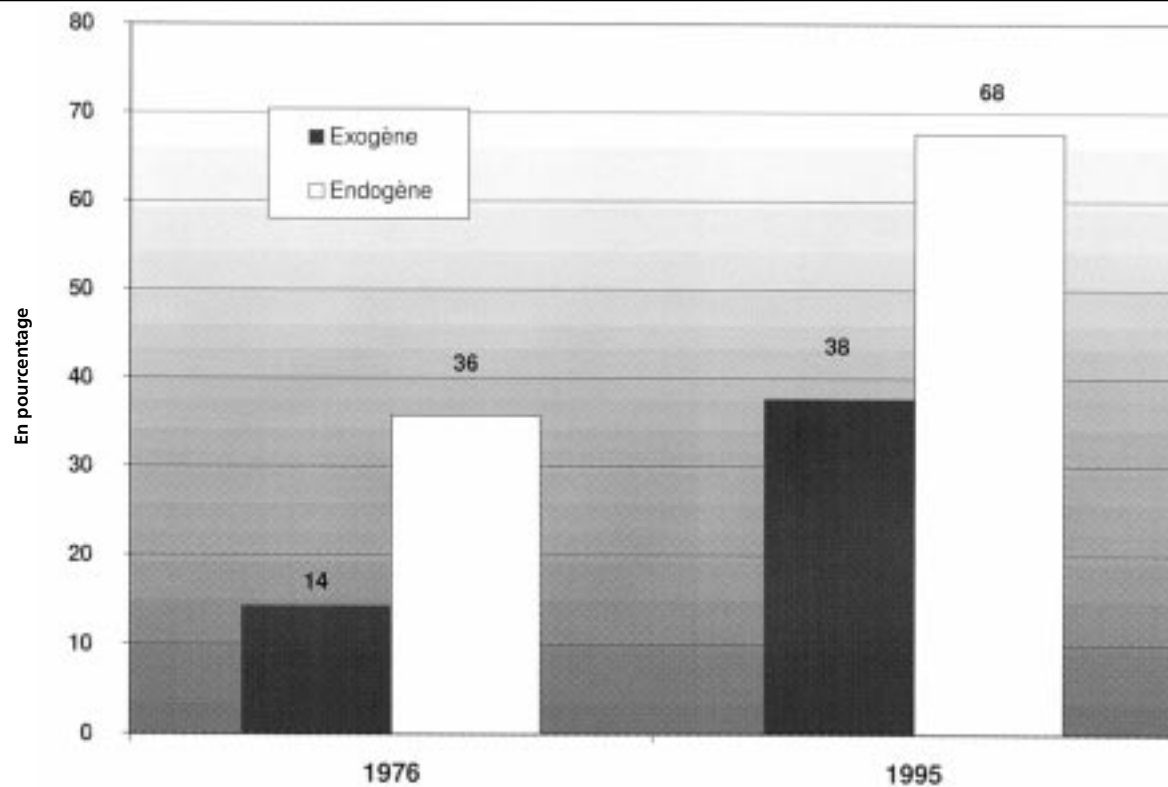
Nous l'avons mentionné d'entrée de jeu, ce mode de calcul ne change en rien le nombre de travailleurs à temps partiel involontaire, mais il évalue ses proportions selon une optique que nous jugeons pertinente tant au regard de la méthode que de l'analyse.

Graphique 26
Raisons du travail à temps partiel au Québec en 1976 et 1995 en pourcentage de l'emploi à temps partiel



45

Graphique 27
Temps partiel involontaire en 1976 et 1995 selon le mode de calcul



La répartition entre les hommes et les femmes

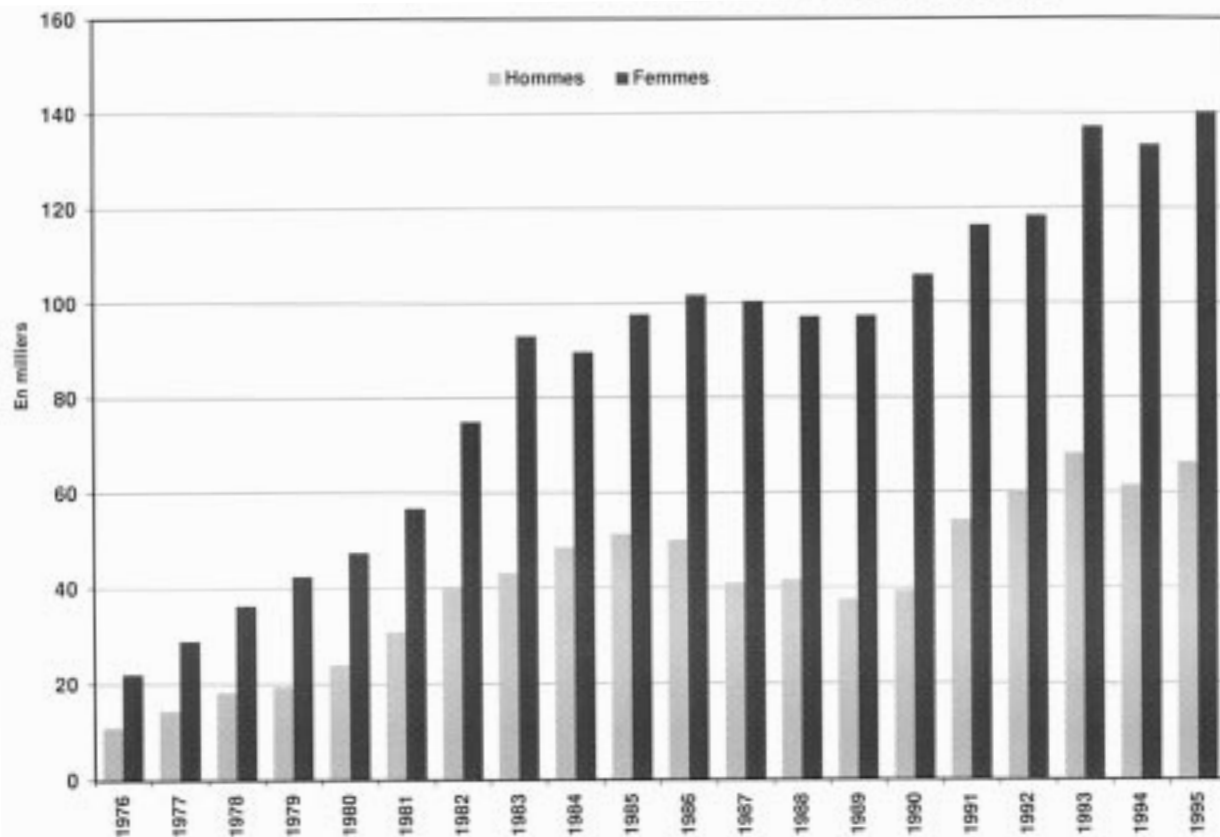
Évolution générale

Tout comme pour l'emploi à temps partiel en général, les femmes ont historiquement dominé le temps partiel involontaire ayant compté bon an, mal an pour les deux tiers dans cette forme d'emploi. De 1976 à 1995, elles sont passées de 22 000 à 140 000 pendant que les

hommes ont vu leur nombre progresser de 10 800 à 66 200. On remarquera dans le graphique 28 que les deux courbes ont connu, au gré des conjonctures économiques, des fluctuations dont le synchronisme est manifeste. La variable sexe n'a donc pas induit de comportement différencié en réaction aux aléas de l'économie, les femmes ne se démarquant que par la constance de leur supériorité numérique.

Graphique 28

Évolution du temps partiel involontaire au Québec de 1976 à 1995, selon le sexe



De 1976 à 1995, la part de cette forme d'emploi dans l'emploi total est passée de 1,3 % à 6,4 %, soit de 0,7 % à 3,7 % chez les hommes et de 2,4 % à 9,8 % chez les femmes.

Les raisons du temps partiel chez les femmes et les hommes

Le tableau 13 répartit l'effectif féminin et masculin selon les raisons du temps partiel, ainsi que la part qu'occupent les femmes dans chaque catégorie. On est à même de constater l'existence de concentrations féminines.

Ainsi, tant en 1976 qu'en 1995, les obligations familiales et personnelles étaient presque exclusivement le lot des femmes : elles comptaient pour plus de 95 % des personnes ayant invoqué cette raison pour le temps partiel. Cependant, le nombre de femmes dans cette catégorie a légèrement fléchi depuis 1976. Il y a lieu de penser que la faible croissance démographique, particulièrement le taux de natalité, explique cette situation. Cette

régression est toutefois plus importante qu'il n'y paraît. Si l'on considère que le nombre d'emplois à temps partiel chez les femmes a plus que doublé au cours de la période, cette raison du temps partiel aurait dû croître elle aussi. C'est d'ailleurs la seule catégorie du temps partiel où l'effectif féminin a décliné.

Au sujet de la fréquentation scolaire, on note des changements significatifs dans la répartition hommes-femmes. En 1976, les hommes constituaient la majorité (54,4 %) des personnes aux études qui travaillaient à temps partiel. Au fil des ans, les femmes ont repris suffisamment de terrain pour surpasser les hommes et représenter en 1995 un peu plus de 50 % de cette catégorie. Leur taux de croissance est d'ailleurs sensiblement plus élevé que celui des hommes (164 % contre 109 %).

La catégorie « ne voulait pas travailler à plein temps », soit le temps partiel volontaire, en est une autre où la représentation féminine est largement prédominante : la proportion des femmes s'est invariablement maintenue

autour de 85 % au cours des vingt dernières années. L'effectif féminin a crû de 63,3 % entre 1976 et 1995, représentant un taux de croissance très supérieur à celui des hommes (32,2 %).

En ce qui concerne le temps partiel involontaire, la proportion des femmes est demeurée la même tout au long de la période, soit environ les deux tiers, et les taux de croissance féminin et masculin n'offrent pas de différence significative. Il peut paraître paradoxal que les femmes dominent deux catégories qui s'opposent systématiquement, soit le temps partiel involontaire et le temps partiel volontaire. Ici la loi du nombre fait son œuvre : les femmes étant deux fois plus nombreuses que les hommes dans cette forme d'emploi, il est donc tout à fait plausible qu'elles les surclassent dans plus d'une catégorie.

Cependant, cette loi du nombre cache d'autres réalités. À cet égard, le tableau 14 autorise une lecture d'un autre ordre, soit l'incidence du temps partiel involontaire selon le sexe et selon les deux modes de calcul.

On peut voir que la mesure endogène met en évidence des différences entre les hommes et les femmes que la mesure exogène tend à aplanir et cela, tant pour l'aspect volontaire qu'involontaire du temps partiel. En effet, pour les deux années considérées, la mesure exogène nous donne des pourcentages très similaires entre les hommes et les femmes dans toutes les catégories. Par contre, lorsque mesuré de façon endogène, on constate qu'à disponibilité égale pour l'exercice d'un emploi à plein temps, le temps partiel involontaire est plus concentré chez les hommes.

Tableau 13

Nombre de travailleurs à temps partiel au Québec en 1976 et 1995, selon la raison invoquée et le sexe

		Obligations personnelles et familiales		Va à l'école		N'a pu trouver que du travail à temps partiel		Ne voulait pas travailler à plein temps	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1976	Nombre	600	26 900	31 800	26 700	10 800	22 000	9 900	49 100
	% femmes	97,8		45,6		67,1		83,2	
1995	Nombre	900	25 700	66 500	70 700	66 200	140 200	16 000	82 900
	% femmes	96,6		51,5		67,9		83,8	
	% croissance	nul	-4,4	109	164	61,6	68,8	32,2	63,3

Tableau 14

Incidence du caractère volontaire et involontaire de l'emploi à temps partiel en 1976 et 1995 selon le sexe et le mode de calcul, en pourcentage

		Endogène				Exogène			
		Involontaire		Volontaire		Involontaire		Volontaire	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1976		52,2	30,9	47,8	69,1	14,9	13,9	85,1	86,1
1995		80,5	62,8	19,5	37,2	37,8	37,6	62,2	62,4

La répartition selon l'âge

Évolution générale

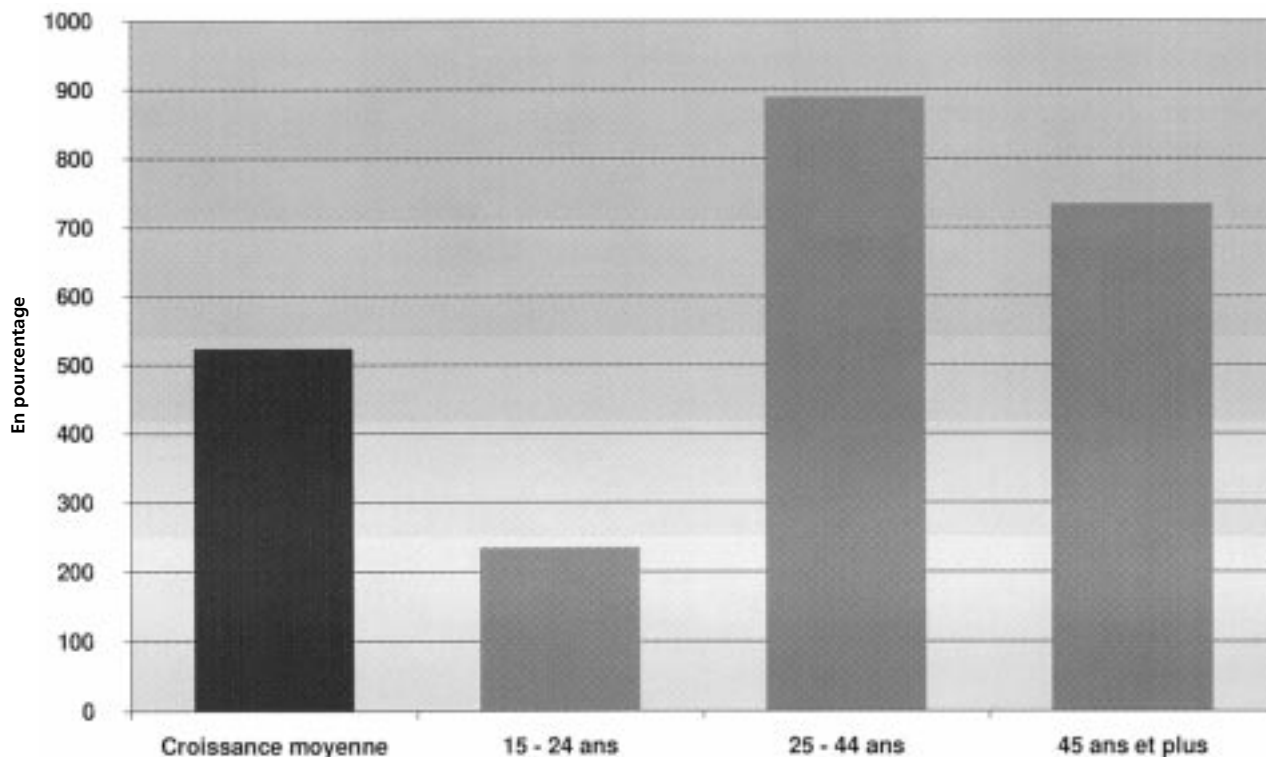
Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, c'est le groupe d'âge des 15-24 ans qui comptait le plus grand nombre de personnes involontairement à temps partiel. À partir de 1985, en raison d'un taux de croissance beaucoup moindre que les autres, cette prédominance s'est déplacée vers les plus âgés pour y demeurer jusqu'à aujourd'hui.

Le graphique 29 illustre cette comparaison des taux de croissance de chaque groupe d'âge par rapport à la moyenne générale. Traduit en chiffres absolus, de 1976 à 1995, l'effectif des 15-24 ans est passé de 17 000 à 57 000, celui des 25-44 ans décuplait de 10 000 à 99 000. Pour leur part, les 45 ans et plus augmentaient de 6 000 à 50 000.

Les graphiques 30 et 31 illustrent l'évolution progressive de ce déplacement du temps partiel involontaire vers les groupes plus âgés. Le premier décrit cette évolution à partir de l'effectif de chaque groupe d'âge, tandis que le second le fait sur la base de leur part respective parmi l'ensemble du temps partiel involontaire.

De 1976 à 1982, la croissance de cette forme d'emploi s'effectuait de façon relativement uniforme entre les groupes d'âge, c'est-à-dire selon une ascension régulière et synchronisée. Cependant, l'effectif des 15-24 ans a cessé d'augmenter en 1984 pour ensuite amorcer un déclin progressif jusqu'en 1990 et, finalement, reprendre une courbe légèrement ascendante jusqu'à la fin de la période. Chez les autres groupes plus âgés, signalons deux pointes conjoncturelles où la croissance a été plus forte, soit de 1981 à 1983 et de 1989 à 1993, celles-ci correspondant à des périodes récessionnistes.

Graphique 29

Croissance du temps partiel involontaire au Québec entre 1976 et 1995, selon l'âge

En ce qui a trait au poids relatif de chaque groupe d'âge, les 15-24 ans ont connu un recul important en empruntant une trajectoire marquée de trois phases distinctes. De 1976 à 1980, ce groupe accaparait 50 % de cette forme d'emploi ; de 1980 à 1990, la chute a été constante et considérable, perdant 25 points pendant cette décennie ; de 1990 à 1995, elle est demeurée stable, oscillant faiblement autour de 25 %. Donc, bien que leur nombre soit passé de 17 000 à 57 000 au cours de la période 1976-1995, leur poids relatif a fortement diminué. La contraction démographique qu'a subie ce groupe d'âge (-6,8 %) explique largement ce recul.

Ce sont les 25-44 ans qui, au fil des années, ont comblé la plus large part de ces emplois involontaires : en 1976, ils représentaient 30,3 % des personnes occupant involontairement un emploi à temps partiel pour ensuite grimper à 48,1 % en 1995. Ici, la conjugaison d'une croissance démographique positive, du recul général de l'emploi à plein temps et de la montée radicale du temps partiel, notamment chez les hommes, a largement été à l'œuvre dans cet accroissement sensible des 25-44 ans. Chez les 45 ans et plus, l'augmentation a été beaucoup plus modeste, passant de 18,2 % en 1976 à 24,3 % en 1995. Ici, le jeu des vases communicants s'est déroulé surtout entre les 15-24 ans et les 25-44 ans.

Comme on peut le constater dans le tableau 15, la part qu'occupe le temps partiel involontaire dans l'emploi total a quintuplé entre 1976 et 1995 dans tous les groupes d'âge. L'incidence de cette forme d'emploi est et sera toujours plus forte chez les 15-24 ans en raison de la fréquentation scolaire qui demeure la règle dans ce groupe d'âge.

Tableau 15

Temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi total en 1976 et 1995, selon l'âge

	1976	1995
15-24 ans	2,6	12,4
25-44 ans	0,8	5,5
45 ans et plus	0,9	5,4

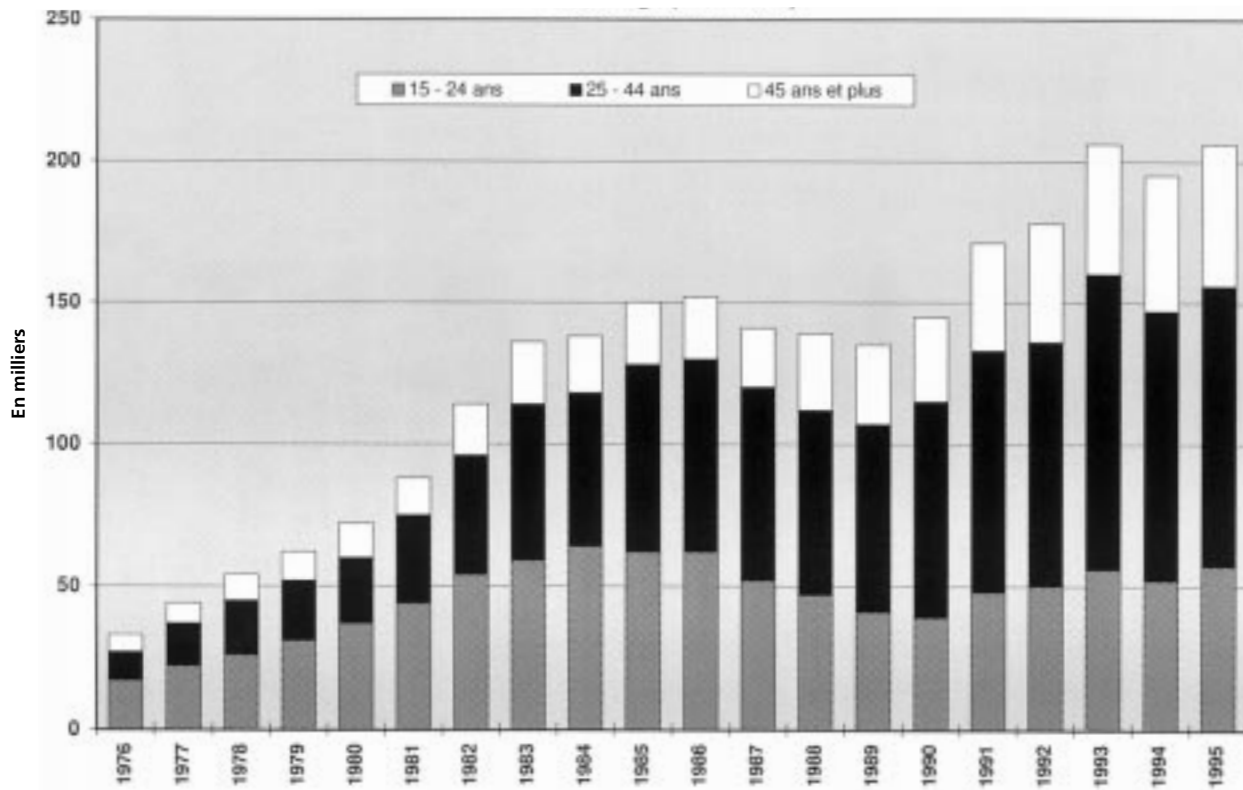
Les raisons du temps partiel selon le groupe d'âge

Le graphique 32 rappelle les raisons données en 1976 et 1995 par chacun des groupes d'âge travaillant à temps partiel. La catégorie « autres raisons » n'a pas été retenue ici du fait de son caractère diffus sur le plan qualitatif. D'entrée de jeu, on observe que, même si chaque groupe possède des caractéristiques propres, les fluctuations à la hausse ou à la baisse de chacune des raisons invoquées suivent une trajectoire similaire et ce, tous groupes confondus.

Ainsi, pour tous les groupes :

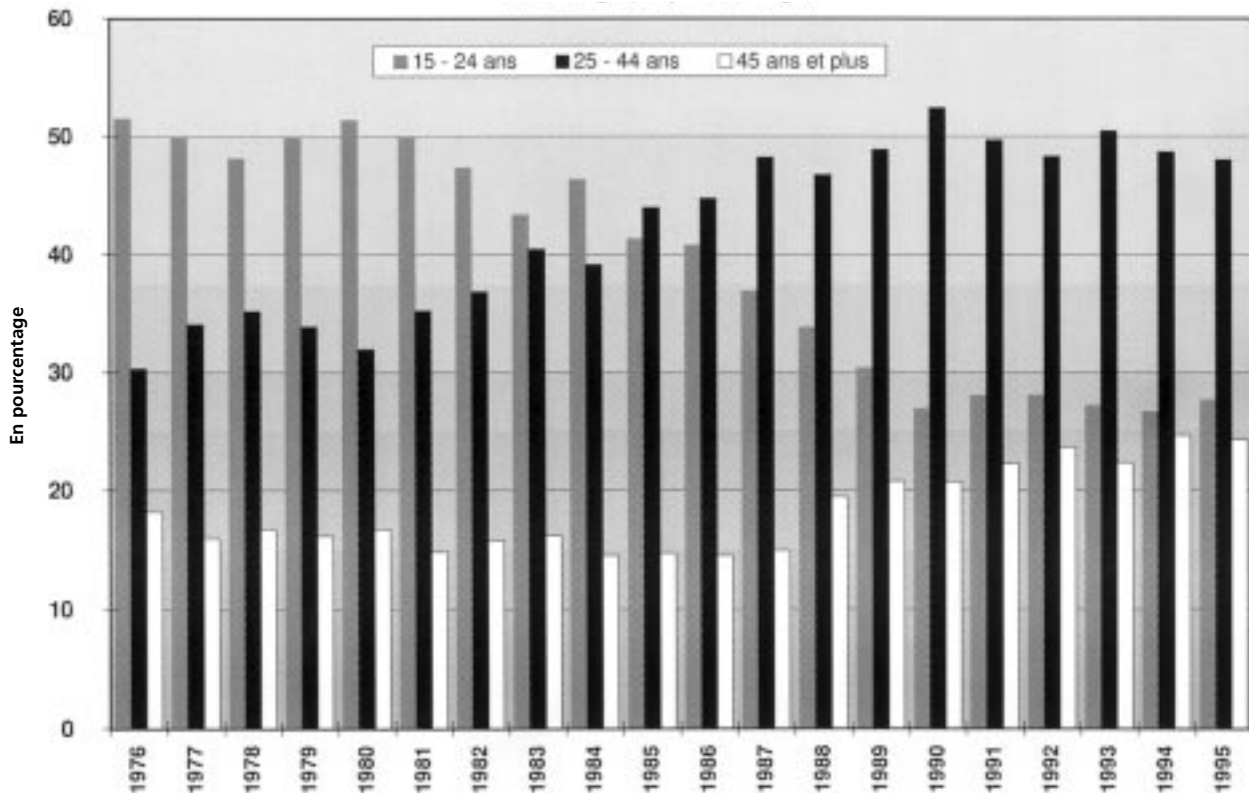
- les raisons personnelles et familiales ont diminué de plus de la moitié ;
- la fréquentation scolaire a connu une hausse plus ou moins importante ;
- le refus de travailler à plein temps a subi une baisse significative ;
- le temps partiel involontaire s'est fortement accru.

Graphique 30
Évolution de l'emploi à temps partiel involontaire au Québec de 1976 à 1995, selon l'âge



49

Graphique 31
Évolution de l'emploi à temps partiel involontaire au Québec de 1976 à 1995, selon l'âge



Les obligations personnelles et familiales

Cette raison s'est toujours historiquement concentrée parmi les 25-44 ans. Tous les groupes d'âge confondus, les personnes qui invoquaient cette raison représentaient 64 % des travailleurs à temps partiel en 1976 et 75 % en 1995. Cette forte incidence n'a rien de surprenant compte tenu que ce groupe d'âge coïncide largement avec la période de vie la plus propice à la natalité. Il n'en demeure pas moins que la proportion des 25-44 ans donnant cette raison est passée de 22,3 % à 9,3 % entre 1976 et 1995. Cette forte baisse constitue un indice supplémentaire de l'effet de la baisse du taux de natalité.

Quoique chez les 45 ans et plus les obligations familiales et personnelles soient davantage associées aux soins de parents âgés qu'à la natalité, on observe le même phénomène : cette raison comptait pour 13,7 % des cas en 1976 contre 4,5 % en 1995. Quant aux 15-24 ans, là aussi la baisse a été sensible, mais cette raison a toujours été résiduelle.

La fréquentation scolaire

À l'instar de la raison précédente, la fréquentation scolaire a toujours été un attribut quasi exclusif des 15-24

ans. En 1976, ce groupe d'âge représentait 95,9 % des personnes qui invoquaient cette raison ; en 1995, elle n'en visait plus que 89,7 %. Ce léger recul va de pair avec l'augmentation observée chez les 25-44 ans, soit 4,1 % en 1976 contre 9,8 % en 1995. À l'intérieur du groupe des 25-44 ans, le nombre de personnes fréquentant une école a doublé : de 3 % en 1976, il est passé à 6,3 % en 1995. Notons à ce sujet que c'est surtout vers le milieu des années quatre-vingt que cette progression a présenté un rythme plus soutenu.

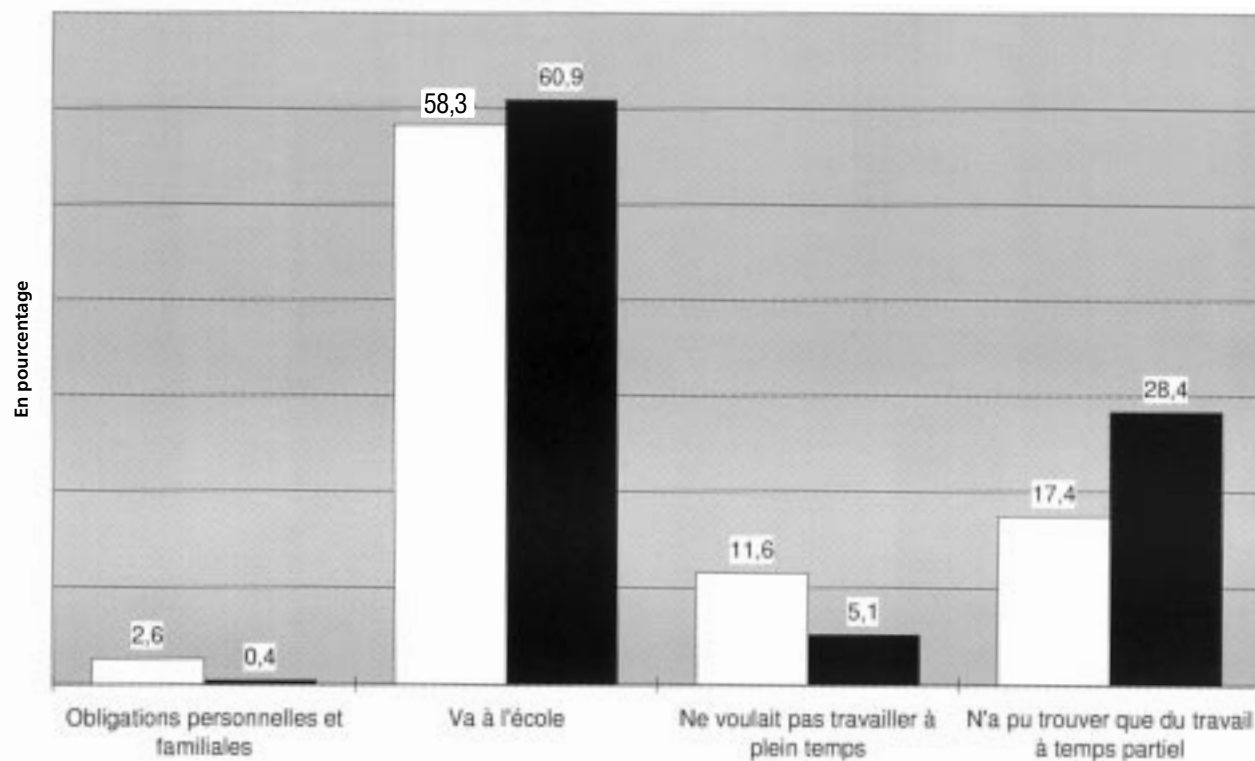
L'allongement des études et le vieillissement de la population ont sans doute contribué à cette légère érosion de la part des 15-24 ans dans cette catégorie du temps partiel. Concurrément, on doit considérer aussi que la forte contraction de l'emploi salarié à plein temps, qui a frappé de plein fouet les 25-44 ans, conjuguée au relèvement constant des exigences du marché du travail en matière de compétences professionnelles, a favorisé la rétention scolaire chez les plus jeunes de ce groupe et le retour aux études pour les plus âgés. Du côté des 45 ans et plus, le portrait est demeuré inchangé depuis 1976 : le retour aux études apparaît pratiquement exclu des raisons qui motivent le travail à temps partiel.

Graphique 32

Raisons invoquées par les travailleurs à temps partiel en 1976 et 1995, selon le groupe d'âge

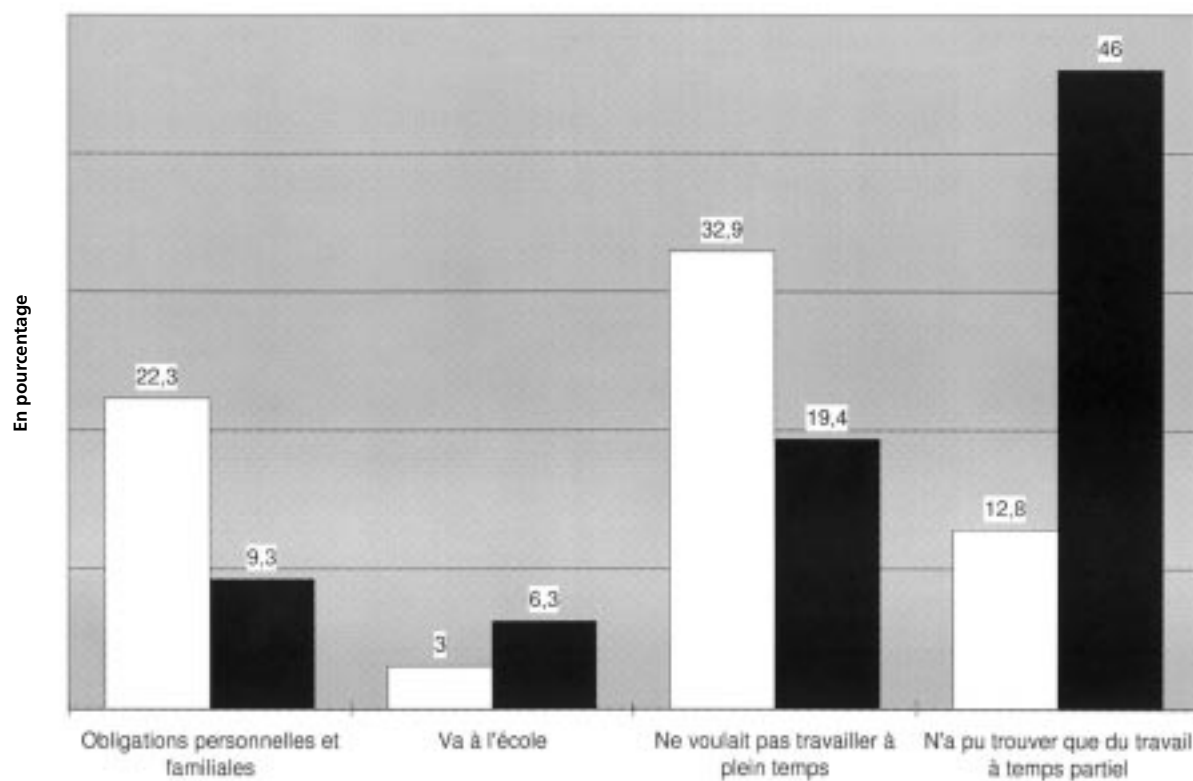
15-24 ans

□ 1976 ■ 1995



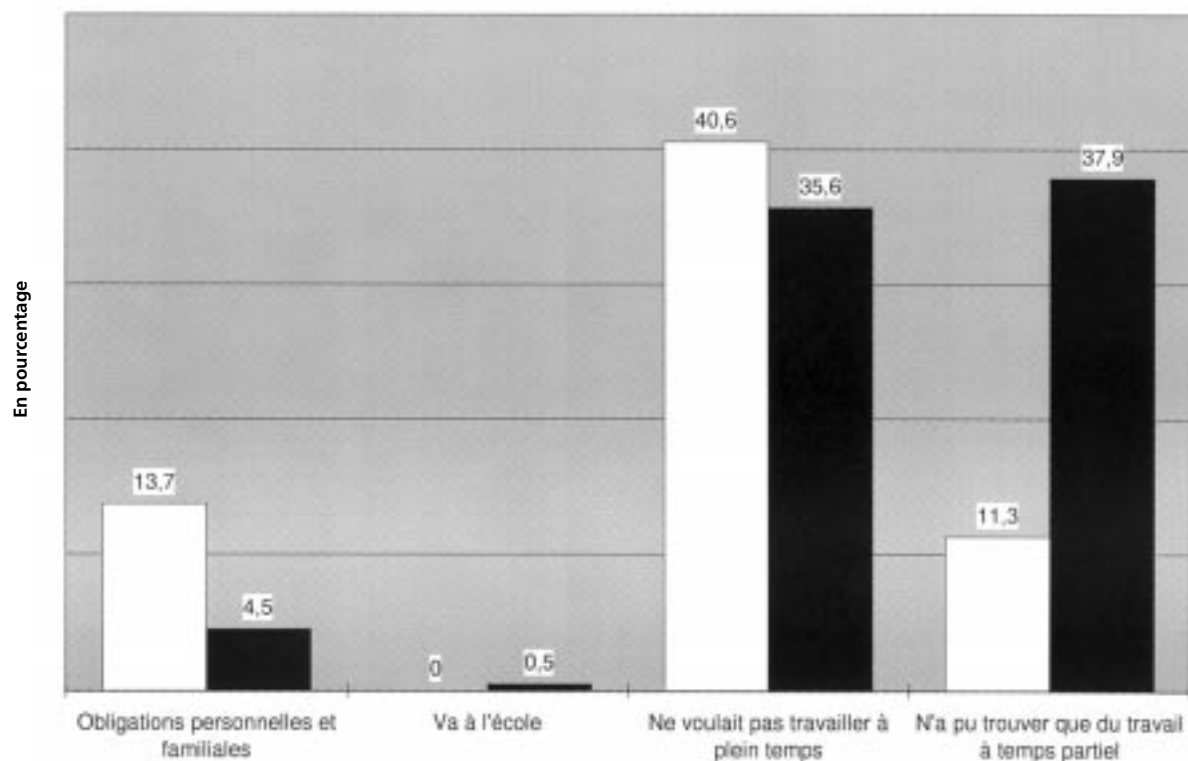
25-44 ans

□ 1976 ■ 1995



45 ans et plus

□ 1976 ■ 1995



Les personnes qui ne voulaient pas travailler à plein temps

De 1976 à 1991, ce sont les 25-44 ans qui compaient le plus grand nombre de personnes invoquant cette raison, leur part ayant varié entre 44 % et 52 % pendant ces années. À partir de 1992, ce sont les 45 ans et plus qui ont pris la tête. À l'instar des 25-44 ans, les 15-24 ans ont aussi vu leur poids s'amenuiser. Le tableau 16 illustre les variations entre le début et la fin de la période observée.

Tableau 16
Répartition des personnes ne voulant pas travailler à plein temps en 1976 et 1995 selon l'âge, en pourcentage

	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus
1976	18,8	44,1	37,1
1995	10,5	42,3	47,2

Pris isolément, c'est parmi le groupe des 25-44 ans que cette raison a le plus diminué, passant de 32,9 % en 1976 à 19,4 % en 1995.

Le temps partiel involontaire exogène et endogène

L'écart attendu entre les taux endogène et exogène du temps partiel involontaire est beaucoup plus prononcé chez les 15-24 ans que parmi les autres groupes d'âge. Cet écart chez les jeunes s'explique essentiellement par le fait que la fréquentation scolaire exerce un poids considérable dans les modes de calcul : dans l'un, elle est incluse alors qu'elle est exclue dans l'autre. Rappelons qu'en 1995, les 15-24 ans représentaient 90 % des personnes invoquant la fréquentation scolaire.

Le mode calcul endogène nous permet donc de constater que l'incidence du temps partiel involontaire est trois fois plus élevée chez les jeunes qui ne fréquentent pas l'école et est largement supérieure à celle des autres groupes d'âge. Lorsque les étudiants sont inclus dans le calcul, l'incidence du temps partiel involontaire chez les jeunes s'avère moins élevée que celle des groupes plus âgés. Le tableau 17 montre ces écarts.

Tableau 17
Temps partiel involontaire en 1976 et 1995 selon l'âge et le mode de calcul, en pourcentage

	15-24 ans		25-44 ans		45 ans et plus	
	Exogène	Endogène	Exogène	Endogène	Exogène	Endogène
1976	17,4	60,1	12,8	28,0	11,3	21,8
1995	28,4	84,6	46,0	70,4	37,9	51,5

Chez les 25-44 ans, ce sont les responsabilités personnelles et familiales qui expliquent les écarts entre les taux endogène et exogène. En effet, c'est parmi ce groupe d'âge que cette raison est la plus souvent invoquée, soit 75 % en 1995.

Chez les 45 ans et plus, l'écart est moins accentué en raison de la plus forte polarisation entre ceux qui ont déclaré ne pas vouloir travailler à plein temps et ceux qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel. De fait, cette polarisation les rapproche davantage de la définition endogène du temps partiel involontaire. Le graphique 32 nous montre d'ailleurs clairement qu'en 1995, les deux autres raisons ne totalisaient ensemble qu'à peine 5 % des personnes de ce groupe travaillant à temps partiel.

Conclusion

Au cours de la période 1976-1995, le volume de l'emploi à temps partiel a plus que doublé au Québec, tant chez les hommes que chez les femmes, mais il est demeuré deux fois plus élevé chez les femmes. Il a aussi substantiellement augmenté dans les trois groupes d'âge, mais de façon inégale. De plus, on a pu observer que, lorsque qu'un groupe connaît une hausse significative, les deux autres réagissent habituellement en sens inverse ou alors n'augmentent que très peu.

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, ce sont les 15-24 ans qui comptaient le plus grand nombre de travailleurs à temps partiel mais, à partir de 1985, un déplacement progressif s'est produit vers les 25-44 ans dont le poids, dans l'emploi à temps partiel, n'a cessé d'augmenter depuis. Ce sont notamment les hommes de 25-44 ans qui ont enregistré la croissance la plus forte et cela, par un taux plus de deux fois plus élevé que celui des femmes du même groupe. À l'inverse, l'emploi à plein temps chez les femmes de 25-44 ans a connu une croissance (93,7 %) beaucoup plus importante que celle observée chez les hommes (15,8 %). Le même phénomène s'est produit chez les femmes de 45 ans et plus.

Chez les jeunes, les emplois à plein temps et à temps partiel ont suivi une évolution différente : le plein temps a régressé deux fois plus vite que leur poids démographique et le temps partiel a affiché une croissance positive. Cela a occasionné une perte d'environ 300 000 emplois à plein temps et une hausse de plus de 100 000 emplois à temps partiel. La contraction à la fois de l'emploi total et de la durée du travail a été ressentie plus durement chez les jeunes hommes : entre 1976 et 1995, ils ont perdu 15 000 emplois à plein temps de plus que les femmes et comptaient en 1995 environ 18 000 emplois à temps partiel de moins que celles-ci.

De toutes les raisons invoquées pour travailler à temps partiel, c'est le temps partiel involontaire (les personnes qui n'ont trouvé que du travail à temps partiel) qui a connu la hausse la plus considérable. Toutes les autres raisons ont diminué en importance, sauf pour la fréquentation scolaire qui est demeurée stable à 25 %. En fait, cette forme d'emploi touchait 30 000 personnes en 1976 ; en 1995, elle en touchait plus de 200 000. Selon le mode de calcul endogène qui, rappelons-le, ne change pas le nombre de personnes visées, la proportion de celles qui voulaient et pouvaient travailler à plein temps atteint 68 % par rapport à 38 % sur la base des calculs usuels.

Tout comme dans l'emploi à temps partiel en général, les femmes ont dominé bon an, mal an le temps partiel involontaire tout au long de ces vingt ans en comptant pour les deux tiers de cette forme d'emploi. L'incidence du temps partiel involontaire paraît égale entre les hommes et les femmes (37 % en 1995), mais vue sous l'angle endogène elle s'avère plus forte chez les hommes. Ce sont aussi les 25-44 ans qui, au fil des années, ont pris la plus large part de ces emplois involontaires.

La forte progression de l'emploi à temps partiel n'a pas touché uniquement les catégories de personnes auxquelles ont associé traditionnellement cette forme d'emploi (femmes et jeunes). Elle s'est aussi propagée à des catégories où l'emploi salarié à plein temps semblait installé de façon permanente (hommes de 25 ans et plus), et cela a nécessairement contribué à l'accroissement assez spectaculaire de sa part des emplois involontaires.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AUTONOME

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AUTONOME

Ce chapitre sur l'emploi autonome présente deux parties distinctes qui renvoient à des banques de données électroniques différentes. Chacune d'elles offre des avantages particuliers : l'une comporte peu de variables qui s'étalent néanmoins sur de nombreuses années et l'autre, un nombre plus important de variables mais pour une seule année. La combinaison de ces deux champs d'observation s'ouvre sur une variété de perspectives qui permettent de mieux décrire les réalités de l'emploi autonome au Québec.

La première partie porte un regard sur l'évolution de l'emploi autonome au cours des vingt dernières années, en fonction de variables socio-économiques usuelles telles que le sexe, l'âge, le type d'entreprise et la branche d'activité. Lorsque pertinent, l'examen de ces variables se fait en mettant en fond de scène les cycles économiques et en parallèle l'évolution de l'emploi salarié. Les données utilisées ont été extraites des publications électroniques 1995 et 1996 issues de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada, pour ensuite faire l'objet de multiples calculs et traitements graphiques.

La seconde partie présente en quelque sorte un cliché à plus haute résolution de l'emploi autonome en utilisant des variables plus fines, mais pour les années 1993 et 1994 seulement, selon l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada et les données

du ministère du Revenu du Québec. On y traitera de variables comme le plein temps et le temps partiel, la scolarité, le champ professionnel, le statut d'employeur, le revenu annuel et le cumul d'emplois.

Évolution générale

Tout comme l'emploi à temps partiel, l'emploi autonome a connu une progression remarquable par sa force et sa constance. De 1976 à 1996, son volume a plus que doublé, passant de 229 000 à 477 000 personnes, et sa part dans l'emploi total a grimpé de 9 % à 14,3 %. Il a aussi occupé une place importante dans la création d'emplois, car 34,4 % du solde net des emplois créés au cours de cette période ont été des emplois autonomes.

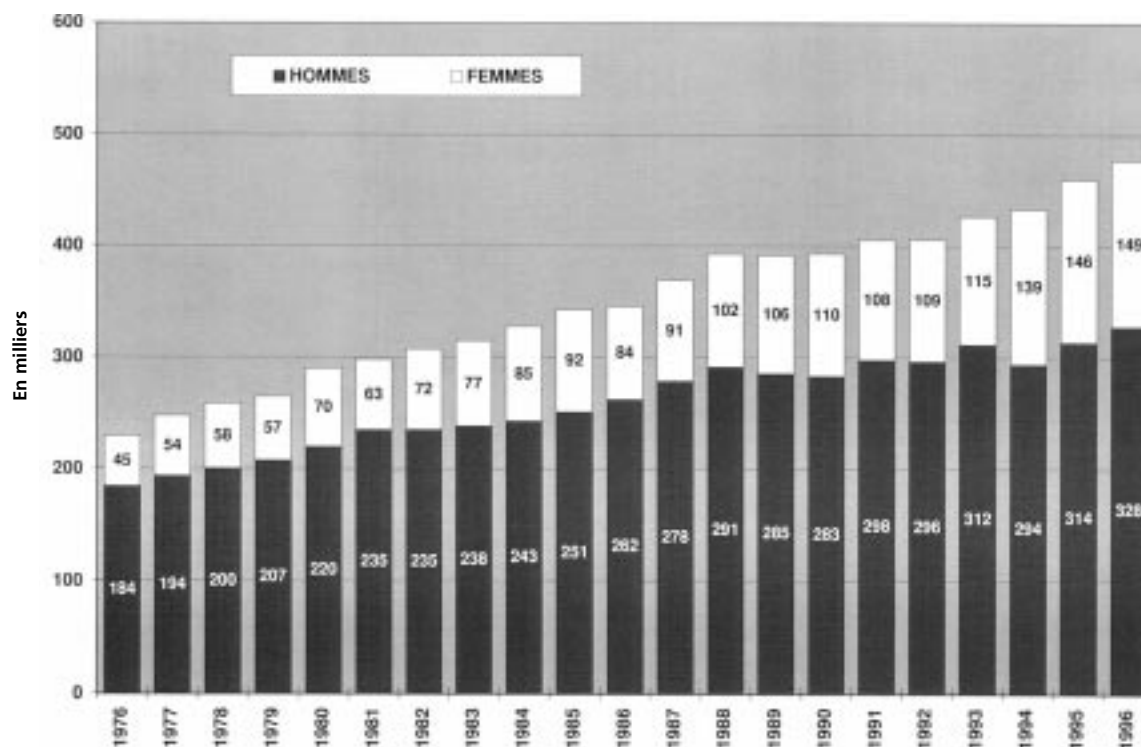
Les hommes et les femmes

La hausse importante de l'emploi autonome s'est accompagnée d'une transformation sensible de sa composition, notamment en raison de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail au cours de cette période. Même si la prédominance masculine ne s'est pas démentie au cours des années, elle a cependant commencé à se résorber : en 1996, les femmes occupaient 31,2 % des emplois autonomes, comparativement à 19,6 % en 1976. Elles ont d'ailleurs compté pour 42 % de l'augmentation observée, soit 104 000 des 248 000 emplois autonomes créés depuis 1976 (graphique 33).

57

Graphique 33

Évolution de l'emploi autonome au Québec de 1976 à 1996, selon le sexe

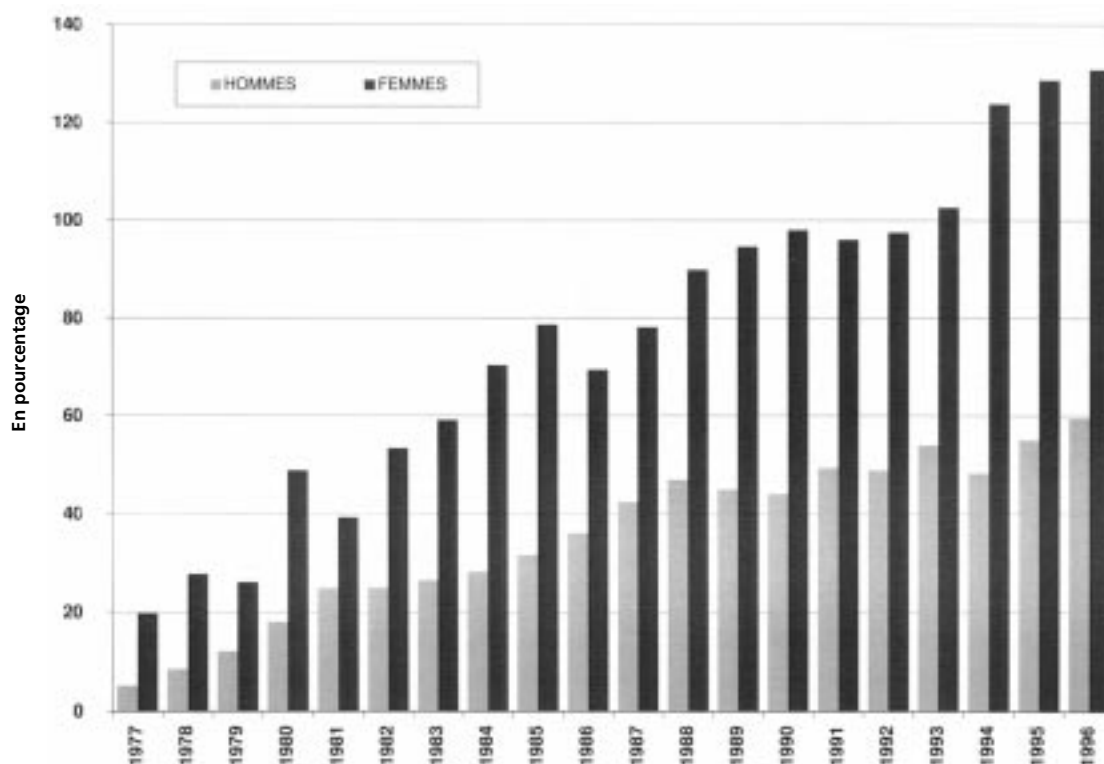


La croissance cumulée est révélatrice à cet égard : elle a été de l'ordre de 130 % chez les femmes comparative-ment à un peu moins de 60 % chez les hommes (graphi-que 34). Chez ces derniers, l'emploi autonome a suivi une courbe sans fluctuation importante alors que la progres-sion a été plus saccadée parmi les femmes. On peut d'ailleurs observer que la croissance chez les femmes a

été forte jusqu'en 1988 pour ensuite atteindre un pla-teau entre 1990 et 1993 et, finalement, connaître une poussée importante d'environ 25 points de 1994 à 1996. Soulignons aussi que les femmes ont davantage ressenti les effets des récessions de 1981 et 1991, ces années marquant un fléchissement de l'emploi autonome.

Graphique 34

Croissance cumulée de l'emploi autonome de 1977 à 1996, selon le sexe



Les variations annuelles offrent un éclairage plus pré-cis au regard du comportement de l'emploi autonome selon le sexe. Le graphique 35 illustre bien l'amplitude caractéristique de ces variations chez les femmes où les nombreuses montées et plongées reflètent une plus grande volatilité de l'emploi autonome féminin. On observera aussi qu'à plusieurs reprises (huit ans), les varia-tions chez les femmes ont été contraires à celles des hom-mes.

La constitution en société

Une des caractéristiques propres au travailleur auto-nome est le fait d'être ou non constitué en société. Men-tionnons que la constitution en société n'implique pas né-cessairement que la personne ait des employés, non plus que la non-constitution en société sous-tend qu'elle n'en ait pas. Cette question sera traitée plus loin.

Historiquement, les travailleurs autonomes ne sont pas majoritairement constitués en société, bien qu'il y ait eu une progression notable à ce chapitre. Comme en té-moigne le tableau 18, ce type d'emploi autonome repré-sente aujourd'hui plus du tiers de l'ensemble et concerne beaucoup plus les hommes.

En 1976, moins de 9 000 femmes étaient constituées en société, soit environ 20 % seulement de l'ensemble des femmes occupant un emploi autonome ; en 1996, ce pourcentage n'était que légèrement supérieur (22 %). Chez les hommes, l'incidence de cette caractéristique a considérablement augmenté : touchant un homme sur trois en 1976, elle en vise maintenant près de la moitié (45 %). On constate qu'en 1982 et en 1991, années où l'emploi salarié à plein temps a connu une forte décrois-sance due aux récessions, c'est essentiellement l'emploi autonome non constitué parmi les femmes qui a repré-senté la plus large part des gains observés dans l'emploi autonome.

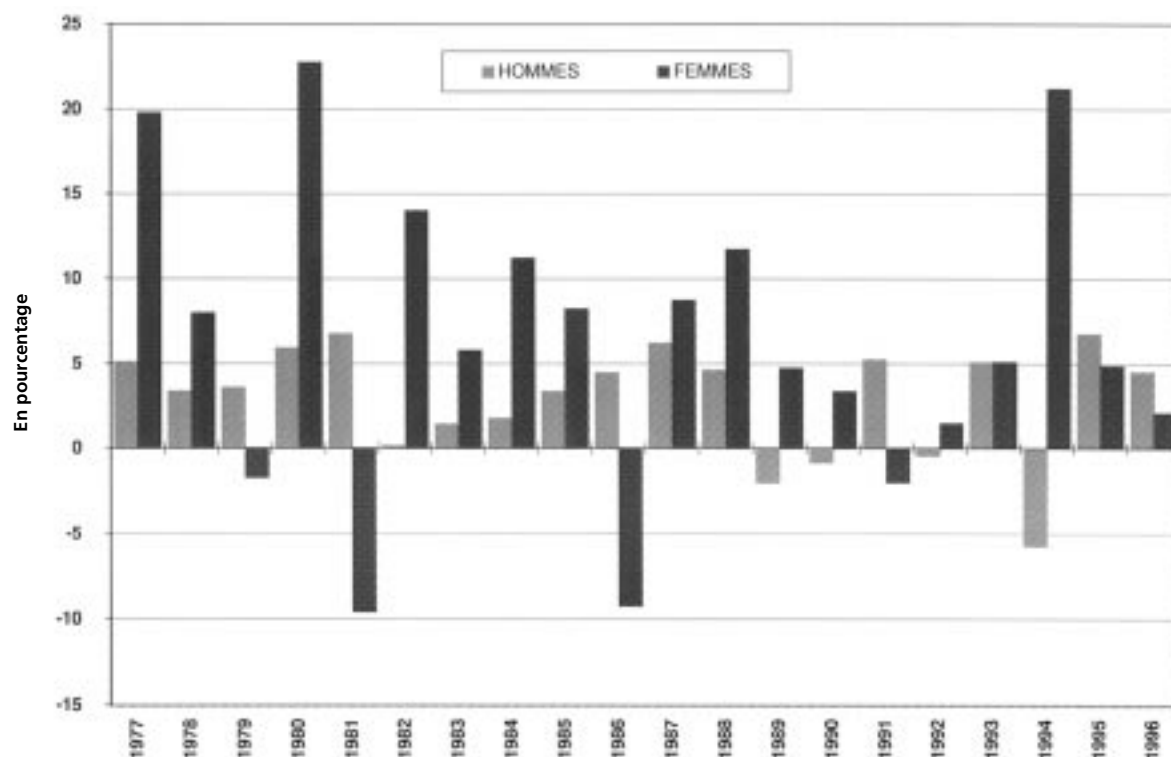


Tableau 18

Constitution en société en 1976 et 1996, selon le sexe

	Total	%	Hommes	Femmes
1976	68 300	29,8	59 400	8 900
1996	177 900	37,3	146 200	31 700

Emploi autonome et emploi typique

La dernière observation sur la réaction de l'emploi autonome à l'encontre des récessions nous amène à établir certaines comparaisons entre les variations annuelles de l'emploi autonome et celles de l'emploi typique qui est défini ici comme étant un emploi salarié à plein temps.

Contrairement à l'emploi typique, l'emploi autonome n'a pas connu d'année où la croissance annuelle s'est avérée négative, exception faite de 1989 où la baisse n'a été que minime. Ces deux formes d'emploi agissent souvent comme des vases communicants : quand l'un voit sa croissance prendre de la vigueur, l'autre fléchit, comme de 1977 à 1981. Mais cela dépend aussi des cycles économiques car les deux ont crû simultanément lors de période de reprise économique comme celle des années 1983 à 1988 (graphique 36).

Cependant, au cœur d'une période récessionniste, leur mouvement vont en sens inverse comme en 1982 et en 1991, l'emploi autonome continuant de croître pendant que l'emploi typique connaissait une décroissance.

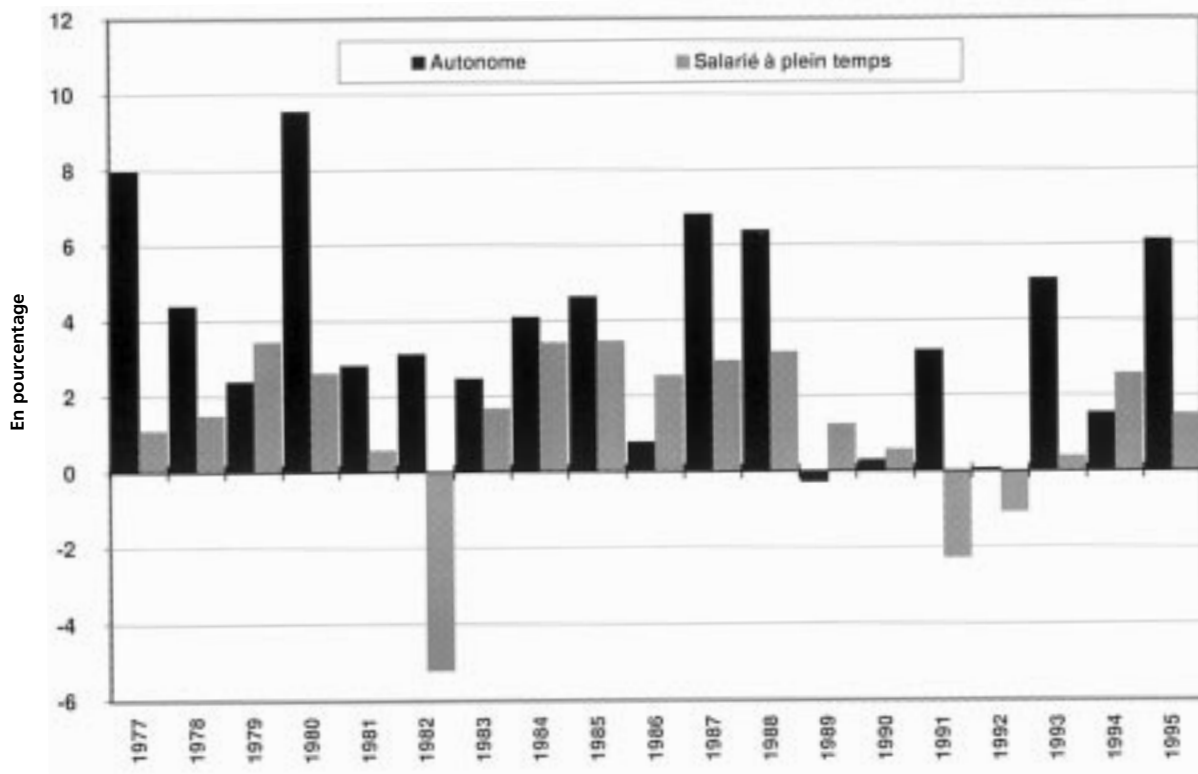
Par exemple, entre 1980 et 1982, l'emploi autonome augmentait d'environ 18 000 emplois alors que l'emploi salarié à plein temps subissait une ponction de 180 000 ; entre 1990 et 1992, la même situation se reproduisait, soit un gain de 13 000 pour l'un et une perte de 150 000 pour l'autre. En moyenne, on peut dire que, pour un emploi autonome créé, il s'est perdu dix emplois salariés à plein temps. Il serait donc erroné de présumer que l'emploi autonome peut ou pourrait compenser des déficits de création d'emplois typiques comme ceux qui ont caractérisé les deux dernières reprises économiques.

L'emploi autonome chez les moins de 30 ans

De 1976 à 1995, l'emploi autonome chez les 15 à 29 ans a augmenté de 42,4 %, pour un total de près de 64 000 en 1995, pendant que l'emploi salarié régressait de près de 23 %, soit un recul de 225 000. L'emploi autonome représentait en 1976 4,3 % de ce groupe contre 7,7 % en 1995. Cependant, si l'incidence de l'emploi autonome chez les jeunes a connu une évolution à la hausse, il n'en demeure pas moins que la représentation de cette tranche d'âge à l'intérieur de l'ensemble de l'emploi autonome a quant à elle régressé : de 19,6 % en 1976, elle a en effet chuté à 13,9 % en 1995. Sur les quelque 230 000 emplois autonomes créés entre 1976 et 1995, seulement 19 000 sont revenus aux moins de 30 ans. Ceux-ci ont donc comblé 8,2 % de ces nouveaux emplois alors qu'ils formaient encore 26 % de la population en emploi en 1995.

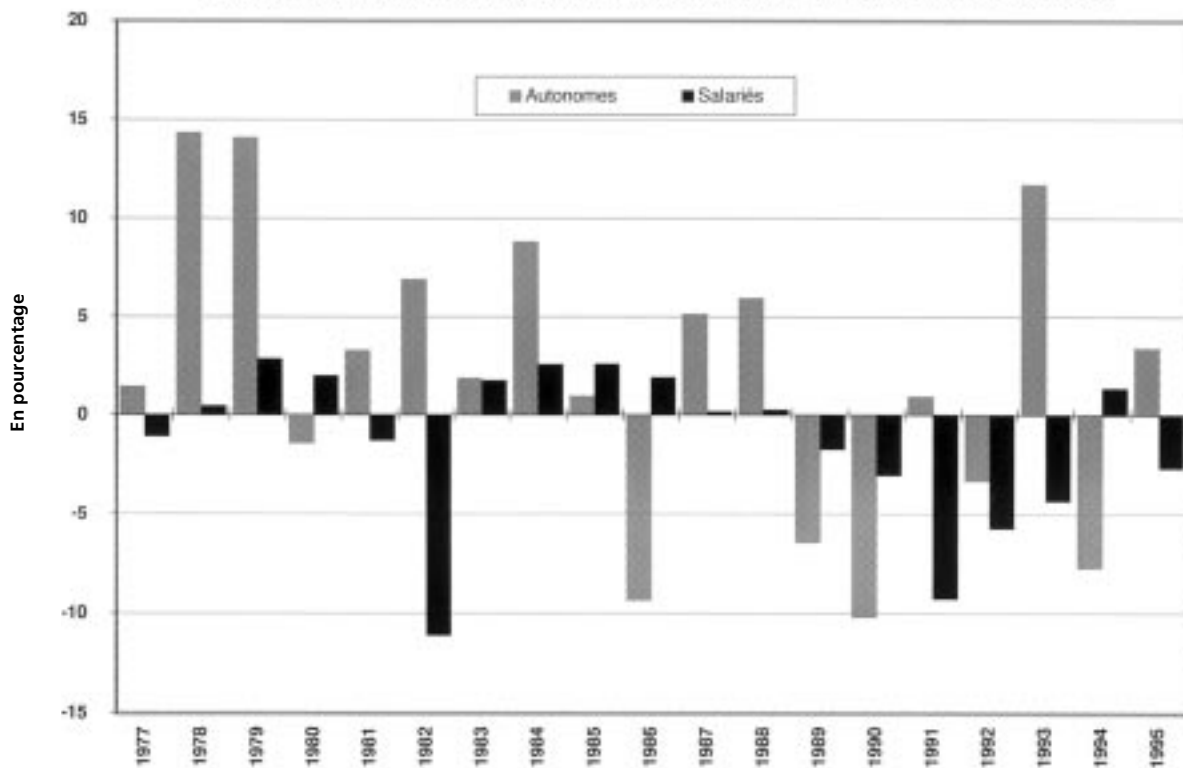
Graphique 36

Croissance annuelle de l'emploi autonome et de l'emploi typique de 1977 à 1995



Graphique 37

Variations de l'emploi autonome et de l'emploi salarié chez les 15-29 ans de 1977 à 1995



La première observation que l'on peut tirer du graphique 37 est que les deux formes d'emploi considérées ont connu des mouvements pour le moins irréguliers, soit un parcours marqué de variations annuelles tantôt positives tantôt négatives, dont une série de plongées annuelles entre 1989 et 1992. On remarque que, lors de la première récession en 1981 et 1982, les deux formes d'emploi ont suivi des trajectoires inverses où l'emploi autonome gagnait environ 6 000 unités alors que l'emploi salarié en perdait plus de 126 000. Dans les années entourant la seconde récession, soit entre 1989 et 1992, la situation de l'emploi, cette fois, s'est dégradée sur les deux fronts : l'emploi autonome a perdu plus de 8 000 emplois et l'emploi salarié, 167 000. Ce portrait contraste singulièrement avec celui des 30 ans et plus où seul l'emploi salarié n'a connu qu'une seule année, en 1982, durant laquelle la croissance s'est avérée négative (-2,7 %) et s'est traduite par une perte de 40 000 emplois.

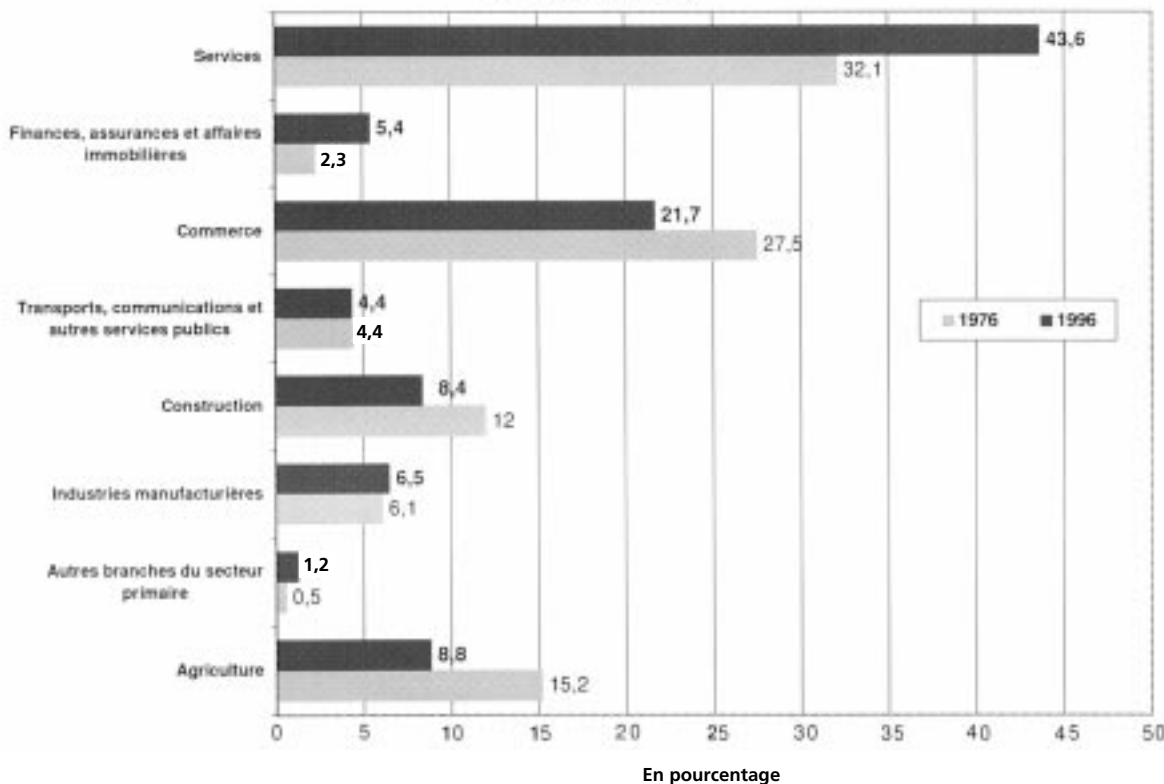
Si l'emploi autonome a constitué pendant cette période de vingt ans une forme d'emploi au rythme d'expansion très rapide, c'est surtout du côté des 30 ans et plus que cela s'est produit. En fait, le portrait de l'emploi autonome chez les 15-29 ans ne diffère pas vraiment de celui de l'emploi en général. La faible présence des jeunes dans l'emploi autonome tient surtout à la nature, aux caractéristiques et aux contraintes propres à cette forme d'emploi. Nous traiterons plus en détail de l'âge des travailleurs autonomes un peu plus loin.

La branche d'activité

L'emploi autonome a toujours présenté une forte concentration dans le commerce et les services : en 1976, par exemple, ces deux branches totalisaient environ 60 % des emplois autonomes. Avec les années, la branche des services a progressivement distancé celle du commerce, celle-ci perdant plus de cinq points de pourcentage, tout comme l'agriculture et la construction (graphique 38).

Graphique 38

Répartition de l'emploi autonome selon la branche d'activité en 1976 et 1996



Ces changements dans le poids relatif des différentes branches d'activité sont essentiellement dus au fait que les services ont monopolisé plus de la moitié de la croissance de l'emploi autonome entre 1976 et 1996. Cette branche a en effet gagné 134 500 emplois pour atteindre un total de 208 000 en 1996. La branche du commerce suit avec 16,3 % des emplois créés, soit une augmentation de quelque 40 000 emplois au cours de la période observée, pour atteindre un total de 103 400 en 1996.

Cependant, il faut souligner que la branche d'activité qui, toutes proportions gardées, a connu la progression la plus rapide est celle des finances, assurances et affaires immobilières qui, avec quelque 5 000 emplois en 1976, s'est acheminée vers les 26 000 en 1996. Cette vingtaine de milliers de nouveaux emplois autonomes représentent le tiers du solde net des emplois créés dans cette branche d'activité.

Caractéristiques détaillées de l'emploi autonome

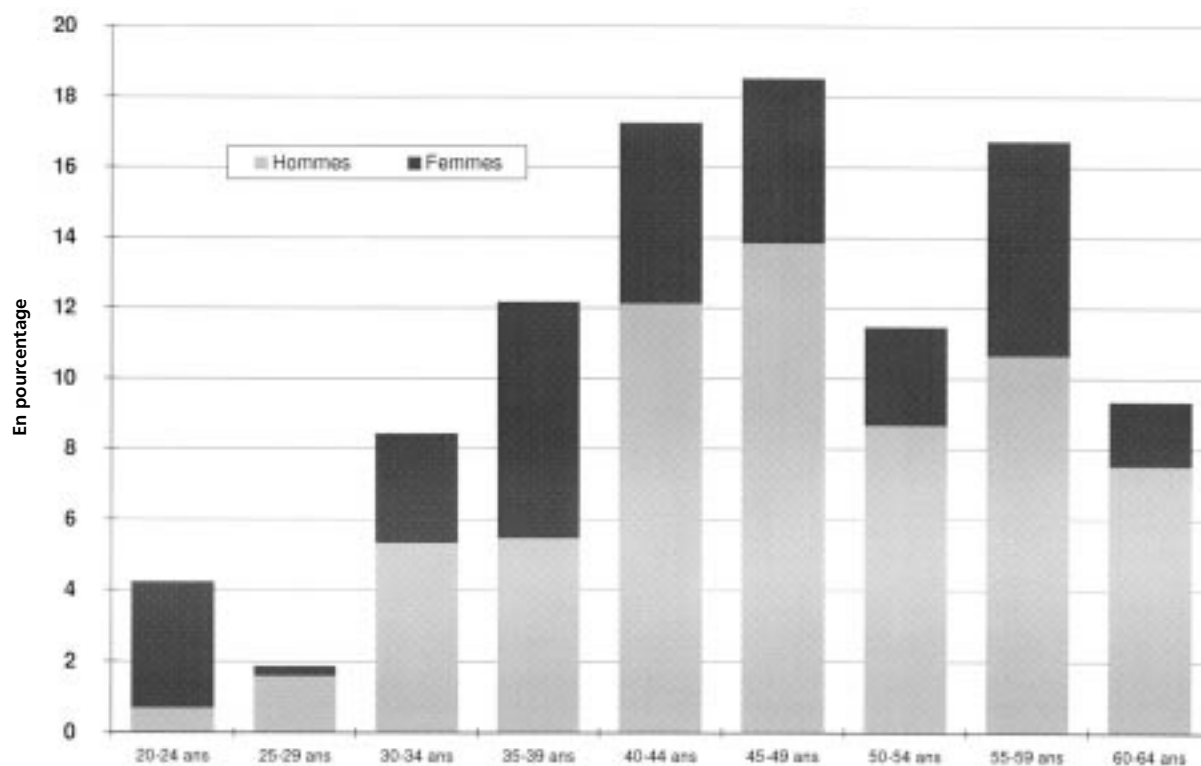
Ici également, des comparaisons sont établies avec l'emploi salarié. Les données utilisées pour cette partie proviennent d'une autre publication électronique de Statistique Canada, soit *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) qui vaut pour l'année 1993, ainsi que du ministère du Revenu du Québec pour l'année 1994.

L'âge, le sexe, le type d'entreprise et le statut d'employeur

Jusqu'à maintenant, nous avons traité de l'âge uniquement à travers la situation des moins de 30 ans dans le but d'examiner la place faite aux jeunes. Dans la présente section, nous apporterons une ventilation plus fine des groupes d'âge, tout en y incorporant de nouvelles variables telles que le sexe, la constitution en société et le statut d'employeur. Le graphique 39 montre la répartition de l'emploi autonome selon le groupe d'âge en 1993, ce qui donne un aperçu de la courbe démographique de l'emploi autonome.

Graphique 39

L'emploi autonome au Québec en 1993, selon l'âge et le sexe



La répartition des femmes à l'intérieur des groupes d'âge est différente de celle des hommes à plusieurs égards. Avec l'âge, les hommes prennent progressivement une part plus importante de l'emploi autonome au contraire des femmes dont la répartition selon l'âge apparaît plus disparate. Ainsi, chez les moins de 30 ans, les femmes dominent littéralement le groupe des 20-24 ans avec 84 % de l'effectif, alors que la situation s'inverse chez les 25-29 ans où elles ne sont représentées qu'à 13 %. Sauf pour les 35-39 ans qui atteignent la parité avec les hommes, les femmes sont largement minoritaires chez les 30 ans et plus.

Près des trois quarts des travailleurs autonomes sont âgés de 40 ans et plus, soit 80 % des hommes et 63 % des femmes. L'âge moyen se situe donc au milieu de la quarantaine, ce qui est plus élevé que les salariés dont la

moyenne est d'environ 35 ans. Cela s'explique généralement par le fait qu'il faut plus de formation et d'expérience professionnelle pour être travailleur autonome, et qu'il faut un certain temps pour réunir le capital nécessaire au démarrage d'une entreprise. Ainsi, le groupe des 20-29 ans ne représentait que 6,1 % de l'emploi autonome en 1993.

L'âge constitue aussi un facteur déterminant quant au type d'entreprise et au fait d'avoir des employés. Ainsi, il ressort que les travailleurs autonomes âgés de 40 ans et plus représentent :

- 80,7 % des autonomes constitués en société ;
- 83,2 % des autonomes qui ont des employés ;
- 88,4 % des autonomes constitués en société qui ont des employés.

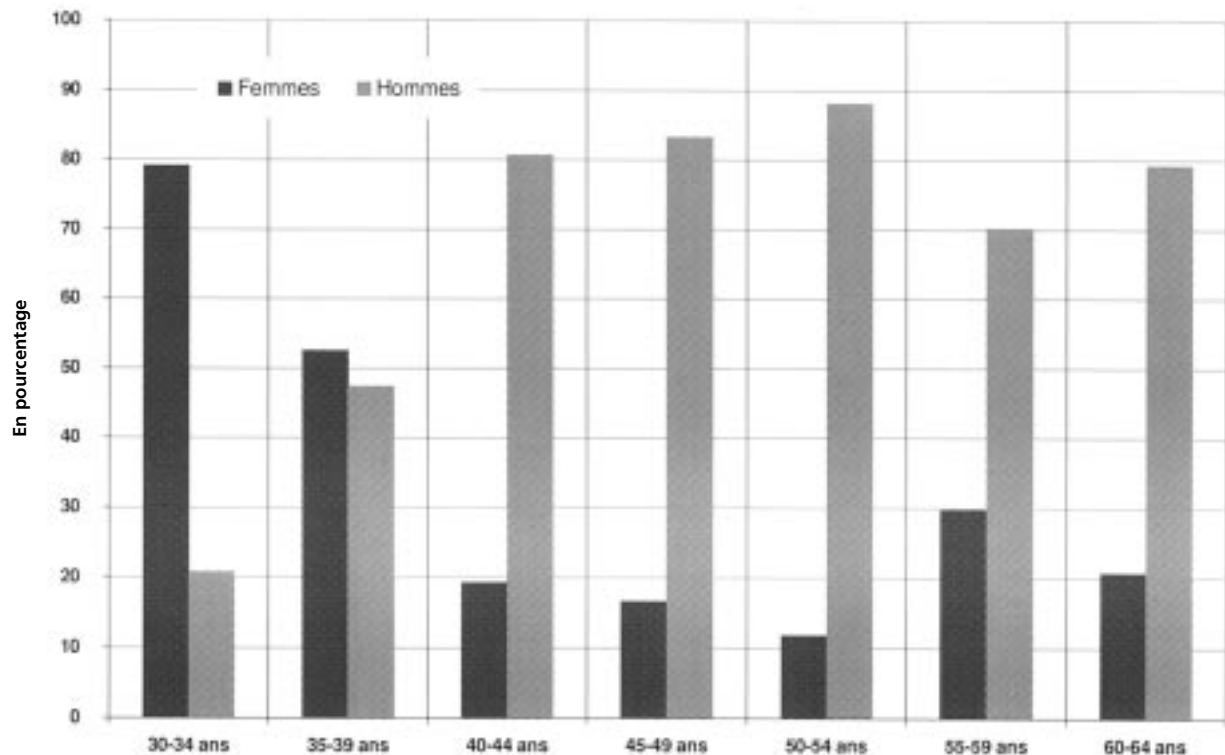
Ajoutons que les moins de 30 ans sont absents des statistiques relatives au statut d'employeur qui est également lié au sexe de la personne. Tous groupes d'âge confondus, la proportion des femmes autonomes qui ont des employés est en effet plus faible que celle des hommes, particulièrement dans la catégorie des entreprises constituées en sociétés où la différence est du simple au double.

Le graphique 40 illustre plus précisément comment cette variable intervient sur le fait d'avoir ou non des em-

ployés. On remarquera qu'à l'inverse des hommes, le statut d'employeur chez les femmes se concentre dans les groupes d'âge plus jeunes (30-39 ans) pour ensuite diminuer radicalement dans ceux plus âgés. Cette précocité est-elle signe d'une moindre longévité des entreprises chez les femmes ? Il serait bien difficile de s'avancer sur ce terrain car bien des facteurs peuvent intervenir dans l'explication de cette concentration chez les 30-39 ans, notamment la nature de l'activité professionnelle ainsi que les obligations familiales.

Graphique 40

Le statut d'employeur en 1993, selon l'âge et le sexe



Malgré l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail dans les vingt dernières années, elles auraient éprouvé plus de difficulté vis-à-vis de l'emploi autonome. Il est plausible que leur arrivée plus tardive dans cette forme d'emploi, conjuguée au blocage progressif de l'emploi typique depuis le début des années quatre-vingt, se soit traduite par des entrées massives dans un court laps de temps, créant ainsi ce phénomène de concentration dans ces groupes d'âge.

Enfin, les travailleurs autonomes travaillent plus longtemps que les salariés : 26 % d'entre eux travaillent après l'âge de 55 ans comparativement à 13,7 % chez les salariés. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, dont :

- l'absence fréquente de régime de retraite structuré à des coûts comparables à ceux offerts aux salariés ;
- la faiblesse générale des revenus qui nuit à la capitalisation d'une rente de retraite ;

- l'opportunité de prendre une retraite progressive en diminuant son nombre d'heures de travail.

Ces trois facteurs sont donc liés à deux aspects très importants de l'emploi autonome que sont le temps de travail et les revenus. Les prochaines sections abordent ces sujets.

Le plein temps et le temps partiel

Pris globalement, la fréquence du temps partiel chez les travailleurs autonomes est semblable à celle observée parmi l'ensemble des salariés, étant de 23,6 % pour les premiers et de 24,3 % pour les seconds. Chez les hommes, le temps partiel est légèrement plus faible auprès des autonomes (14,3 %) que des salariés (16,2 %). Chez les femmes, la situation est inverse puisque 43 % des femmes autonomes sont à temps partiel comparativement à 33,9 % pour les salariées.

Le type d'entreprise et le statut d'employeur influent également sur la fréquence du temps partiel comme en témoigne le tableau 19.

Tableau 19
Temps partiel selon le type d'entreprise et le statut d'employeur en 1993, en pourcentage

	Avec employés	Sans employés
Constitué en société	12,3	23,2
Non constitué en société	11,0	34,9

On observe ainsi que les travailleurs autonomes qui ne sont pas employeurs sont davantage à temps partiel et cette situation s'accroît lorsqu'ils ne sont pas constitués en sociétés. Le tableau 20, quant à lui, raffine l'analyse en introduisant la variable sexe.

Tableau 20
Temps partiel selon le sexe, le type d'entreprise et le statut d'employeur en 1993, en pourcentage

	Avec employés		Sans employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Constitué en société	6,0	38,4	16,6	34,3
Non constitué en société	10,8	11,5	21,3	56,6

Seules les femmes non constituées en sociétés qui ont des employés présentent un taux de temps partiel équivalent à celui des hommes ayant les mêmes caractéristiques. Dans tous les autres cas, le taux féminin est de deux à six fois plus élevé. À l'instar de l'emploi salarié, le temps partiel demeure l'apanage des femmes.

Les raisons du temps partiel

L'examen des raisons invoquées pour travailler à temps partiel nous permet de mesurer la part involontaire du travail à temps partiel. Nous avons retenu les raisons suivantes pour effectuer nos calculs et certaines ont fait l'objet d'un regroupement afin de simplifier la présentation des données :

- maladie ou incapacité ;
- obligations personnelles et familiales ;
- études ;
- n'a pu trouver que du travail à temps partiel ;
- ne voulait pas travailler à plein temps.

Les deux dernières raisons renvoient plus expressément au caractère volontaire ou involontaire du temps partiel ; les autres découlent de situations davantage liées aux possibilités réelles de travailler à plein temps.

Le temps partiel involontaire chez les travailleurs autonomes atteint en moyenne 40 %, tant chez les femmes que chez les hommes. Ce taux est légèrement inférieur à

celui de 43,7 % observé pour l'ensemble des salariés, dont 47 % chez les hommes et 42 % chez les femmes. Le travail à temps partiel involontaire est inexistant dans une seule catégorie, soit les autonomes constitués en sociétés qui ont des employés. Les trois autres catégories se partagent le temps partiel comme le montre le tableau 21.

Tableau 21
Répartition en pourcentage du temps partiel involontaire en 1993, selon certaines caractéristiques

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Constitué en société sans employés	12,3	29,4	2,9
Non constitué en société avec employés	7,2	4,8	8,6
Non constitué en société sans employés	80,5	65,9	88,6

On est à même de constater que le temps partiel involontaire est fortement concentré chez les non-employeurs, notamment chez les femmes. Ici encore, la superposition des variables « type d'entreprise » et « sexe » accroît l'incidence du temps partiel involontaire.

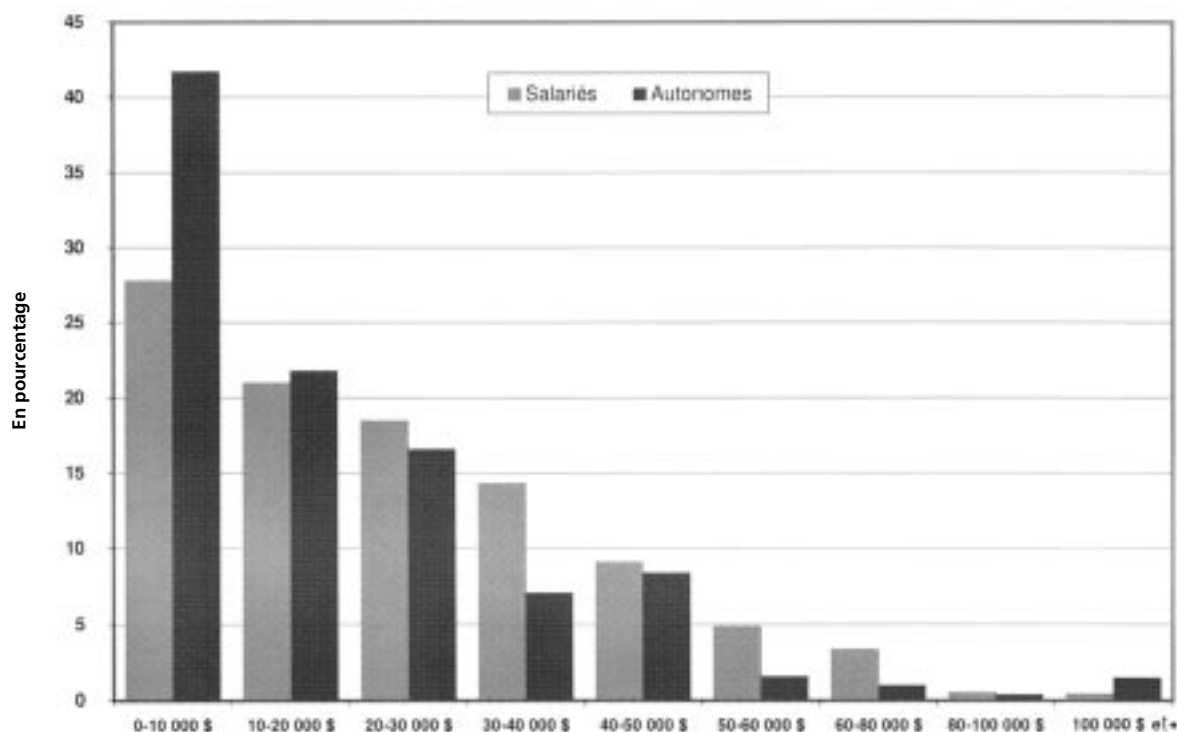
Précisons que, dans la catégorie des hommes employeurs non constitués en société, les raisons invoquées pour le temps partiel se limitent à deux : ceux qui ne voulaient pas travailler à plein temps (50,5 %) et ceux qui souffraient de maladie ou d'incapacité (49,5 %). Cette dernière raison n'apparaît que chez les hommes de cette catégorie. Pour leur part, les femmes sont pratiquement les seules à invoquer les obligations personnelles et familiales pour motiver le temps partiel. On ne les retrouve que dans deux catégories opposées, soit celles qui sont employeuses et constituées en sociétés (55,4 %) et celles qui ne sont ni constituées, ni employeuses (46,6 %).

Les revenus

Si nous disposons de statistiques suffisamment précises pour mesurer la part involontaire du temps partiel chez les salariés (EPA) et chez les travailleurs autonomes (EDTR), il n'existe cependant pas de données qui permettent d'évaluer directement le caractère volontaire ou involontaire de l'emploi autonome. De fait, les enquêtes utilisées ici ne comportent pas de question touchant les « raisons de l'emploi autonome », celui-ci étant présumément un choix volontaire de la part du travailleur.

Le revenu annuel des personnes peut constituer un indice révélateur du caractère involontaire ou volontaire de l'emploi autonome. On peut présumer que plus les revenus sont faibles, plus il y a de chance que l'emploi autonome ne résulte pas nécessairement d'un choix volontaire. Le graphique 41 répartit les salariés et les autonomes selon diverses tranches de revenu.

Graphique 41
Revenu annuel en 1993 des travailleurs autonomes et des salariés



Les revenus considérés ici sont ceux relatifs à l'emploi principal, soit le salaire que le travailleur autonome se verse, et non pas les revenus de l'entreprise. On remarquera d'abord que les revenus tirés d'un emploi autonome sont plus faibles que ceux provenant d'un emploi salarié. Il est assez révélateur de constater que près de 63 % des travailleurs autonomes ont gagné moins de 20 000 \$ en 1993, comparativement à 48,8 % pour l'ensemble des salariés.

D'autres variables influent également sur les revenus de travail. Il en est ainsi du statut d'employeur. En effet, ceux qui ont des employés jouissent de revenus plus élevés et plus de la moitié d'entre eux avaient un revenu supérieur à 20 000 \$. Près des trois quarts de ceux qui ne sont pas employeurs sont largement concentrés dans les tranches de revenu inférieures à 20 000 \$. Seules les tranches de revenu de 10 000 \$ à 20 000 \$ et de 50 000 \$ et plus montrent une certaine parité quant à cette variable (tableau 22).

Tableau 22
Revenu annuel en 1993 selon le statut d'employeur

	Avec employés	Sans employés
0-10 000 \$	25,5 %	52,8 %
10-20 000 \$	21,2 %	21,9 %
20-30 000 \$	21,0 %	13,1 %
30-40 000 \$	11,4 %	3,9 %
40-50 000 \$	13,7 %	4,4 %
50 000 \$ et plus	5,0 %	3,9 %

Le type d'entreprise influe lui aussi sur le revenu des emplois autonomes : les deux tiers des travailleurs autonomes non constitués en sociétés ont gagné moins de 20 000 \$ en 1993, comparativement à 55 % pour les autres (tableau 23). C'est seulement dans les tranches supérieures, soit de 40 000 \$ à 50 000 \$ et de 50 000 \$ et plus, que les différences deviennent peu significatives.

Tableau 23
Revenu annuel en 1993 selon le type d'entreprise

	Constitué	Non constitué
0-10 000 \$	37,4 %	43,8 %
10-20 000 \$	18,0 %	23,9 %
20-30 000 \$	19,6 %	14,4 %
30-40 000 \$	12,4 %	3,7 %
40-50 000 \$	8,8 %	8,0 %
50 000 \$ et plus	3,8 %	4,7 %

Si l'on regarde uniquement l'emploi autonome à plein temps, la répartition par tranche de revenu se modifie légèrement : la tranche des moins de 10 000 \$ diminue sensiblement tandis que toutes les autres augmentent, mais avec de moins en moins d'importance en graduant dans l'échelle des revenus (tableau 24).

Tableau 24
Revenu annuel en 1993 pour les travailleurs à plein temps

	Autonomes			Salariés
	Plein temps	Total	Différence	Plein temps
0-10 000 \$	34,8 %	41,3 %	-6,5	19,3 %
10-20 000 \$	24,5 %	21,6 %	+2,9	19,1 %
20-30 000 \$	18,8 %	16,4 %	+2,4	21,6 %
30-40 000 \$	8,9 %	7,1 %	+1,8	17,1 %
40-50 000 \$	8,7 %	8,3 %	+0,4	11,2 %
50 000 \$ et plus	4,3 %	4,4 %	-0,1	11,7 %

Cependant, l'écart avec les salariés à plein temps se creuse davantage. En fait, qu'il s'agisse du plein temps ou du temps partiel, les emplois autonomes génèrent des revenus moins élevés que les emplois salariés.

Par ailleurs, le sexe constitue une autre variable importante dans l'analyse de la répartition des revenus. Tout comme pour l'emploi salarié, les femmes occupant un emploi autonome ont des revenus inférieurs à ceux des hommes. Ainsi, 70,3 % des travailleuses autonomes gagnaient moins de 10 000 \$ en 1993 contre 28 % chez les hommes (tableau 25).

Ce tableau montre aussi que l'écart entre les revenus d'un emploi salarié et ceux d'un emploi autonome est beaucoup plus grand chez les femmes. Ainsi, la proportion de travailleuses autonomes qui avaient des revenus inférieurs à 10 000 \$ en 1993 était deux fois plus forte que chez les salariés.

Tableau 25
Revenu annuel en 1993 selon le sexe

	Hommes		Femmes	
	Autonomes	Salariés	Autonomes	Salariées
0-10 000 \$	28,0 %	21,5 %	70,3 %	35,2 %
10-20 000 \$	26,2 %	19,1 %	12,7 %	23,2 %
20-30 000 \$	19,9 %	16,7 %	9,7 %	20,7 %
30-40 000 \$	9,9 %	16,8 %	1,3 %	11,4 %
40-50 000 \$	10,0 %	11,5 %	5,1 %	6,3 %
50 000 \$ et plus	6,1 %	14,3 %	0,9 %	3,2 %

Si l'on superpose les variables sexe et statut d'employeur, le portrait se précise davantage. Ainsi, parmi tous les travailleurs autonomes, c'est chez les femmes qui n'ont pas d'employés, qu'elles soient constituées ou non en sociétés, que les revenus sont les plus faibles. Un peu plus de 90 % sont sous la barre des 20 000 \$.

Chez les hommes employeurs, la proportion de ceux qui gagnent moins de 20 000 \$ est respectivement de 37 % et 48 % selon qu'ils sont constitués ou non en sociétés. Chez ceux qui n'ont pas d'employés, ces proportions sont de l'ordre de 49,4 % et 31,5 % pour les moins de 10 000 \$, et de 68 % et 63 % pour les moins de 20 000 \$.

Les données du ministère du Revenu du Québec pour l'année fiscale 1994

En 1994, 385 578 personnes ont déclaré des revenus de travail autonome dans une ou plusieurs des composantes suivantes : revenus d'affaires, revenus de profession, revenus de commissions et revenus d'agriculture et de pêche. Il est à remarquer que, pour plus du tiers de ces personnes (144 396), le travail autonome ne constituait pas leur principale source de revenu. Les 241 182 personnes pour qui le travail autonome représentait la principale source de revenu se répartissent comme le montre le tableau 26.

Tableau 26
Revenu du travail autonome comme principale source de revenu en 1994

Composantes	Nombre de personnes	%	Revenu total (\$)	Revenu de la composante (\$)
Revenus d'affaires	146 301	60,7	17 814	10 081
Revenus de profession	48 290	20,0	66 072	53 675
Revenus de commissions	15 406	6,4	23 762	19 109
Revenus d'agriculture et pêche	31 185	12,9	20 542	10 882

On observe d'entrée de jeu que les revenus d'affaires et de profession regroupent la grande majorité des travailleurs autonomes, soit 80 %. Le revenu total comprend toutes les sources de revenu du travailleur autonome. Ainsi, une personne peut avoir comme source principale des revenus d'affaires, mais secondairement des revenus d'intérêts, de pension ou d'emploi. Par exemple, quelque 54 000 personnes dont le travail autonome est leur source principale de revenu ont aussi déclaré des revenus tirés d'un emploi salarié, soit des revenus secondaires qui représentaient de 4 % à 14 % de leur revenu total. Selon la composante de revenu autonome, l'incidence du salariat n'offre pas d'écart significatif, celle-ci variant entre 19 % et 24 %.

Cependant, la part de la composante principale dans le revenu total varie considérablement : elle compte pour 80 % chez ceux tirant des revenus de profession et des revenus de commissions, mais pour seulement de 50 % à 57 % chez ceux tirant des revenus d'affaires ou d'agriculture et de pêche. Ici, l'importance des « autres revenus » explique largement ces différences. Il faut mentionner que la situation économique, le statut juridique et, vraisemblablement, le profil de compétences des professionnels sont peu comparables à ceux des autres travailleurs autonomes, mais cet écart important fait partie intégrante de cette grande diversité de situations qui caractérise le travail autonome.

On est à même de remarquer que là où se concentrent le plus grand nombre de travailleurs autonomes, c'est également là où le revenu total est le plus faible, c'est-à-dire chez ceux dont la composante principale est un re-

venu d'affaires. Ceux dont les revenus de profession constituent la composante principale ont une moyenne de revenus trois fois supérieure à tous les autres. Si l'on ne considère exclusivement que le revenu de la composante, les revenus baissent de façon significative mais la même hiérarchie demeure.

La distribution des revenus selon le sexe et l'âge révèle aussi des aspects particuliers. Les données qui suivent portent cependant sur l'ensemble des 385 578 travailleurs autonomes, ce qui explique que la moyenne des revenus soit plus faible que celle présentée dans le tableau 26. Toutes catégories confondues, le revenu moyen de l'ensemble des femmes exerçant un travail autonome comme activité principale ou secondaire est de 40 % inférieur à celui des hommes, soit 8 785 \$ contre 14 695 \$, et cet écart s'accroît progressivement avec l'âge. Le tableau 27 apporte plus de précisions quant aux différences propres à chaque composante du revenu de travail autonome.

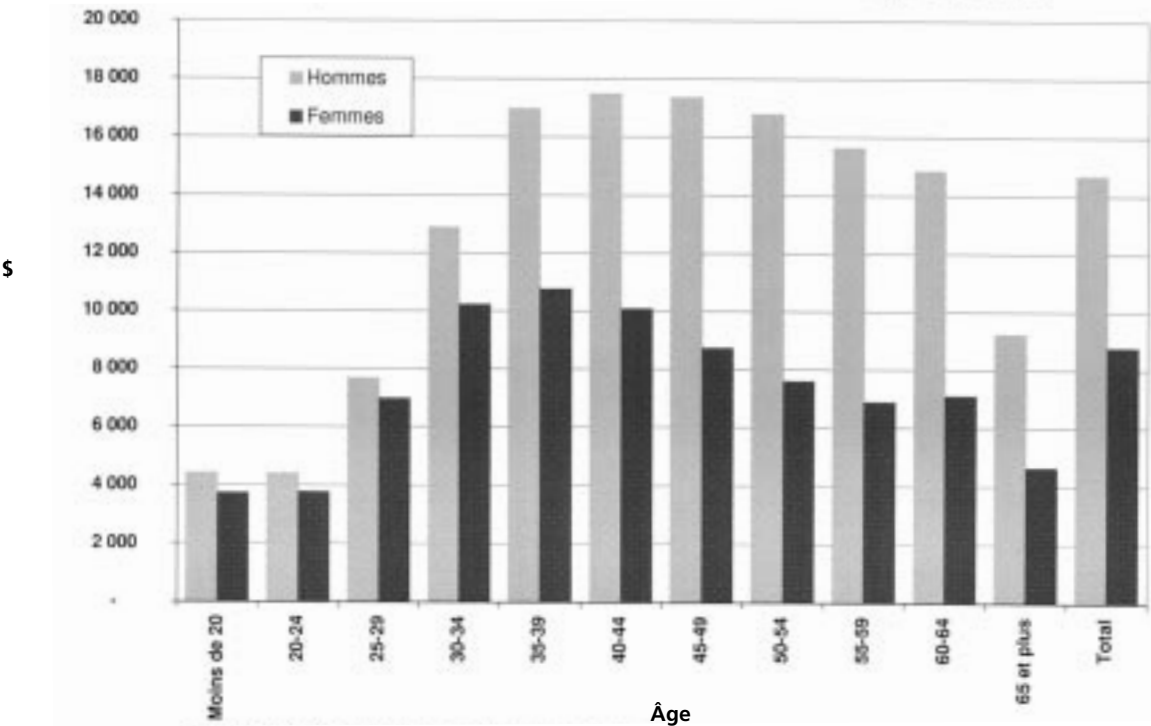
Tableau 27 Revenu net du travail autonome en 1994			
Composantes	Hommes	Femmes	Écart
Affaires	7 231 \$	4 821 \$	-2 392 \$ - 33,2 %
Profession	45 159 \$	22 017 \$	-23 142 \$ - 51,2 %
Commissions	13 592 \$	7 965 \$	-5 627 \$ - 41,4 %
Agriculture & pêche	6 100 \$	5 345 \$	-755 \$ -12,4 %

Ce phénomène est particulièrement prononcé dans la catégorie visant les revenus de profession où les écarts dépassent les 60 % pour les 45 à 60 ans. Pour les revenus d'affaires, l'écart croît aussi avec l'âge, mais de façon moindre, celui-ci variant entre 16 % et 44 %. Dans les autres catégories, on observe cependant le processus inverse, soit un écart décroissant avec l'âge.

Le graphique 42 fait la distribution des revenus moyens, toutes composantes confondues, selon l'âge et le sexe. On remarque que les écarts entre les hommes et les femmes commencent à devenir plus significatifs à partir de l'âge de 30 ans et qu'ils s'accroissent graduellement dans les groupes d'âge successifs. En résumé, on pourrait dire que plus le revenu est élevé, plus l'écart se creuse entre les hommes et les femmes et, comme le revenu croît habituellement avec l'âge, plus les femmes avancent en âge, plus leurs revenus sont inférieurs à ceux des hommes.

Bien des hypothèses peuvent être soulevées pour expliquer de telles différences, par exemple une concentration féminine dans des activités professionnelles moins rémunératrices ou une moindre disponibilité en raison d'obligations familiales. Quoi qu'il en soit, un élément assez lourd dans l'explication des écarts de revenu est celui de la fréquence du temps partiel chez les travailleurs autonomes, qui s'avère plus forte chez les femmes (plus de 40 %) que chez les hommes (moins de 15 %). C'est aussi chez les femmes qui ne sont ni employeuses ni constituées en sociétés que le temps partiel est largement concentré, notamment le temps partiel involontaire.

Graphique 42
Revenu moyen des travailleurs autonomes¹ en 1994 selon l'âge et le sexe



1. Incluant les personnes dont ce n'est pas la principale source de revenu.

Les autres sources de revenu

Il convient également de jeter un regard sur d'autres sources de revenu telles les prestations de l'assurance emploi et de la sécurité du revenu. En 1993, près de 19 000 personnes occupant un emploi autonome ont reçu à un moment ou l'autre de l'année des prestations de la sécurité du revenu et près de 35 000, des prestations de l'assurance emploi.

Au premier abord, on note que l'incidence de l'un ou l'autre programme est plus ou moins forte selon la forme d'emploi : les travailleurs autonomes ont plus fréquemment recours à la sécurité du revenu que les salariés et, à l'inverse, les salariés bénéficient de l'assurance emploi dans une plus grande proportion. Le tableau 28 illustre d'ailleurs ce fait.

Tableau 28
Les prestations sociales en 1993 selon le statut du travailleur

	Sécurité du revenu	Assurance emploi
Salariés	2,8 %	26,2 %
Autonomes	4,5 %	8,2 %

La variable sexe influence également le recours à ces programmes. Les femmes ont en effet représenté 60 % des travailleurs autonomes qui ont retiré des prestations de la sécurité du revenu pendant que 76 % des hommes retiraient plutôt des prestations de l'assurance emploi.

Toutes proportions gardées, les travailleurs autonomes ont cependant moins recours à ces programmes que les salariés. On ne peut toutefois en conclure qu'ils en

aient moins besoin que les salariés, compte tenu que leurs revenus sont plus bas. Par exemple, l'assurance emploi a été conçue avant tout pour les salariés, ce qui en restreint considérablement l'accès aux travailleurs autonomes.

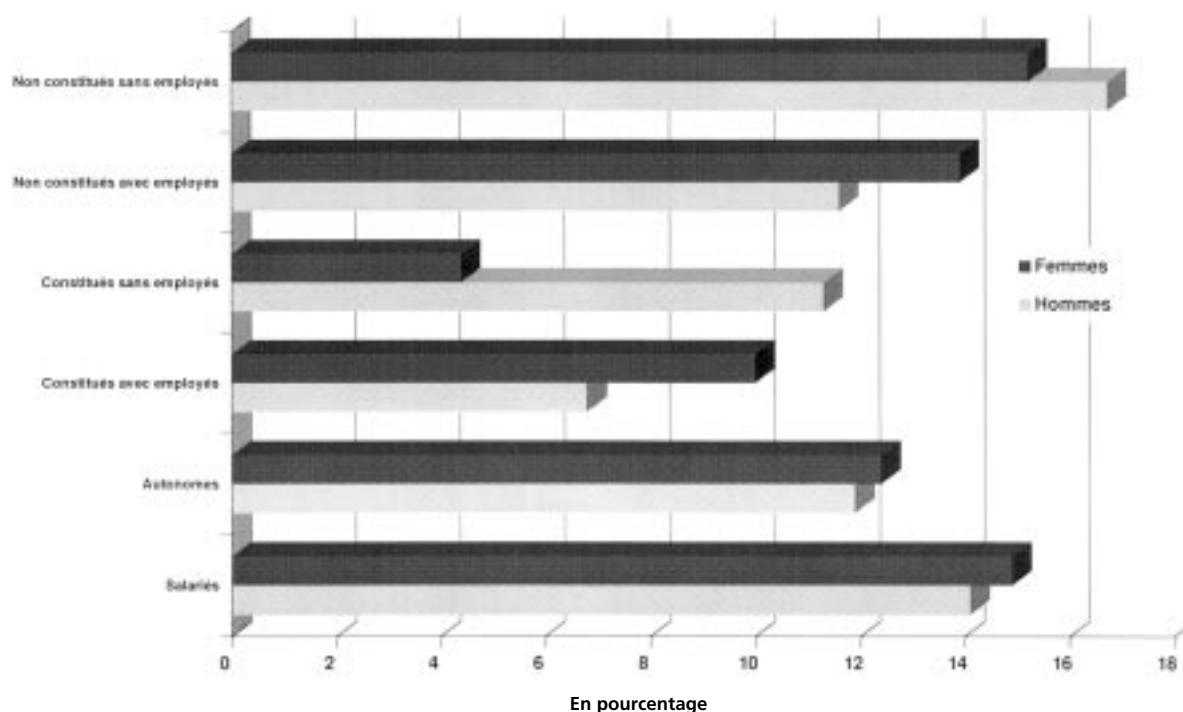
Le cumul d'emplois

Le cumul d'emplois renvoie ici au nombre d'emplois qu'une personne a occupés pendant l'année de référence, soit en 1993. Il s'agit donc d'un cumul annuel des emplois d'une personne sans signifier pour autant qu'elle les ait occupés tous en même temps. Ces emplois ont pu ainsi se succéder dans le temps ou se superposer pendant des périodes plus ou moins longues.

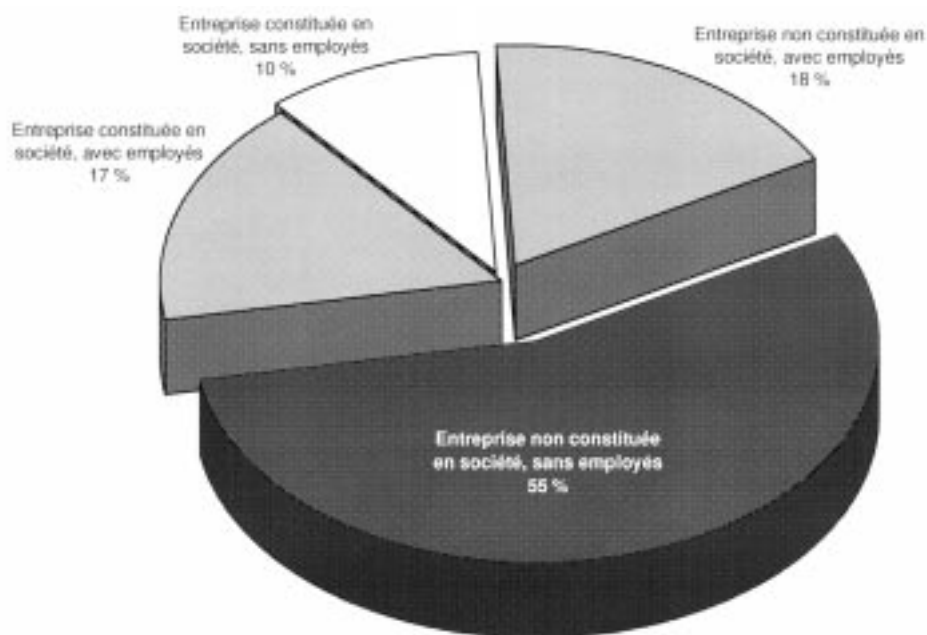
Les deux tiers des travailleurs autonomes ayant occupé plus d'un emploi en 1993 étaient des hommes, ce qui correspond à peu près à leur poids démographique dans cette catégorie de travailleurs. De façon générale, l'incidence du cumul d'emplois chez les travailleurs autonomes est semblable chez les deux sexes (entre 12 % et 13 %). En cela, elle n'est que légèrement inférieure aux salariés (14,5 %) chez qui la variable sexe n'induit pas non plus d'écart significatif (graphique 43).

On observe aussi que plus de la moitié (55,8 %) des travailleurs autonomes ayant occupé plus d'un emploi se retrouvent dans la catégorie des entreprises non constituées en sociétés et sans employés et, là encore, les hommes en représentent les deux tiers. À l'inverse, c'est chez les travailleurs autonomes employeurs que le cumul d'emplois paraît le plus faible avec un taux avoisinant les 8 %. Le graphique 44 montre comment se partageait le cumul d'emplois entre les diverses catégories de l'emploi autonome en 1993.

Graphique 43
Cumul d'emplois en 1993 selon la catégorie de travailleurs et le sexe



Graphique 44
Répartition du cumul d'emplois chez les travailleurs autonomes en 1993



69

La scolarité

Pris dans son ensemble, la scolarité des travailleurs autonomes est en moyenne assez semblable à celle des salariés. Cependant, si l'on y regarde de plus près, on note

une forte relation entre le niveau de scolarité et le fait d'avoir des employés. Ainsi, les travailleurs autonomes employeurs sont plus scolarisés que les salariés et les autres catégories de travailleurs autonomes comme le montre le tableau 29.

Tableau 29
La scolarité des travailleurs autonomes selon leur statut, en 1993

	Total	Salariés	Autonomes constitués		Autonomes non constitués	
			avec employés	sans employés	avec employés	sans employés
Collégial	34,8 %	35,4 %	41,1 %	20,6 %	36,3 %	29,5 %
Universitaire	16,5 %	16,0 %	19,4 %	12,1 %	26,7 %	18,6 %

Les champs professionnels

Trois types de professions monopolisent l'activité des travailleurs autonomes :

- les directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé ; on compte dans cette catégorie environ 45 000 hommes et 16 000 femmes. Cela représente respectivement 16 % des hommes et 11,3 % des femmes qui occupent un emploi autonome. L'incidence est donc un peu plus forte chez les hommes. Dans plus de 90 % des cas, tant chez les femmes que chez les hommes, il s'agit d'employeurs dont l'entreprise est constituée en société.
- les travailleurs spécialisés dans les services (par exemple, hébergement, restauration, entretien de logement, entretien de vêtements, coiffure, soin des enfants, services domestiques, services personnels, services de sécurité) ; cette catégorie, la plus populeuse, totalisait en 1993 plus de 87 000 personnes, soit un

emploi autonome sur cinq. Près des deux tiers de ces emplois (63 %) étaient occupés par des femmes. Dans plus de la moitié de tous ces emplois, il s'agit de personnes qui n'ont pas d'employés et qui ne sont pas constituées en sociétés et, ici encore, les femmes sont majoritaires.

- les travailleurs spécialisés dans la vente (par exemple, vendeurs et commis-vendeurs au détail, voyageurs de commerce, agents d'assurances, agents de publicité, courtiers en immeubles, vendeurs ambulants, commis de station-service, etc.). Ici, la situation s'inverse quant à la répartition générale entre les hommes et les femmes. Sur les quelque 76 000 travailleurs autonomes dans ce champ professionnel, plus des deux tiers sont des hommes. La constitution en société touche environ 45 % de l'effectif et la moitié a des employés. Toutefois, le statut d'employeur est un peu plus fréquent chez les hommes.

À eux seuls, ces trois types de professions totalisent environ 65 % des travailleurs autonomes. Cette concentration va de pair avec celle que l'on a auparavant observée au sein de la répartition de l'emploi autonome selon

les branches d'activité, où les branches des services et du commerce représentaient ensemble un poids similaire. Le tableau 30 indique les dix types de professions les plus importants par ordre décroissant et selon le sexe.

Tableau 30 Répartition des professions par ordre décroissant en 1993, selon le sexe				
FEMMES		total : 139 952	Nombre	%
1	Travailleurs spécialisés dans les services		54 895	39,2
2	Travailleurs spécialisés dans la vente		23 680	16,9
3	Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé		15 873	11,3
4	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits		10 594	7,6
5	Employés de bureau et travailleurs assimilés		9 142	6,5
6	Médecine et santé		7 784	5,6
7	Enseignants et personnel assimilé		7 779	5,6
8	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes		3 863	2,8
9	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs		3 432	2,5
10	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé		2 910	2,1
HOMMES		total : 282 475	Nombre	%
1	Travailleurs spécialisés dans la vente		52 733	18,7
2	Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé		45 325	16,0
3	Travailleurs spécialisés dans les services		32 231	11,4
4	Travailleurs du bâtiment		29 256	10,4
5	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs		21 837	7,7
6	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits		21 477	7,6
7	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé		17 093	6,1
8	Médecine et santé		17 080	6,0
9	Personnel d'exploitation des transports		16 343	5,8
10	Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques		8 644	3,1

Conclusion

Nous avons vu précédemment qu'au cours des vingt dernières années, l'emploi autonome a continué de se développer dans des branches d'activité liées à la tertiarisation de l'économie, notamment les services et le commerce. Si le volume de l'emploi autonome a plus que doublé pendant cette période, ces emplois ne se sont pas répartis également entre les catégories démographiques de la population active. Les hommes monopolisent encore les deux tiers de ces emplois et se retrouvent largement concentrés chez les 40 ans et plus. L'emploi autonome chez les femmes a connu une forte croissance, mais il demeure beaucoup plus sensible aux cycles économiques, ce qui lui confère une plus grande volatilité.

Malgré que l'emploi autonome chez les jeunes ait augmenté en nombres absolus, son incidence sur ce groupe d'âge a régressé. En effet, seulement 8,2 % des emplois autonomes créés au cours de ces vingt ans ont rejoint les moins de 30 ans alors qu'ils composaient un peu plus du quart de la population en emploi en 1995.

La description de caractéristiques plus détaillées nous a en outre permis de circonscrire davantage certaines réalités démographiques, sociales, économiques et professionnelles de l'emploi autonome. Au regard de l'âge, la barre des 40 ans devient déterminante quant à la solidité

de l'entreprise si l'on en juge par le type d'entreprise et le statut d'employeur. Des différences apparaissent aussi entre les sexes, puisqu'on retrouve davantage de femmes parmi les moins de quarante ans et que celles qui ont des employés se concentrent dans le groupe des 30-39 ans.

L'incidence du temps partiel chez les travailleurs autonomes est semblable à celle observée chez les salariés, oscillant autour de 24 %. Comme chez les salariés d'ailleurs, le temps partiel est beaucoup plus fréquent chez les femmes, notamment lorsqu'elles ne sont pas constituées en sociétés et qu'elles n'ont pas d'employés, celui-ci variant entre 11 % et 56 % selon la situation des femmes. Le taux de temps partiel involontaire est semblable parmi les hommes et les femmes, mais c'est chez ceux et celles qui ne sont ni constitués ni employeurs qu'il s'avère très élevé : 80 % des personnes de cette catégorie qui travaillent à temps partiel le font involontairement. Les raisons invoquées pour travailler à temps partiel ne sont pas les mêmes non plus pour les hommes et les femmes. Chez les hommes, le temps partiel librement choisi et les raisons de santé sont les principales raisons invoquées, tandis que les femmes mentionnent plutôt les obligations personnelles et familiales.

Les revenus de l'emploi autonome sont sans doute la variable la plus critique au regard de certaines questions centrales sur la qualité des emplois autonomes, notam-

ment sur le caractère volontaire du choix de cette forme d'emploi comme principale activité professionnelle et source de revenu.

Les données colligées ici révèlent une précarité économique indéniable chez la très grande majorité des travailleurs autonomes. Globalement, l'emploi autonome génère des revenus moyens inférieurs aux emplois salariés, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel, et le cumul d'emplois étant un peu moins élevé auprès de ces travailleurs que chez les salariés, il est peu probable qu'il ait induit des distorsions importantes dans l'estimation des revenus annuels. Les femmes, quelle que soit la composante (affaires, profession ou commissions), ont des revenus de 30 % à 50 % inférieurs aux hommes et cet écart tend à s'accroître avec l'avancement en âge. Le statut d'employeur exerce aussi une forte influence haussière sur les revenus.

La faiblesse des revenus de l'emploi autonome n'est certes pas étrangère aux types de professions qui prédominent, soit les travailleurs spécialisés dans les services et la vente, non plus qu'au fait que, pour plus du tiers des personnes recensées au ministère du Revenu du Québec, le travail autonome ne constitue pas la source principale de revenu.

La précarité économique a conduit près de 55 000 travailleurs et travailleuses autonomes à recevoir à un moment ou l'autre de l'année 1993 des prestations de l'assurance emploi ou de la sécurité du revenu. Si les travailleurs autonomes sont sous-représentés au regard de ces prestations sociales, la raison tient davantage à leurs critères d'admissibilité qu'à la faiblesse de leurs besoins en matière de protection sociale.

À la question : « qui est le travailleur autonome typique ? », il faut se rendre à l'évidence qu'il est pratiquement impossible d'en dresser le portrait-robot. Dans les faits, il en existe plusieurs selon que l'on est homme ou femme, jeune ou moins jeune, employeur ou non, plus ou moins scolarisé, fortement qualifié ou pas, etc. Cette impossibilité de mettre au jour un archétype du travailleur autonome confirme à sa façon cette grande variété de situations professionnelles qu'on attribue spontanément à cette forme d'emploi. L'emploi autonome n'est donc pas seulement atypique par rapport à la forme d'emploi dominante qu'est l'emploi salarié à plein temps, il l'est aussi intrinsèquement dans ses propres formes.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TEMPORAIRE ET DU CUMUL D'EMPLOIS

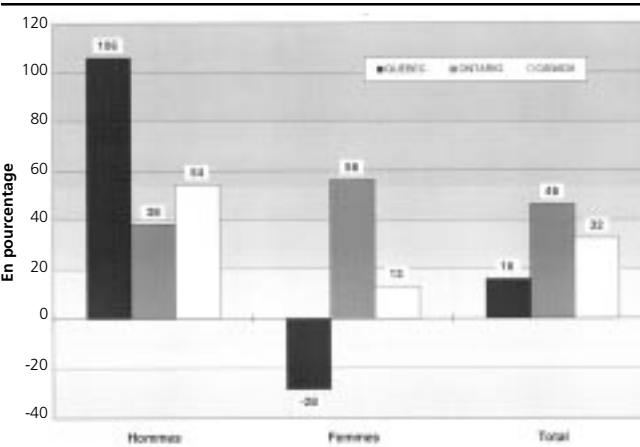
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI TEMPORAIRE ET DU CUMUL D'EMPLOIS

L'emploi temporaire

Les données recueillies sur l'emploi temporaire proviennent d'une source différente de celles utilisées pour l'analyse des autres formes d'emploi atypique. Nous avons retenu des données de 1989 (cycle 4) et de 1994 (cycle 9) de l'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada, qui portent sur les études et le travail. Dans cette enquête, le travail temporaire est défini comme une activité de travail rémunérée dont la durée est déterminée, c'est-à-dire pour laquelle il y existe une date précise de cessation d'emploi. En 1994, cette enquête a rejoint 11 876 personnes au Canada et 2 264 au Québec.

Nous nous sommes assurés de la fiabilité des données en comparant certains résultats avec ceux de l'*Enquête sur la population active*. L'écart entre les estimations effectuées à partir de ces deux sources d'information est de l'ordre de 1%.

Graphique 45
Croissance de l'emploi temporaire au Québec, en Ontario et au Canada entre 1989 et 1994, selon le sexe



Évolution générale

En 1994, 286 200 personnes occupaient un emploi temporaire au Québec, soit 10,4 % de l'emploi total. Cette proportion est supérieure à celle observée en Ontario (7,6 %) et au Canada (8,8 %).

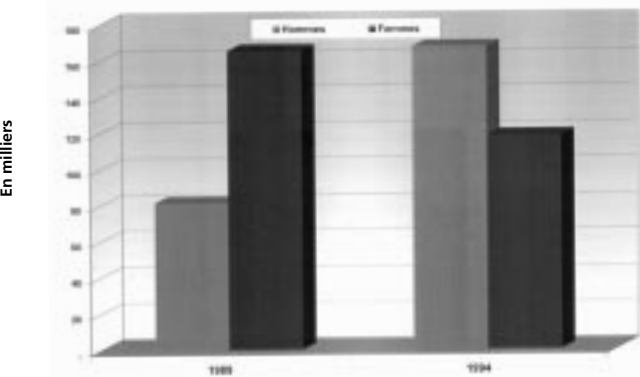
Entre 1989 et 1994, la croissance de l'emploi temporaire a été de 16 % au Québec, ce qui est largement en deçà des taux de croissance de l'Ontario et du Canada qui ont atteint respectivement 46 % et 32 %. Comme en témoigne le graphique 45, c'est chez les hommes au Québec que l'augmentation de l'emploi temporaire a été de loin la plus forte. La croissance de l'emploi temporaire est élevée par rapport à celle de l'emploi permanent qui n'a été que de 3,8 % au Québec et de 10,5 % pour l'ensemble du Canada. En Ontario, l'emploi permanent a décliné de 3,6 %.

En 1989 comme en 1994, 76 % des personnes qui occupaient un emploi temporaire au Québec ont déclaré qu'elles préféreraient occuper un emploi permanent. Au Canada, l'emploi temporaire involontaire est passé de 62,2 % à 76,8 %, rejoignant ainsi le Québec.

Les hommes et les femmes

L'emploi temporaire parmi les hommes et les femmes a suivi des trajectoires opposées. Ainsi, en 1994, les femmes occupaient 118 500 emplois temporaires, soit 47 000 de moins qu'en 1989, représentant une baisse de 15,9 %. Pour leur part, les hommes en détenaient 167 700 en 1994, pour une hausse de 86 300 ou de 106 %. En cinq ans, la proportion des emplois temporaires occupés par des femmes a fléchi de 67 % à 41 %. Le graphique 46 illustre ce renversement de situation.

Graphique 46
Répartition de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon le sexe



Ces changements radicaux survenus au Québec ont évidemment modifié la part relative des emplois temporaires par rapport à l'ensemble des emplois. C'est chez les hommes que l'incidence de cette forme d'emploi est dorénavant la plus forte et cela, tout autant en Ontario que dans l'ensemble du pays (tableau 31).

Tableau 31
Emploi temporaire en pourcentage de l'emploi total en 1989 et 1994, selon le sexe — Québec, Ontario et Canada

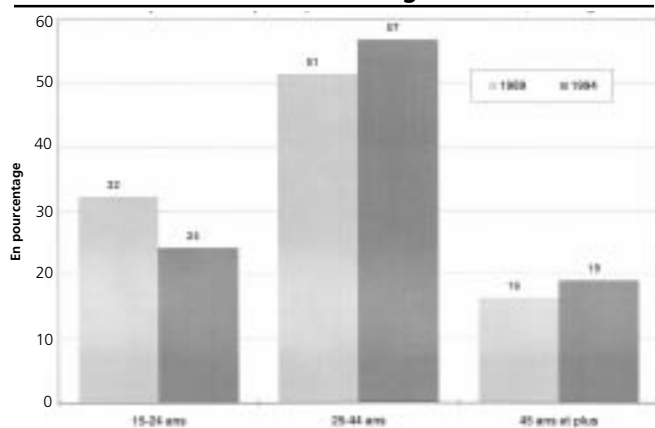
	Femmes		Hommes	
	1989	1994	1989	1994
Québec	13,7	9,6	5,8	11,1
Ontario	4,9	7,3	5,5	8,0
Canada	7,8	8,5	6,1	9,3

En Ontario et au Canada, contrairement au Québec, les emplois temporaires ont augmenté tant chez les femmes que chez les hommes. Chez les femmes, la croissance a été de 56,3 % en Ontario et de 12,8 % au pays, tandis qu'elle a été de 38,2 % chez les hommes en Ontario et de 54,2 % au Canada.

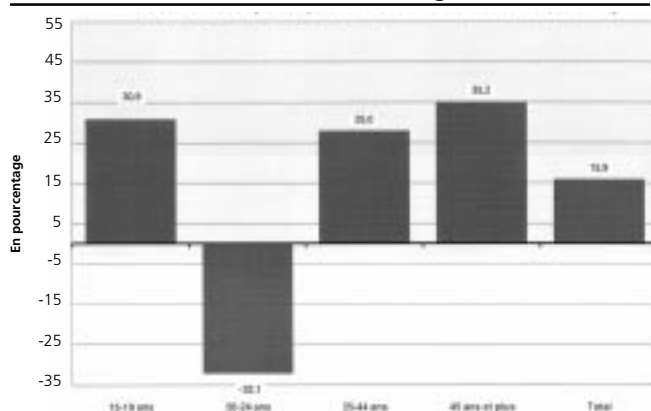
L'âge

L'emploi temporaire a baissé chez les 15-24 ans tandis qu'il augmentait dans les autres groupes d'âge, notamment chez les 25-44 ans qui ont connu une hausse de 5 %. Le graphique 47 illustre l'évolution de leur poids démographique respectif. Cependant, si l'on y regarde de plus près, il y a eu des mouvements inverses à l'intérieur du groupe d'âge des 15-24 ans. Chez les 15-19 ans, l'emploi temporaire a crû de 30,9 % pendant que les 20-24 ans connaissaient une baisse du même ordre (-32,1 %). Le graphique 48 illustre cette divergence.

Graphique 47
Répartition de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon l'âge



Graphique 48
Croissance de l'emploi temporaire au Québec entre 1989 et 1994, selon l'âge



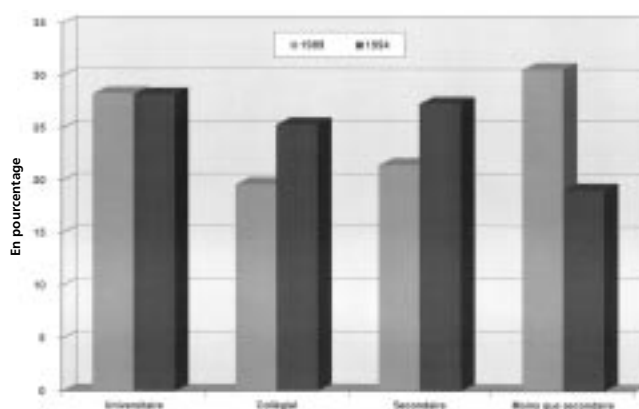
La baisse de l'emploi temporaire chez les jeunes est similaire à celle observée dans l'emploi permanent, soit une baisse d'un peu plus de 13 %. Si la croissance de l'emploi temporaire a été plutôt forte chez les 25-44 ans, il n'en a pas été de même pour l'emploi permanent qui n'a augmenté que de 2,1 %. C'est effectivement chez les 45 ans et plus que l'on observe la plus forte croissance de l'emploi permanent qui a atteint 19,1 %.

Le recul de l'emploi temporaire chez les jeunes au profit des groupes plus âgés s'apparente grandement au recul de l'emploi à temps partiel que nous avons commenté dans un chapitre précédent. La baisse de l'emploi total chez les jeunes s'est donc répercutée dans toutes les formes d'emploi atypique répertoriées jusqu'ici. Cela corrobore l'hypothèse que le phénomène du vieillissement de la main-d'œuvre n'est pas simplement lié au vieillissement général de la population. Il s'explique aussi par le repli des groupes plus âgés vers les formes d'emploi atypique, en réaction à la contraction générale de l'emploi qui a surtout frappé l'emploi permanent à plein temps.

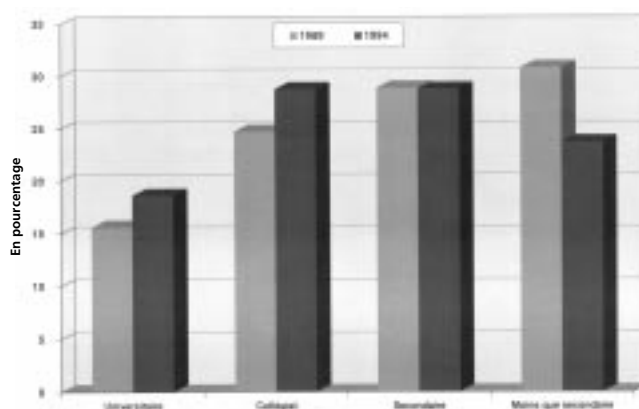
La scolarité

Entre 1989 et 1994, le niveau de scolarité a augmenté tant chez les travailleurs permanents que chez les travailleurs temporaires, mais c'est chez ces derniers que l'augmentation a été, toutes proportions gardées, la plus forte. Les graphiques 49 et 50 illustrent cette évolution pour les deux formes d'emploi.

Graphique 49
Évolution de la scolarité dans l'emploi temporaire au Québec entre 1989 et 1994



Graphique 50
Évolution de la scolarité dans l'emploi permanent au Québec entre 1989 et 1994



En ce qui a trait aux études universitaires, leur fréquence est passablement plus élevée chez les travailleurs temporaires pour les deux années observées, où la proportion est demeurée la même à 28 %. Les travailleurs permanents ont connu pour leur part une hausse de trois points, passant de 15,6 % à 18,6 %. On note toutefois en 1994 une différence fort appréciable de dix points de pourcentage entre les deux catégories de travailleurs.

Pour les études collégiales, les travailleurs temporaires accusent toujours un retard par rapport aux travailleurs permanents, mais il s'est considérablement résorbé avec les années. Le pourcentage des travailleurs temporaires ayant poursuivi des études collégiales est passé de 19,6 % à 25,4 % contre 24,7 % à 28,8 % chez les permanents.

Au niveau secondaire, les travailleurs temporaires ont également réduit l'écart qui les séparait des permanents, dont le pourcentage est demeuré stable autour de 29 %, en gagnant quelque six points de pourcentage, soit de 21,5 % à 27,3 %.

Ce relèvement sensible de la scolarité a été particulièrement marqué au collégial et au secondaire : la croissance a été respectivement de 50 % et 48 % chez les temporaires, comparativement à 21 % et 4 % chez les permanents. Cela a eu pour corollaire une baisse de 28 % de la part des travailleurs ayant une scolarité moindre que le secondaire. En 1989, on y retrouvait une proportion semblable de travailleurs dans les deux formes d'emploi (30 %) alors qu'en 1994, celle des travailleurs temporaires a chuté à 19 % et celle des permanents, à 23,7 %.

De façon générale, on observe que les temporaires détiennent une scolarité un peu plus élevée que les permanents et que cette tendance s'est accentuée pendant cette période de cinq ans. À la hausse générale et continue de la scolarité dans la population s'ajoutent d'autres facteurs qui ont pu concourir à cet accroissement de la scolarité dans l'emploi temporaire et qui sont liés à la problématique de l'emploi atypique.

La contraction de l'emploi typique a davantage frappé la tranche des 25-44 ans, qui est numériquement dominante, et entraîné un repli vers des formes d'emploi atypique comme le temps partiel et le travail temporaire, créant ainsi une forte concurrence à l'égard des plus jeunes. Ce groupe d'âge est généralement plus expérimenté et plus scolarisé, d'où sa contribution à la hausse de la scolarisation dans l'emploi temporaire. De plus, on a vu précédemment que c'est dans la tranche la plus scolarisée des 15-24 ans, celle des 20-24 ans, que le nombre de travailleurs temporaires a chuté de façon importante (-32 %) tandis que le contraire se produisait chez les 15-19 ans (+31 %). Par ailleurs, les critères d'embauche relatifs à la formation ont eux aussi connu une hausse significative dans la plupart des occupations, notamment dans le secteur des services qui constitue le terrain de prédilection pour les nouvelles technologies de l'information.

La scolarité des travailleurs temporaires québécois est en moyenne un peu plus élevée que dans l'ensemble du Canada. On y observe sensiblement les mêmes phéno-

mènes dominants, soit une hausse globale de la scolarisation chez les deux catégories de travailleurs mais plus forte chez les temporaires ; une baisse substantielle des travailleurs temporaires n'ayant pas atteint le niveau secondaire ; une plus forte proportion d'universitaires chez les temporaires que chez les permanents. C'est le niveau collégial qui a connu la plus forte croissance au Canada et cela, tant chez les travailleurs temporaires (108 %) que permanents (18,3 %).

Répartition sectorielle

Au Québec, la croissance de l'emploi temporaire entre 1989 et 1994 a varié de façon importante selon les secteurs d'activité économique (graphique 51). Ceux qui ont connu les plus grandes augmentations sont le commerce de gros et de détail, avec une hausse de 28 200 emplois, les transports, communications et autres services publics, avec 12 200 emplois, et les industries manufacturières, avec 22 900 emplois. Les secteurs qui, au contraire, ont subi une diminution appréciable des emplois temporaires visent les services personnels et socioculturels, avec une perte de 15 500 emplois, et l'administration publique qui, avec 14 400 emplois en moins, est passé du deuxième au cinquième rang par ordre d'importance.

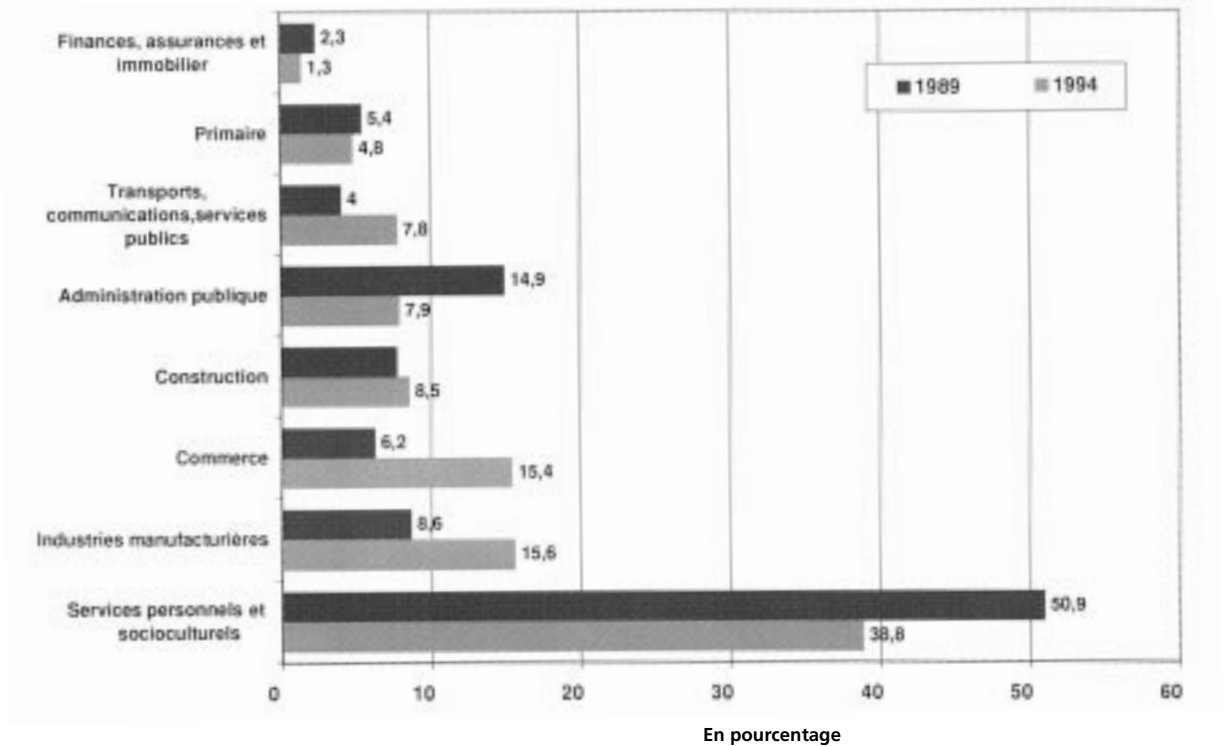
En 1994, les emplois temporaires étaient principalement concentrés dans trois secteurs : les services personnels et socioculturels en comptaient 110 000 (38,8 %), les industries manufacturières, 44 100 (15,5 %), et le commerce de gros et de détail, 43 600 (15,4 %). À eux seuls, ces trois secteurs regroupaient un peu plus des deux tiers des emplois temporaires. Il s'agit là d'une proportion équivalente à celle qu'occupent ces secteurs dans l'ensemble des emplois.

Le graphique 52 illustre l'incidence de l'emploi temporaire dans chaque secteur, c'est-à-dire la proportion qu'occupe l'emploi temporaire dans chacun des secteurs d'activité économique. Aussi remarque-t-on que les secteurs de la construction, du commerce, des transports, communications et autres services publics, des industries manufacturières et primaire ont vu l'emploi temporaire croître tandis que le contraire se produisait pour les autres secteurs.

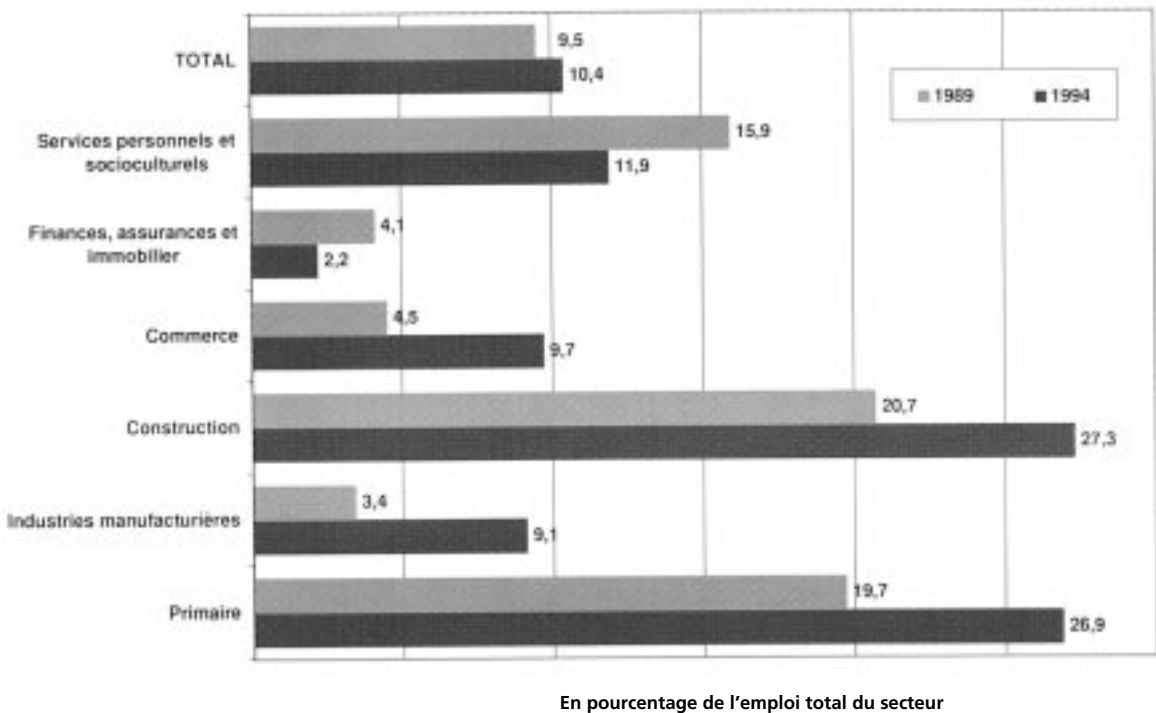
Si la prépondérance du secteur des services personnels et socioculturels apparaît forte au Québec, elle demeure cependant inférieure à celle observée en Ontario et pour l'ensemble du Canada. En 1994, on y comptait respectivement 195 600 et 461 600 emplois, ce qui représente 60 % et 47 % de cette forme d'emploi.

Par contre, l'emploi temporaire en Ontario a diminué de 58 % dans le secteur du commerce de gros et de détail et de 62 % dans celui des transports, communications et autres services publics. Au Canada, l'emploi temporaire a connu une légère diminution de 6 % dans le secteur du commerce de gros et de détail et, à l'instar du Québec, une augmentation de 53 % dans le secteur des transports, des communications et autres services publics.

Graphique 51
Répartition de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon le secteur d'activité



Graphique 52
Incidence de l'emploi temporaire au Québec en 1989 et 1994, selon le secteur d'activité



En résumé, il ressort que l'emploi temporaire a connu une évolution significative au cours de cette période de cinq ans. Sa part dans l'emploi total est passée de 9,4 % à 10,5 % au Québec, soit une augmentation moins forte que celles de deux à trois points enregistrées en Ontario et au Canada. L'augmentation plus faible des emplois temporaires au Québec peut s'expliquer par le fait que le niveau de ces emplois était déjà, en 1989, plus élevé qu'en Ontario et au Canada. Cependant, ce qui distingue surtout le Québec, c'est que la croissance de cette forme d'emploi s'est principalement opérée autour d'un clivage entre les hommes et les femmes (une forte augmentation chez les hommes combinée à une diminution considérable chez les femmes) et des différences sectorielles importantes avec l'Ontario où les mouvements ont été inverses dans certains secteurs (commerce et transports, communications et autres services publics).

Le cumul d'emplois

La quasi-totalité des données utilisées ici proviennent de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada qui y définit les travailleurs ayant plus d'un emploi comme étant des personnes qui, durant la semaine de référence, ont occupé simultanément deux emplois et plus. L'autre source de données est l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) issue du même organisme. Dans celle-ci, une personne qui a occupé deux

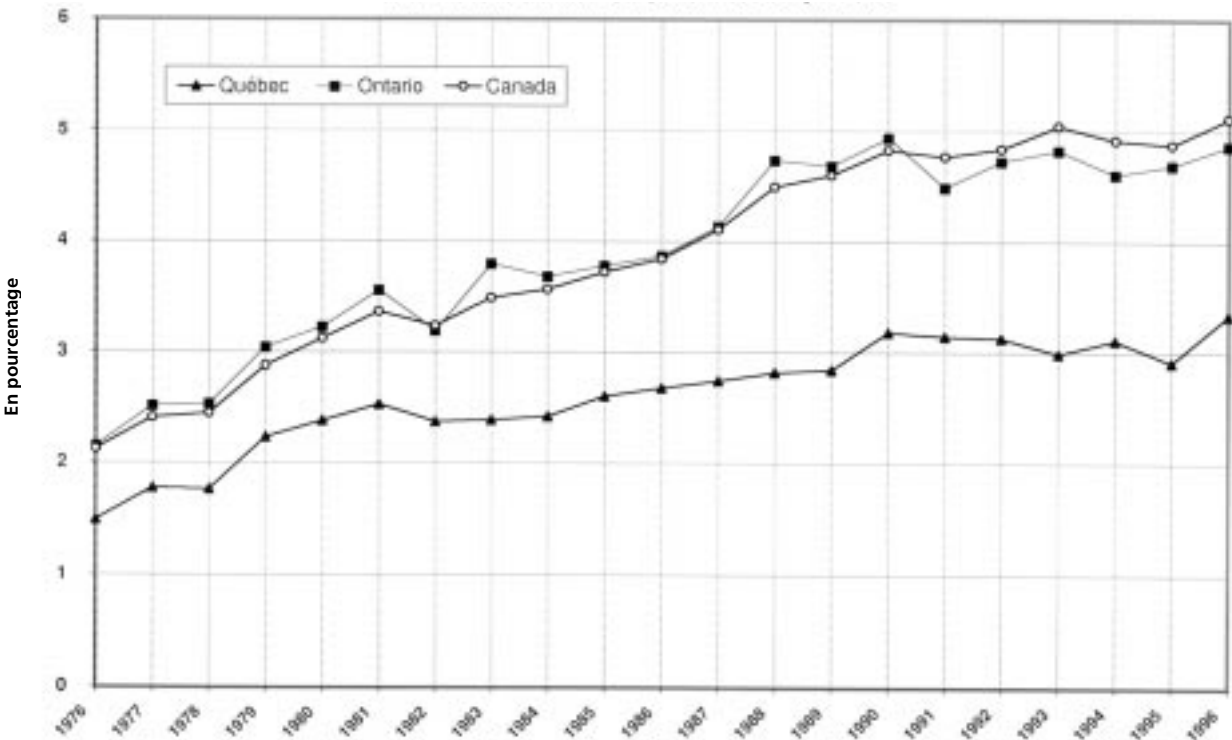
emplois et plus pendant l'année de référence est considérée comme ayant cumulé des emplois. En raison de la période de référence utilisée dans l'EDTR, les emplois cumulés ne sont pas nécessairement occupés simultanément. Il existe donc une différence méthodologique importante entre les deux enquêtes.

Nous présentons dans les prochaines sections les tendances générales de l'évolution du cumul d'emplois depuis 1976, la répartition selon l'âge et le sexe, selon l'industrie et selon la profession. D'autres variables telles que la durée de la semaine de travail et la catégorie de travailleur compléteront le chapitre. Toutefois, il faut noter que les données pour le Québec n'étaient pas disponibles pour certaines de ces variables.

Les tendances générales depuis 1976

Depuis 1976, le cumul d'emplois est à la hausse au Québec comme ailleurs au Canada. De 1976 à 1996, le nombre de personnes cumulant des emplois a presque triplé au Québec, passant de 38 100 à 107 200. Cependant, la proportion des travailleurs ayant plus d'un emploi demeure faible. En 1976, seulement 1,5 % de tous les travailleurs québécois avaient en effet plus d'un emploi ; en 1996, cette proportion s'élevait à 3,3 %. Pour l'ensemble du Canada, cette proportion était de 5,1 % en 1996 et de 4,9 % chez les travailleurs ontariens (graphique 53).

Graphique 53
Évolution du cumul d'emplois au Québec, en Ontario et au Canada entre 1976 et 1995, en proportion de l'emploi total



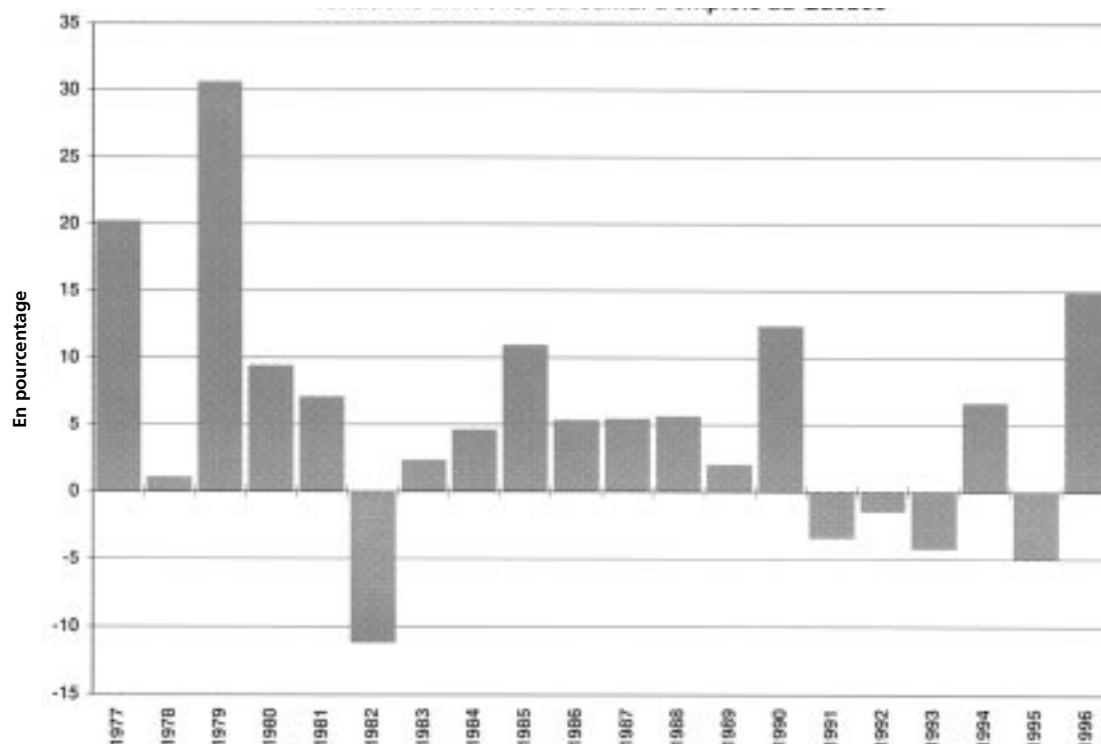
En Ontario et dans l'ensemble du Canada, le cumul d'emplois a progressé plus rapidement qu'au Québec. Au pays en 1996, 699 300 personnes occupaient plus d'un emploi, soit une augmentation de 237 % par rapport à 1976. Au cours de la même période, la croissance a été de 221 % en Ontario où, en 1996, 258 300 personnes avaient plus d'un emploi. Pendant ce temps, le cumul d'emplois progressait de 181 % au Québec.

Aussi, la part relative du Québec dans les emplois multiples au Canada est inférieure à sa part dans l'emploi total. En effet, en 1996, 23,5 % de l'emploi total se retrouvait au Québec alors que la proportion du cumul d'emplois était de 15,3 %. En comparaison, la part relative de l'Ontario atteignait 36,9 %, ce qui équivaut à sa part de l'emploi total qui se situe à 38,8 %.

La fréquence du cumul d'emplois dépend largement de la conjoncture économique et plus précisément de la situation du marché du travail. Le cumul d'emplois a été moins répandu pendant les récessions de 1981-1982 et de 1990-1991. Ainsi, au Québec, le nombre de personnes ayant plus d'un emploi a régressé de 11,1 % en 1982 et de 3,4 % en 1991. De 1983 à 1990, période d'expansion économique, le cumul d'emplois a crû de 56,3 %. De 1991 à 1993, le cumul d'emplois a diminué chaque année. Toutefois, une hausse de 15 % a été enregistrée en 1996 pour atteindre un niveau d'emplois multiples jamais égalé (graphique 54). Dans l'ensemble, le cumul d'emplois ne suit pas le comportement contracyclique caractéristique des autres formes d'emploi atypique.

Graphique 54

Variations annuelles du cumul d'emploi au Québec entre 1977 et 1996



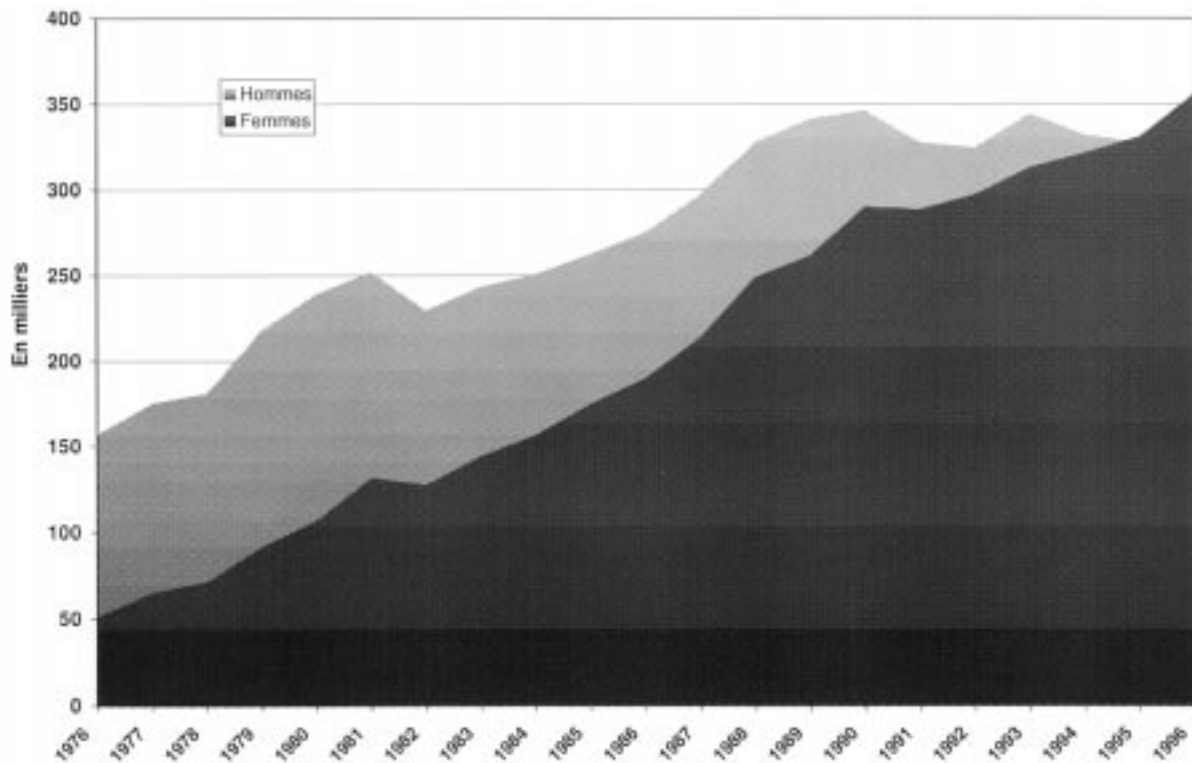
L'âge et le sexe

Au Canada, le nombre de femmes ayant plus d'un emploi s'est accru très rapidement depuis 1976. Entre 1976 et 1996, la hausse a été de 600 % alors que le nombre d'hommes n'a augmenté que de 119 % (graphique 55). En 1996, un peu plus de la moitié des personnes cumulant des emplois étaient des femmes tandis que, vingt ans plus tôt, elles n'en représentaient que le quart. Non seulement les femmes forment-elles aujourd'hui la majorité des personnes ayant plus d'un emploi, mais la proportion de la main-d'œuvre féminine qui cumule des emplois est supérieure à celle des hommes. En 1996, 5,7 % des femmes occupaient plus d'un emploi alors que cette proportion était de 4,6 % chez les hommes. En 1976, seulement 1,4 % des femmes avaient plus d'un emploi comparativement à 2,5 % des hommes.

Par ailleurs, les jeunes sont proportionnellement plus nombreux à cumuler des emplois. En 1996, près de 7 % des 15-24 ans avaient plus d'un emploi, soit 8,3 % chez les femmes et 5,4 % chez les hommes. Les jeunes femmes cumulant des emplois étaient plus nombreuses que leurs confrères masculins avec une représentation d'environ 60 % en 1996 (graphique 56). Mentionnons aussi que les jeunes constituaient en 1996 20 % des personnes ayant plus d'un emploi alors qu'ils ne comptaient que pour 15 % de la main-d'œuvre totale.

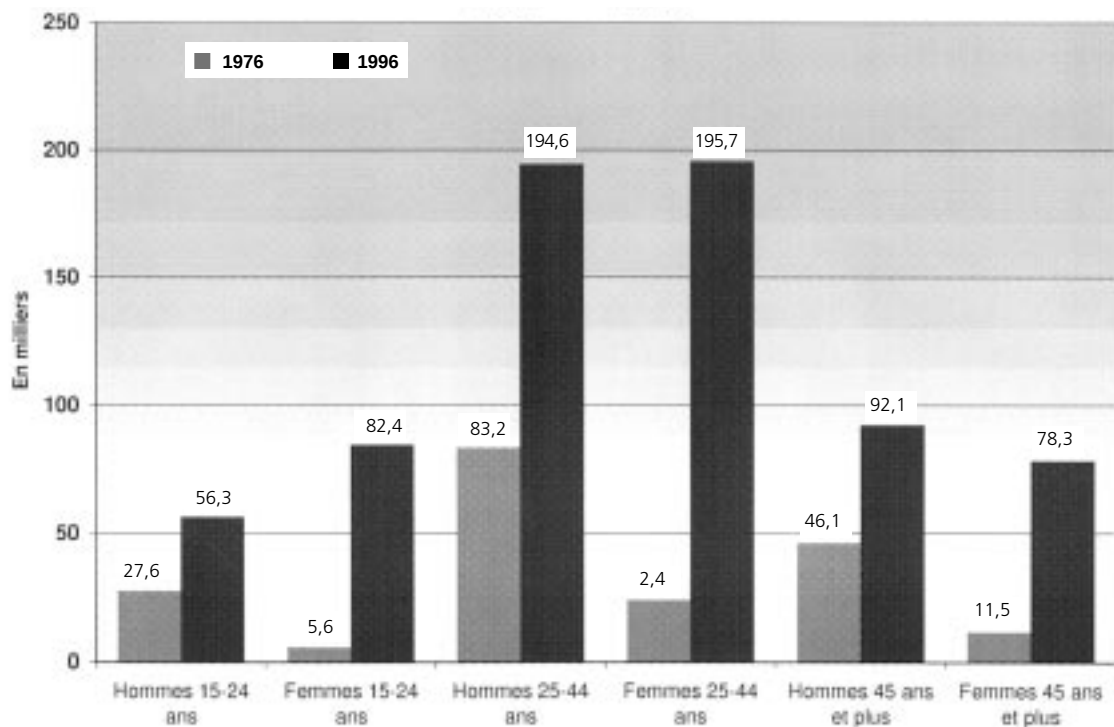
Il semble bien que les conditions difficiles du marché de l'emploi obligent les jeunes travailleurs à occuper simultanément plusieurs postes à temps partiel, ce qui explique en partie leur fréquence plus élevée du cumul d'emplois.

Graphique 55
Évolution du cumul d'emplois au Canada entre 1977 et 1996, selon le sexe



81

Graphique 56
Évolution du cumul d'emplois au Canada entre 1976 et 1996, selon l'âge et le sexe



Les secteurs d'activité économique

En 1996, au Canada, près de la moitié des personnes cumulant des emplois avaient leur emploi principal dans l'industrie des services socioculturels, commerciaux et personnels, contre un peu moins du tiers en 1976. Le commerce (16,5 %) constituait la deuxième industrie la plus importante en matière d'emplois multiples. Comme pour l'emploi en général, la part du secteur des services a augmenté aux dépens des industries productrices de biens.

De 1976 à 1996, le nombre de personnes cumulant des emplois et dont l'emploi principal était dans le secteur des services socioculturels, commerciaux et personnels a progressé de 417 %. Notons que, pendant la même période, l'emploi total de ce secteur n'a augmenté que de 94 %. Également, les hausses ont été particulièrement importantes dans les finances, assurances et affaires immobilières (372 %) et dans le commerce (274 %).

En 1976, 4,6 % des travailleurs agricoles avaient plus d'un emploi. En 1996, le taux a augmenté à 7,7 % et l'agriculture demeure l'industrie où la fréquence du cumul d'emplois est la plus élevée. Elle est suivie par le secteur des services socioculturels, commerciaux et personnels qui montre un taux de cumul d'emplois de 6,5 %. Comparativement à 1976, le cumul d'emplois est plus fréquent dans toutes les branches d'activité économique. En excluant l'agriculture, le taux de cumul d'emplois s'établissait en 1996 entre 3 % et 6,5 % alors qu'il variait entre 1,5 % et 2,4 % en 1976, selon l'industrie.

La profession

Au Canada en 1996, près de 37 % des personnes cumulant des emplois occupaient comme emploi principal des postes de direction ou de professions libérales. Ces professions ont pris de l'importance avec le temps puisqu'en 1976, leur part était de 26 % seulement. Les autres personnes ayant plus d'un emploi en 1996 travaillaient principalement dans les services (16 %), comme personnel de bureau (14 %) et dans la vente (11 %).

De 1976 à 1996, le nombre de personnes cumulant des emplois a augmenté dans toutes les catégories de profession. Les hausses les plus significatives ont été enregistrées dans les emplois de direction et de professions libérales (374 %), dans le domaine des services (332 %), dans le secteur de la vente (282 %) ainsi que dans le travail de bureau (248 %).

En 1996, 6,6 % des personnes travaillant dans le secteur primaire avaient plus d'un emploi, soit le taux de cumul d'emplois le plus élevé. Il est suivi par les services (5,9 %), les professions libérales et les postes de direction (5,8 %), et la vente (5,5 %). À l'autre extrémité, seulement 3 % des travailleurs de la transformation, de l'usinage et de la fabrication ont occupé plus d'un emploi en 1996.

Les heures travaillées

Au pays, les deux tiers des personnes cumulant des emplois sont des travailleurs à temps complet, c'est-à-dire qui travaillent habituellement 30 heures et plus par se-

maine à leur emploi principal. À titre de comparaison, en 1976, 80 % des personnes ayant plus d'un emploi avaient un travail principal à plein temps. Le cumul d'emplois est toutefois plus répandu chez les travailleurs à temps partiel : en 1996, 9,3 % des travailleurs à temps partiel occupaient plus d'un emploi comparativement à 4,1 % des travailleurs à plein temps. En outre, la fréquence du cumul d'emplois en 1976 était de 3,4 % chez les travailleurs à temps partiel et de 1,9 % chez les travailleurs à plein temps.

Au cours des vingt dernières années, le cumul d'emplois a suivi la même tendance à la hausse que le travail à temps partiel. Au Québec entre 1976 et 1996, le nombre de travailleurs à temps partiel a augmenté de 148 % alors que le nombre de personnes ayant plus d'un emploi a grimpé de 181 %. Au Canada, pour la même période, l'emploi à temps partiel s'est accru de 113 % tandis que le cumul d'emplois progressait de 237 %. Plusieurs travailleurs à temps partiel doivent occuper plus d'un emploi afin d'améliorer leur situation financière.

En 1996, 83 % des personnes ayant plus d'un emploi travaillaient 30 heures et plus par semaine à tous leurs emplois et 42 % en travaillaient 50 et plus. Néanmoins, 17 % des personnes travaillaient moins de 30 heures même en ayant plus d'un emploi. En 1976, cette proportion était de 9,5 % seulement alors que la part des personnes qui travaillaient 30 heures et plus s'élevait à 90 % et que 60 % d'entre elles accomplissaient une semaine de travail de 50 heures et plus. Comme pour l'emploi en général, ces données reflètent la diminution de la semaine de travail au cours des dernières années (tableau 32).

Tableau 32
Répartition des personnes ayant plus d'un emploi en 1976 et 1996 selon le nombre d'heures travaillées hebdomadairement (%)

Total à tous les emplois	1976	1996
1 – 19 heures	4,6	6,9
20 – 29 heures	4,9	9,7
Moins de 30 heures	9,4	16,7
30 – 39 heures	6,8	13,9
40 – 49 heures	24,6	27,3
50 heures et plus	59,1	42,2
Total à l'emploi principal	1976	1996
1 – 19 heures	10,4	16,6
20 – 29 heures	9,2	17,9
Moins de 30 heures	19,7	34,5
30 – 39 heures	20,9	23,5
40 – 49 heures	47,7	32,6
50 heures et plus	11,7	9,5

La catégorie de travailleur

Les données visant la catégorie de travailleur proviennent de l'EDTR et concernent uniquement l'année 1993. Au Québec, 89 % des personnes ayant plus d'un emploi avaient un travail salarié comme emploi principal. Les

autres étaient des travailleurs autonomes qui, en majorité (55 %), n'étaient pas constitués en sociétés et n'avaient pas d'employés. La fréquence du cumul d'emplois est assez semblable chez les travailleurs autonomes et les salariés, soit respectivement 12 % et 14,5 %. Par contre, la fréquence est plus élevée chez les travailleurs autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société (15 %) que chez ceux qui sont constitués en sociétés (8 %). Elle est également plus forte chez les travailleurs autonomes qui n'ont pas d'employés.

En 1993, 84,3 % des salariés cumulant des emplois avaient occupé deux emplois au cours de l'année alors que 13,3 % en avaient occupé trois et 2,4 %, quatre et plus. Près de 82 % des travailleurs autonomes ont eu deux emplois tandis que 5 % en avaient trois. Là où ils se démarquent des salariés, c'est que 13 % d'entre eux ont occupé quatre emplois et plus en 1993.

En résumé, il apparaît clair que, depuis 1976 tant au Québec qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada, le

nombre de personnes ayant plus d'un emploi a augmenté très rapidement. Le cumul d'emplois fluctue avec la conjoncture économique et la situation du marché du travail. Au cours des vingt dernières années, la poussée du travail à temps partiel a favorisé le cumul des emplois qui est d'ailleurs plus répandu chez les travailleurs à temps partiel que chez ceux à plein temps.

Les femmes composent un peu plus de la moitié des personnes ayant plus d'un emploi alors que, vingt ans auparavant, elles n'en représentaient que le quart. Pour leur part, les jeunes travailleurs sont relativement plus nombreux à cumuler des emplois qui sont bien souvent des postes à temps partiel.

Le cumul d'emplois est plus fréquent parmi la main-d'œuvre agricole et celle du secteur des services. Finalement, la fréquence du cumul d'emplois est plus élevée chez les travailleurs autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société que chez les salariés et les travailleurs autonomes constitués en sociétés.

CONCLUSION

CONCLUSION

Les emplois mis en chiffres et en catégories

Au cours des vingt dernières années, l'évolution de l'emploi a été marquée au Québec par deux phénomènes concomitants, soit le recul de l'emploi salarié à plein temps et la croissance de l'emploi atypique. Ces mouvements opposés de création et de perte d'emplois ont raffermi la polarisation entre les emplois typiques et atypiques. Pendant que beaucoup des premiers succombaient au choc des récessions, les seconds se développaient toujours plus rapidement, particulièrement l'emploi autonome et l'emploi salarié à temps partiel. Néanmoins, cela n'a pas suffi à combler le large déficit de création d'emplois que nous connaissons, car le taux de remplacement des emplois typiques par des emplois atypiques s'avère faible.

Il est important de signaler aussi que notre définition de l'emploi atypique, à savoir tout emploi qui n'est pas un emploi salarié à plein temps, comporte des limites qu'il ne faut pas négliger. Cette définition a été retenue essentiellement pour des considérations pratiques sur le plan statistique, parce qu'elle donne accès à de grandes quantités de données nationales et internationales. Si la catégorie statistique usuelle « emploi salarié à plein temps » est ce qui se rapproche le plus de la notion de l'emploi typique, une dimension lui échappe cependant, celle du caractère permanent de l'emploi. Aussi les données recueillies sur l'emploi temporaire, soit environ 10 % de l'emploi total pour les années 1989 et 1994, incitent-elles à réviser à la hausse nos mesures relatives à l'ampleur globale de l'emploi atypique. Si, par exemple, nous attribuons cette proportion de 10 % aux emplois salariés à plein temps, c'est environ 225 000 emplois de plus que nous devrions reporter sur le solde des emplois atypiques en 1995, pour un total de 1 150 000, soit environ 36 % de l'emploi total. Toutefois, en raison des problèmes que pose la diversité des sources de données (méthodologie des enquêtes, taille des échantillons et périodicité), nous avons choisi de ne pas effectuer d'extrapolations plus poussées en ce sens. Nous laissons le soin au lecteur d'en prendre acte et de tirer ses propres conclusions.

Une des caractéristiques les plus marquantes de l'évolution de l'emploi à temps partiel, à part son ampleur, est sans contredit la part croissante du caractère involontaire de cette forme d'emploi qui, quel que soit le mode de calcul, a au moins doublé en nombres absolus au cours de cette période de vingt ans. On ne peut s'empêcher d'établir un lien assez étroit entre l'augmentation du temps partiel involontaire et le déplacement de l'emploi à temps partiel vers les groupes plus âgés où se concentre l'emploi salarié à plein temps. Ce déplacement du temps partiel se fait au détriment des plus jeunes pour qui cette forme d'emploi représente souvent le seul accès à un revenu d'emploi lorsqu'ils sont aux études.

La contribution importante de l'emploi autonome dans la création nette d'emplois depuis les vingt dernières années soulève également une question de fond : cette croissance de l'emploi autonome résulte-t-elle uniquement du dynamisme entrepreneurial ou constitue-t-elle aussi

pour beaucoup de gens une « nécessité devenue vertu » devant le déclin général de l'emploi ? Si pour l'emploi salarié à temps partiel le caractère volontaire ou involontaire est statistiquement mesurable, il n'en est pas de même pour l'emploi autonome. Toutefois, les signes évidents de précarité que révèlent nos statistiques font émerger des conclusions qui donnent à penser que l'emploi autonome constitue pour plusieurs les derniers retranchements de l'emploi. Les causes profondes de cette précarité méritent certainement des analyses plus pointues et plus documentées, car la précarité de l'emploi autonome n'est-elle pas, plus fondamentalement, celle de l'emploi en général ?

L'étude de cette forme d'emploi comporte aussi un écueil, celui de confondre le travailleur autonome avec l'emploi autonome, le premier étant beaucoup plus difficile à saisir que le second. La distinction est importante parce qu'une personne peut fort bien passer d'un emploi salarié à un emploi autonome à plusieurs reprises dans une même année, ou détenir simultanément ces deux statuts, ou encore avoir le statut d'autonome sans être véritablement active sur le marché du travail. Le plus souvent, nous partons du fait qu'il s'agit d'une catégorie de travailleurs. Or, il est très plausible que l'emploi autonome soit plutôt en train de devenir une catégorie d'activité de plus en plus récurrente qui s'inscrirait dans le portefeuille d'activités professionnelles d'une personne. Le fait que, par exemple, pour le tiers des personnes autonomes, au sens du ministère du Revenu, le travail autonome ne constitue pas la principale source de revenu est un révélateur probant de cette réalité.

Plus généralement, les différentes formes d'emploi atypique sont-elles en voie de devenir des composantes d'un portefeuille d'activités à géométrie variable ? La multiplicité et la mixité des statuts sur le marché du travail, si elles s'avéraient prendre de plus en plus d'ampleur, nous obligeraient certainement à reconsidérer la façon dont on classe les travailleurs et travailleuses à des fins statistiques.

Une évolution structurelle à suivre

Au moment de terminer ce rapport de recherche, la dernière édition de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada venait de paraître. Il nous a semblé opportun d'en extraire un certain nombre d'observations générales.

Pour la seule période 1995-1997, l'emploi total au Québec a augmenté de 56 200, soit une croissance de 1,8 %, et plus de la moitié (55 %) étaient des emplois à temps partiel, indistinctement salariés ou autonomes. Les emplois créés se sont répartis également entre les hommes et les femmes, mais pas au profit de tous les groupes d'âge. Ainsi, les 15 à 29 ans ont subi une perte importante de plus de 37 000 emplois et les 30-34 ans en ont perdu 21 200 emplois pendant que les 35-44 ans en gagnaient 42 300, les 45-54 ans, 43 500, et les plus de 55 ans, près de 30 000.

Un autre fait saisissant ressort de ces nouvelles données : l'emploi autonome a compté pour 70 % du solde

net des emplois créés, soit près de 40 000. Cette croissance de l'emploi autonome s'est effectuée exclusivement dans la catégorie des travailleurs qui n'ont pas d'employés, dont 11 800 étaient constitués en sociétés et 28 700 qui ne l'étaient pas. Dans la catégorie des travailleurs autonomes ayant des employés, le solde a été nul ou négatif.

Ces nouvelles données corroborent notre analyse quant à l'évolution de l'emploi atypique : sa croissance s'accélère et le travail autonome en constitue une part de plus en plus considérable. Le phénomène de l'emploi atypique sa répercute tant sur la structure générale de l'emploi que sur la nature du lien d'emploi. Aussi soulève-t-il

un nombre considérable de questions quant à ses conséquences pour les institutions du marché du travail, les lois du travail, les relations du travail, le développement de la main-d'œuvre, la fiscalité du travail, le système de protection sociale, les régimes d'avantages sociaux et la compétitivité des entreprises.

Voilà autant de dimensions d'analyse qui méritent l'attention des gouvernements, des associations patronales et des syndicats, et cela, tant sur le plan de la recherche que sur celui, plus vaste, de l'adaptation des politiques gouvernementales et corporatives à ces nouvelles réalités du marché du travail.

Commission de coopération dans le domaine du travail (1996). *Marchés du travail en Amérique du Nord ; profil comparatif, 1984-1995, résultats préliminaire*.

Houseman, S. (1995). « Part-Time Employment in Europe and Japan », *Journal of Labor Research*, volume XVI n° 3, p. 249-262.

OCDE (1992). *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet.

OCDE (1995). *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet.

OCDE (1996). *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet.

OCDE (1995). *Statistiques de la population active, 1973-1993*, Paris.